

PROGRAMMES D'AMENAGEMENT DES PLAGES
BEACH IMPROVEMENT PROGRAMMES

Nombre de personnes employées par mois et
par niveau professionnel

Number of people employed by month and
by professional level

Trabajadores empleados mensualmente
según niveles profesionales

NIVEL	Julio	Agosto	Septiembre	TOTAL
2	549	959	493	2.001
5	-	15	13	28
6	17	18	16	51
7	2	5	3	10
8	2	2	2	6
9	2	2	2	6
12	4	6	6	16
13	1	1	-	2
TOTAL	577	1.008	535	2.120

PROGRAMMES D'AMENAGEMENT DES PLAGES
 BEACH IMPROVEMENT PROGRAMMES

Nombre de personnes employées par province

Number of people employed by province

Trabajadores empleados, por provincias

Provincia	Julio	Agosto	Septiembre	T O T A L
Santander	20	40	20	80
Oviedo	20	43	20	83
Lugo	19	44	20	83
La Coruña	30	77	29	136
Pontevedra	30	50	45	125
Huelva	39	39	39	117
Cádiz	17	58	22	97
Málaga	80	97	80	257
Granada	33	33	33	99
Almería	25	27	25	77
Murcia	60	114	60	234
Alicante	24	24	24	72
Valencia	100	94	0	194
Castellón	0	28	0	28
Tarragona	20	33	20	73
Barcelona	20	24	20	64
Gerona	30	38	29	97
Baleares	0	90	0	90
Las Palmas	10	25	25	60
Ceuta	-	18	18	36
Melilla	-	12	6	18
TOTAL ...	577	1.008	535	2.120

PROGRAMMES D'AMENAGEMENT DES PLAGES
BEACH IMPROVEMENT PROGRAMMES

Age des personnes employées.

Age of workers employed.

Edad de los trabajadores
empleados

	<u>Número</u>	<u>%</u>
Menos de 26 años	280	29,1
De 26 a 35 años	222	23,1
De 36 a 45 años	158	16,5
Más de 45 años	299	31,3
TOTAL	959	100,0
=====		

(*) De este cuadro se han excluido aquellos trabajadores de cuya edad no se tiene información. Del total, 959, 18 trabajadores son mujeres.

PROGRAMMES D'ENTRETIEN, D'AMENAGEMENT ET D'ORGANISATION
DES ZONES DE SERVICE DES PORTSPORT AREA MAINTENANCE, IMPROVEMENT
AND ORGANISATION

Nombre de personnes employées.

Number of people employed.

Número de trabajadores empleados

Puertos	Agosto	Septiembre	Octubre	TOTAL
BALEARES	35	35	35	105
CEUTA	28	28	0	56
TOTAL ...	63	63	35	161

PROGRAMMES D'ENTRETIEN, D'AMENAGEMENT ET D'ORGANISATION
DES ZONES DE SERVICE DES PORTS

FORT AREA MAINTENANCE, IMPROVEMENT
AND ORGANISATION

Nombre de personnes employées par mois
et par niveau professionnel.

Number of people employed by month
and by professional level.

Trabajadores empleados mensualmente
según niveles profesionales

NIVEL	Agosto	Septiembre	Octubre	TOTAL
2	47	47	20	114
4	6	6	6	18
5	3	3	2	8
6	4	4	4	12
7	3	3	3	9
TOTAL	63	63	35	161

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES CÔTES
 COASTAL SURVEILLANCE PROGRAMME

Personnes employées et prévisions d'emploi.

People employed and employment forecasts.

Trabajadores empleados y
 previsiones de empleo.

Provincia	Agosto	Septiembre	Octubre	Noviembre	Diciembre
Guipuzcoa	1	1	1	1	1
Santander	6	6	6	6	6
Oviedo	7	7	7	7	7
Lugo	4	6	6	6	6
La Coruña	3	5	5	5	5
Pontevedra	0	0	14	14	14
Huelva	4	4	4	4	4
Cádiz	3	4	5	5	5
Málaga	10	10	23	23	23
Granada	2	2	4	4	4
Almería	5	5	5	5	5
Murcia	6	6	11	11	11
Alicante	6	6	6	6	6
Valencia	0	2	4	4	4
Castellón	4	4	5	5	5
Tarragona	8	8	8	8	8
Barcelona	2	2	2	2	2
Gerona	1	1	1	1	1
Baleares	7	7	7	7	7
Las Palmas	0	0	4	4	4
Ceuta	0	0	2	2	2
Melilla	0	0	0	0	0
TOTAL	79	86	130	130	130

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES CÔTES
COASTAL SURVEILLANCE PROGRAMME

Personnes employées par mois
et par niveau professionnel.

People employed by month and
by professional level.

Trabajadores empleados mensualmente
según niveles profesionales

NIVEL	Agosto	Septiembre	Octubre	Noviembre	Diciembre	TOTAL
2	2	3	3	3	3	14
5	41	43	56	56	56	252
6	20	23	38	38	38	157
7	3	4	8	8	8	31
8	4	4	6	6	6	26
9	-	-	2	2	2	6
12	5	5	12	12	12	46
13	4	4	5	5	5	23
TOTAL	79	86	130	130	130	555

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES CÔTES
COASTAL SURVEILLANCE PROGRAMME

Age des personnes employées.

Age of people employed.

Edad de los trabajadores
empleados

	<u>Número</u>	<u>%</u>
Menores de 25 años	43	55,1
De 26 a 35 años	19	24,3
De 36 a 45 años	8	10,3
Más de 45 años	8	10,3
TOTAL	78	100,0
	=====	=====

(*) De este cuadro se han excluido aquellos trabajadores de cuya edad no se tiene información.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES CÔTES

COASTAL SURVEILLANCE PROGRAMME

Nombre de motos par province.

Number of motorcycles per province.

Número de motocicletas
por provincias

Provincias	Número de motocicletas
Santander	2
Oviedo	5
Lugo	2
La Coruña	3
Pontevedra	6
Cádiz	6
Málaga	7
Granada	2
Almería	4
Murcia	3
Alicante	2
Valencia	2
Tarragona	5
Gerona	2
Baleares	3
TOTAL	54

PROGRAMME DE TRAVAUX DE PROTECTION ET
 D'AMELIORATION DES CÔTES

PROGRAMME OF COASTAL PROTECTION AND
 IMPROVEMENT WORK

Travaux dont l'exécution est prévue au cours du 4ème trimestre de
 1983 - Budget.

Works foreseen for the last quarter of 1983 - Budget.

Obras cuya ejecución está prevista
 en el próximo trimestre

Provincia	Denominación de la obra	Presupuesto total	Presupuesto del INEM
Santander	Paseo Marítimo playa Luaña	16.000.000	4.000.000
Oviedo	Reconstrucción muro de defensa playa Colunga.	7.000.000	2.250.000
	Acceso a la playa de la Espesa	2.000.000	
Lugo	Acceso en Cangas Foz	2.500.000	1.625.000
	Acceso playa de Peixes	4.000.000	
La Coruña	Canalizaciones en playas de Cirro y Veigue.	10.000.000	2.500.000
Huelva	Cerramiento de la parcela del faro de El Rompido	4.000.000	3.250.000
	Cerramiento de la parcela del faro de El Picacho	8.000.000	
Almería	Acondicionamiento y reparación del faro de Mesa Roldán	3.000.000	1.500.000
	Acondicionamiento y reparación del faro de Cabo de Gata.	3.000.000	
Murcia	Muro de defensa entre playa de Juntas Dos Mares y playa de Bahía.	1.300.000	
	Acondicionamiento de acceso a la playa de la Deya.	5.000.000	2.025.000
	Acondicionamiento del lavadero del Faro de Manzanares.	600.000	
Alicante	Reconstrucción del paseo maríti- mo de Altea	4.100.000	1.950.000
	Reparación de camino peatonal y acondicionamiento de la Z.M.T. de Denia.	9.000.000	

PROGRAMME DE TRAVAUX DE PROTECTION ET
D'AMELIORATION DES CÔTES
PROGRAMME OF COASTAL PROTECTION AND
IMPROVEMENT WORK

Obras cuya ejecución está prevista
en el próximo trimestre (Continuación)

Provincia	Denominación de la obra	Presupuesto total	Presupuesto del INEM
Tarragona	Acondicionamiento del acceso y cerramiento del faro de San Carlos.	1.000.000	
	Encauzamiento del arroyo en playa Torredembarra	500.000	375.000
Gerona	Camino de acceso al Cabo de Creus.	24.700.000	
	Acceso a la playa de Punta Clapé en Port Bou y supresión antiguo vertedero de basuras.	7.000.000	7.975.000
Baleares	Reparación y mejora del paseo marítimo de Cala Gamba.	12.000.000	3.000.000
Las Palmas	Cerramiento del faro de Tostón.	3.500.000	
	Acondicionamiento del camino de acceso al faro de Jandía	12.000.000	5.125.000
	Cerramiento del faro de Jandía.	5.000.000	
Tenerife	Arreglos en el camino de servicio del faro de Teno	15.300.000	3.825.000
TOTAL		160.500.000	39.350.000

PROGRAMME DE TRAVAUX DE PROTECTION ET
 D'AMELIORATION DES CÔTES

PROGRAMME OF COASTAL PROTECTION AND
 IMPROVEMENT WORK

Obras cuya ejecución está prevista
 en el próximo trimestre.

Provincia	Denominación de la obra	Main d'oeuvre/manpower Mano de obra del INEM
Santander	Paseo marítimo playa Luaña	19
Oviedo	Reconstrucción muro de defensa playa Colunga. Acceso a la playa de la Espesa.	11
Lugo	Acceso en Cangas Foz Acceso playa de Peixes	8
La Coruña	Canalizaciones en playas de Cirro y Veigue.	12
Huelva	Cerramiento de la parcela del faro de El Rompido. Cerramiento de la parcela del faro de El Picacho.	16
Almería	Acondicionamiento y reparación del faro de Mesa Roldán. Acondicionamiento y reparación del faro de Cabo de Gata.	7
Murcia	Muro de defensa entre playa de Juntas Dos Mares y playa de Bahía. Acondicionamiento de acceso a la playa de la Deya. Acondicionamiento del lavadero del Faro de Mazarrón.	10
Alicante	Reconstrucción del paseo marítimo de Altea. Reparación de camino peatonal y acondicionamiento de la Z.M.T. de Denia.	9

PROGRAMME DE TRAVAUX DE PROTECTION ET
D'AMELIORATION DES CÔTES
PROGRAMME OF COASTAL PROTECTION AND
IMPROVEMENT WORK

Obras cuya ejecución está prevista
en el próximo trimestre (Continuación)

Provincia	Denominación de la obra	Mano de obra del INEM
Tarragona	Acondicionamiento del acceso y cerramiento del faro de San Carlos.	2
	Encauzamiento del arroyo en playa de Torredembarra.	
Gerona	Camino de acceso al Cabo de Creus.	38
	Acceso a la playa de Punta Clapé en Port Bou y supresión antiguo vertedero de basuras.	
Baleares	Reparación y mejora del paseo marítimo de Cala Gamba	14
Las Palmas	Cerramiento del faro de Tostón.	
	Acondicionamiento del camino de acceso al faro de Jandía.	24
	Cerramiento del faro de Jandía.	
Tenerife	Arreglos en el camino de servicio del Faro Tenó.	18
TOTAL		188

PROGRAMME DE TRAVAUX D'ARCHITECTURE ET LOGEMENTS
ARCHITECTURAL AND HOUSE-BUILDING PROGRAMME

Duración de cada obra:

cinco meses, a partir de 1 de octubre

Durée des travaux: 5 mois à partir du 1er octobre.

Duration of work period: 5 months as from 1 October.

Provincia	Denominación de la obra	Mano de obra del INEM	Presupuesto
Alicante	Limpieza de edificios Alcoy	27	11.615.445
Cáceres	Desescombros y limpieza Castillo Belvis de Monroy.	11	4.976.505
Granada	Remodelación antigua fábrica -- energía eléctrica, en Durcal.	16	7.488.799
Sevilla	Desescombros y limpieza Cartuja de las Cuevas, en Sevilla.	17	7.639.898
Sevilla	Viviendas en régimen de auto--construcción, en Marchena.	27	12.047.897
Valencia	Limpieza de castillo y levantamiento de planos, en Betera.	10	5.523.449
Valencia	Consolidación tramos muralla - en Játiva.	21	8.533.893
Valencia	Reparaciones templos parroquia les afectados por inundaciones, en Alcira.	37	17.040.692
Burgos	Limpieza y desescombros varios - edificios, en Castrojeriz.	5	2.429.522
Logroño	Desescombros y limpieza de casti_ llo de Agoncillo.	11	5.491.729
Valladolid	Desescombros restos palacio fort_ leza, en Curiel de Duero.	6	2.813.892
Albacete	Restauración y reforma edificio Ayuntamiento de Peñas de S. Pedro	11	5.491.729
Madrid	Servicios Centrales D.G.A.V.	5	3.466.807
	T O T A L.....	194	94.560.257

C O N S E J O D E E U R O P A

A S A M B L E A P A R L A M E N T A R I A

COLOQUIO "MEDIO AMBIENTE Y EMPLEO"

BARCELONA (ESPAÑA) 1-2 de Marzo de 1.984

Da. Concepción Sáenz Laín
Directora General del Medio Ambiente
Ministerio de Obras Públicas
y Urbanismo

17

I.- POLITICA DE PROTECCION AMBIENTAL EN ESPAÑA

Quisiera a modo de introducción, iniciar una reflexión sobre la política de protección ambiental en España al objeto de enmarcar una acción concreta realizada por el Ministerio de Obras Públicas y Urbanismo y el Instituto Nacional de Empleo el pasado verano con incidencia en la creación de empleo. Estas consideraciones de carácter general tienen como motivo analizar la situación ambiental española, los proyectos legislativos del Gobierno en esta materia y su incidencia posible en el fomento de nuevos puestos de trabajo.

Desde el punto de vista del deterioro del medio ambiente y del uso de los recursos naturales en el contexto mundial, España tiene una problemática muy similar a la del resto de los países industrializados. Episodios de contaminación atmosférica, vertederos incontrolados de basuras urbanas, contaminación de las aguas, desechos de la producción industrial, uso indiscriminado de insecticidas, pesticidas y herbicidas, ruidos, vibraciones y radiaciones ionizantes, sitúan las características de las disfunciones ambientales en nuestro ámbito socioeconómico. Todo ello repercute en la salud humana, en la calidad del medio, en las actividades agropecuarias y en el patrimonio arquitectónico.

La toxicidad, persistencia y bioacumulación de ciertos productos resultantes de la actividad industrial, singularmente los radiactivos, suponen un peligro de difícil solución a razonables costes económicos en las actuales condiciones tecnológicas.

La problemática descrita, que proviene de las características de industrialización y alta concentración urbana, no es distinta básicamente en España de la existente

en el resto de países europeos. Cabe añadir que nuestro país padece una progresiva erosión de parte de sus suelos debido a que, por su situación geográfica, dos tercios de su territorio soportan un clima extremado que si bien proporciona muchas horas de sol, tiene la contrapartida de las prolongadas sequías estivales, con lo que la fragilidad de sus ecosistemas, especialmente los montañosos, junto a la histórica deforestación de este viejo "granero" romano, han producido una pérdida de suelo fértil. A ello no han sido ajenos los procesos de ocupación industrial y urbana de territorios con alta capacidad productiva. Por ello, tanto la protección de la cubierta vegetal natural, como la ordenación de actividades en el suelo productivo, se convierten en un objetivo prioritario de nuestra política ambiental.

La extraordinaria riqueza, variabilidad y rareza de la flora y la fauna españolas impone, por otra parte, programas específicos que salvaguarden nuestra riqueza genética y permitan el uso sostenido de los recursos naturales.

En medio de este panorama cuyo único alivio es el decrecimiento relativo de la población en los países europeos y las nuevas pautas de comportamiento derivadas de la crisis económica, la Administración española ha iniciado una política ambiental que tiene dos objetivos: en primer lugar, la recuperación de la calidad ambiental y en segundo término, la prevención de futuros deterioros.

Es necesario añadir aquí, que consideramos indisoluble la protección del medio ambiente y la mejora de la calidad de vida. Calidad de vida que es un concepto amplio en el que se integran los parámetros de calidad del medio físico, los sociales, los económicos y los culturales. Por ésto, nos parece que la consecución de empleo, punto de partida para esa calidad de vida, ha

de ser uno de los objetivos de nuestra política ambiental.

Para instrumentalizar la política de medio ambiente, el Gobierno español prepara un conjunto de disposiciones legales cuyos textos están armonizados con la legislación comunitaria y que pretenden situar la política ambiental en el contexto definido de la calidad de vida y en el desarrollo de una política de fomento de empleo.

La Ley de Medio Ambiente fijará los objetivos de la política ambiental en la conservación de los recursos vivos mediante el mantenimiento de los procesos ecológicos y sistemas vitales esenciales; la prevención, reducción y eliminación, en su caso, de la contaminación del medio, procurando la restauración de las áreas o recursos degradados; el fomento de la actividad económica que utilice los potenciales propios de cada región, considerando preferentemente sus recursos naturales, formas propias de organización, así como las tecnologías al entorno. La Ley establecerá igualmente objetivos de promoción de la educación ambiental y el impulso de la investigación científica y tecnológica que facilite la resolución de los problemas ambientales y el desarrollo de una política de conservación del medio.

Las actuaciones de recuperación ambiental se efectuarán mediante la coordinación y planificación de los diversos sectores: aguas continentales, litoral, atmósfera, medio natural y residuos, fijando programas que producirán empleo directo e indirecto, derivado tanto de la aplicación de tecnologías descontaminantes, como de los efectos positivos que se desarrollarán en otros sectores de la actividad económica.

Los instrumentos de tipo jurídico-administrativo que la Ley establecerá para impulsar la política ambiental preventiva se concretan al establecimiento de un régimen

de informes ambientales que permitirá la acomodación y mejora de proyectos y la introducción de la técnica de las evaluaciones de impacto ambiental, admitida con éxito en otros países para determinar los efectos ambientales de las actuaciones importantes y corregir preventivamente sus posibles consecuencias negativas para el medio.

Otra serie de medidas como la necesidad de creación de sistemas de información, la promoción de tecnologías intermedias, la reorganización administrativa y un régimen sancionador, completan el esquema general. Por último, y como la finalidad principal de la Ley es preventiva, se dirige al establecimiento de pautas de comportamiento ciudadano más respetuosas con el medio, por lo que se reconoce el valor de la participación pública y de la educación ambiental.

Un conjunto de leyes sectoriales sobre Resíduos, Naturaleza y Ambiente Atmosférico, completan la Ley General. Finalmente, la Ley de Aguas, actualmente en trámite de consultas, concede una gran importancia al aspecto de protección de la calidad de las aguas tanto superficiales como subterráneas.

II.- LA REPERCUSION DE UNA POLITICA DE PROTECCION DEL MEDIO AMBIENTE EN LOS SECTORES ECONOMICOS Y EN LA GENERACION DE EMPLEO.

La ejecución de los programas de recuperación ambiental basada en un incremento de la inversión pública en medio ambiente, provocará un aumento de la capacidad generadora de empleo directo, así como una dinámica positiva para otros sectores de la actividad económica. Algunas

de estas actividades se han de referir, necesariamente, a la instalación de vertederos controlados, a las plantas de reciclado de los mismos, a la fabricación y colocación de filtros, depuradoras y a la recuperación del medio natural afectado por obras públicas o industrias.

Otro impulso a la creación de empleo vendrá determinado por las necesidades de vigilancia en el momento inicial de aplicación de la nueva legislación ambiental. Igualmente, las investigaciones científicas y tecnológicas que se fomentarán en las nuevas leyes tendrán efectos multiplicadores y aceleradores en sectores económicos diversos. Por último, el potencial turístico español y la incidencia sanitaria por disfunciones ambientales, se beneficiarán de una correcta protección del medio ambiente.

Las acciones de recuperación ambiental deben desarrollarse a partir de un triple objetivo: la regeneración de medios degradados, la asignación de índices de calidad de vida suficientes y la creación de empleo. En este sentido tienen un elevado interés los resultados de una acción de protección del medio ambiente que el Ministerio de Obras Públicas y Urbanismo ha desarrollado en cooperación con el Instituto Nacional de Empleo en 1.983.

El 20 de Junio de 1.983, el Ministerio de Obras Públicas y Urbanismo y el Instituto Nacional de Empleo firmaron un Convenio de Cooperación, cuya finalidad principal era "participar en la ejecución de la política del Gobierno, dirigida a la creación de puestos de trabajo y a la lucha contra el desempleo en general".

1.- El Contenido de los Programas

Los Programas, incluidos dentro del Convenio de

Cooperación INEM-MOPU, han sido seis:

- Acondicionamiento de playas.
- Conservación, acondicionamiento y ordenación de zonas de servicio de puertos.
- Vigilancia de costas (inventario de ocupaciones abusivas y vertidos ilegales al mar).
- Limpieza y acondicionamiento de la zona de servicio del Puerto y Ría de Bilbao afectada por las inundaciones.
- Obras de defensa y mejora de costas.
- Obras de arquitectura y vivienda.

Los cuatro primeros se ejecutan en régimen de administración directa por el MOPU, y los dos últimos por empresas a las que el MOPU adjudicó su ejecución, mediante contratas en las que al menos el 75 por 100 de la mano de obra ha de estar constituida por trabajadores en desempleo o jóvenes demandantes de primer empleo. El MOPU asumía con cargo a su partida de inversiones los costes adicionales a los de mano de obra.

Para el otorgamiento de las subvenciones del INEM es preciso, además, que, en su realización, más del 50 por 100 del presupuesto del coste de la obra o servicio se destine a mano de obra, que se trate de obras que vengán a cubrir necesidades actuales de la sociedad y sean de competencia del MOPU, y que se ejecuten, en su mayor parte, durante 1.983.

Una Comisión Mixta INEM-MOPU es la que aprueba las obras y servicios.

Además de los criterios expresados, el interés de realización de las obras incluídas en los Programas es vario: aparte del empleo que crean, aspecto ya señalado, se trata de obras, que pueden calificarse como marginales,

en el sentido de que normalmente no entran en los programas de inversión del Ministerio, pero de una alta rentabilidad social, y que inciden en la calidad de vida y el medio ambiente.

- El Programa de Acondicionamiento de Playas se ha llevado a cabo durante los meses de julio, agosto y septiembre y ha permitido el acondicionamiento y limpieza de unas quinientas playas, radicadas en 185 municipios (durante el mes de agosto). La aportación del MOPU ha consistido en la gestión, coordinación y organización de los trabajos así como en la dotación a siete importantes provincias costeras de máquinas limpiaplayas y la cesión a los Ayuntamientos que han participado en el Programa de 2.000 papeleras.

- El Programa de Conservación, Acondicionamiento y Ordenación de zonas de servicio de puertos se ha llevado a cabo en Baleares y Ceuta, a lo largo de los meses de agosto, septiembre y octubre.

- El Programa de Vigilancia de Costas (o de realización de un inventario de ocupaciones abusivas y vertidos ilegales al mar) se ha llevado a cabo en 21 provincias y se ha iniciado en el mes de agosto.

- El cuarto Programa, de los incluidos en el Convenio de Cooperación INEM-MOPU consiste en la realización de obras de limpieza y acondicionamiento de la zona de servicio del Puerto y Ría de Bilbao, que sufrió numerosos desperfectos como consecuencia de las inundaciones que padeció el País Vasco a fin de agosto. La duración del Programa es de cuatro meses, a partir del 15 de septiembre.

- Las Obras de Defensa y Mejora de costas se llevan a cabo en 13 provincias y consisten en reconstrucción de muros de defensa de playas, canalizaciones, cerramientos de parcelas de faros o su acondicionamiento y reparación, acondicionamiento de accesos a playas, reparación y mejora de paseos marítimos y otras.

- Finalmente el Programa de Obras de Arquitectura y Vivienda, comprende obras, de cinco meses de duración, a iniciar el 1 de octubre, de desescombro y remodelación de edificios y de culminación de construcción de viviendas en régimen de autoconstrucción.

2.- La creación de empleo

Como se ha señalado, finalidad del Convenio es la "creación de puestos de trabajo y la lucha contra el desempleo".

El Programa de "Acondicionamiento de playas" ha permitido la creación de 2.120 empleos de un mes de duración, durante los meses de julio, agosto y septiembre.

Con resultado satisfactorio, se ha revelado insuficiente. Los informes recibidos tanto de las Jefaturas de Costas como de algunos Ayuntamientos destacan que no ha sido suficiente en cuanto que, tanto por razones de presupuesto como de la urgencia con que se lanzó el Programa, parte notable de las demandas de empleo no han podido ser satisfechas.

En poder del MOPU obran escritos, solicitando unos el mantenimiento del Programa para años próximos, otros su ampliación y otros su inicio. Se han creado,

por tanto, unas amplias expectativas de creación de puestos de trabajo para años próximos.

El mayor porcentaje de empleos creados, en base a este Programa, corresponde a Andalucía, con el 28,9 por 100 de total, seguida del País Valenciano, con el 17,8 por 100, y Galicia con el 16,2 por 100.

Por otra parte, del total de trabajadores empleados en el mismo período, el 94,4 por 100 pertenece al nivel 2, es decir, a peones especializados, lo cual demuestra las posibilidades del Programa para incorporar a amplios sectores marginados del mercado de trabajo.

En cuanto a la edad de los trabajadores empleados con cargo a este Programa, resulta que el 31,3 por 100 tiene más de 45 años y el 29,1 por 100 menos de 26.

El segundo Programa de "Conservación, acondicionamiento y Ordenación de la zona de servicio de puertos", representa la creación de 161 empleos de tres meses de duración, por tanto de 483 empleos mensuales.

El Programa de "Vigilancia de Costas" ha supuesto, en los meses de agosto y septiembre, la creación de 165 empleos mensuales. El 73,7 por 100 de los trabajadores empleados en este Programa pertenecen a los niveles 5 y 6, que son los que corresponden a los vigilantes de costas, vigilantes de obra y oficiales de 2ª., cualificación que es precisa para la ejecución de este Programa.

Cuarenta es el número de trabajadores que a lo largo de cuatro meses van a participar en el Programa de "Obras de limpieza y acondicionamiento de la zona de servicio del Puerto y Ría de Bilbao", de los que 38 son peones especializados y 2, oficiales. Ello significa la creación de 160 empleos de un mes de duración.

El quinto programa, de "Obras de defensa y mejora de costas" supone la creación de 188 puestos de trabajo, por tanto de 940 empleos de un mes de duración, distribuidos en trece provincias.

El Programa de "Obras de Arquitectura y Vivienda" lleva consigo la creación de 204 empleos de cinco meses de duración, o, lo que es lo mismo de 1.020 empleos mensuales. El 69 por 100 de los trabajadores a contratar para este Programa son peones.

Por tanto, el Convenio de Cooperación INEM-MOPU representa la creación de 5.238 empleos de un mes de duración.

Es de destacar la potencialidad que tienen la ejecución de estos Programas para obtener un conocimiento de la composición y características de las bolsas de paro existentes. Cabe por tanto una contribución del MOPU y el INEM en esa línea, que permita disponer de datos para llevar a cabo una política de lucha contra el desempleo lo más eficaz posible.

3.- El presupuesto

Según lo establecido en el Convenio de Cooperación, el INEM subvenciona el 100% del coste de la mano de obra, y es el MOPU el que financia el resto del presupuesto total. La base 2ª. del Convenio fija, por otro lado, la aportación total del INEM que no ha de exceder de 451 millones.

La mitad del Presupuesto se ha dedicado al primer Programa de "Acondicionamiento de Playas", y le siguen en orden de importancia cuantitativa, el de "Obras de Arquitectura y Vivienda" (94 millones) y "Vigilancia de costas" (52 millones).

En cuanto a los Programas que se realizan mediante mano de obra financiada por el Convenio de Cooperación y asumiendo el MOPU los costes adicionales a los de mano de obra, el coste de la mano de obra representa un alto porcentaje respecto al coste total, que, por ejemplo, en el caso del Programa de "Obras de Arquitectura y Vivienda" alcanza al 66,8 por 100.

En cuanto al material de apoyo puesto por el MOPU al servicio de estos Programas (máquinas limpiaplayas, papeleras y motocicletas), el costo ha sido del orden de 40 millones de pesetas.

4.- La colaboración de los Ayuntamientos

Uno de los aspectos más relevantes del Convenio de colaboración ha sido el del establecimiento de unas relaciones de cooperación con los Ayuntamientos.

La actividad de "Acondicionamiento de playas" se ha llevado a cabo en 119 municipios en el mes de julio y en 185 en el mes de agosto.

Hay que recordar que esta actividad ha tenido un carácter subsidiario respecto a la que deben llevar a cabo las Corporaciones locales, pero que, en casos, por carecer de recursos suficientes, no pueden realizar.

Los municipios beneficiados han sido, normalmente los de mayor población usuaria de playas, de entre todas aquellas que no habían puesto en marcha programas específicos de acondicionamiento.

Ha sido grande en líneas generales, el interés y la colaboración mostrados por los Ayuntamientos. En casos, los Ayuntamientos han aportado tractores,

herramientas y otro material de trabajo, han colaborado en la vigilancia y control de los trabajos, han facilitado y puesto a disposición de los trabajadores medios de transporte.

Aparte de que la Campaña ha sido útil para crear mejor clima de colaboración entre los Servicios Periféricos del MOPU y las Corporaciones Locales, merece destacarse el efecto positivo de continuidad o ampliación alcanzado. Al calor de esta iniciativa INEM-MOPU, por ejemplo, varios Ayuntamientos de Asturias han contratado por su cuenta parte de los operarios que no pudieron ser subvencionados por el presupuesto asignado y se estimaron necesarios para la limpieza de playas.

Por tanto puede decirse que el Convenio de Colaboración ha contribuido a la creación de empleo superior al incluido dentro del propio Convenio.

Los informes recibidos sobre la colaboración y el interés mostrado por los Ayuntamientos son de diverso tipo.

A modo de muestra, seleccionamos dos, procedentes de dos provincias, Málaga y La Coruña.

En el caso de Málaga, los Alcaldes de Estepona, Fuengirola, Marbella, Rincón de la Victoria y Benalmádena han remitido a la Jefatura de Costas cartas de agradecimiento "por la ayuda prestada", "la magnífica labor realizada", "la colaboración llevada a cabo" ... Algunos no sólo manifiestan "esperar contar con su valiosa colaboración en años sucesivos", sino "estudiar la posibilidad de ampliar el servicio".

En el caso de La Coruña, los Alcaldes o Secretarios de todos los Ayuntamientos, 32, han enviado partes

informativos describiendo pormenorizadamente los trabajos realizados y las previsiones y necesidades. En ellos se habla de "excelentes resultados obtenidos", de que los trabajos "han sido acogidos muy favorablemente por los vecinos", de que "el veraneante y la población en general ha quedado muy satisfecha". Algunos sugieren que la actuación comience el 15 de junio en vez del 1 de julio, (es el caso de El Ferrol), solicitan que en años próximos se repita y amplíe, y ofrecen su colaboración para este tipo de actuaciones "que han demostrado su interés".

5.- El eco en los medios informativos y su proyección exterior

De los Programas llevados a cabo o aún en marcha se han hecho eco los medios informativos, especialmente la prensa y la radio.

Aparte de las entrevistas en radio, se tiene constancia gráfica de artículos publicados en quince diarios, en sucesivas ocasiones, tales como "El País"; "El Comercio" de Gijón; "Odiel" de Huelva; "Diario de Cádiz"; "La Voz de Almería"; "Sur" de Málaga; "La Verdad" de Murcia; "Canarias 7"; "Diario de Las Palmas", etc. ...

En casos, se trata de un reportaje amplio, bien informando del plan de regeneración del litoral a cuatro años, o de los programas, como fruto del Convenio de colaboración MOPU-INEM durante 1.983. En otros casos, se trata de noticias aisladas puntuales o integradas en las gacetillas de información de pueblos de la provincia. En casos, también se ofrecen entrevistas con los Directores Provinciales del MOPU o Jefes de Costas; "Odiel" por ejemplo da una gran relevancia a la información titulando en portada "Campaña de vigilancia y limpieza

en el litoral andaluz". Con cierta frecuencia se destaca en las informaciones la coordinación MOPU-INEM-Ayuntamiento, que se produce "por primera vez y de forma experimental".

La prensa ha recogido también, en bastantes casos, la satisfacción de los usuarios, singularmente en las secciones de "Cartas al Director".

Para años sucesivos, parece muy conveniente prestar la máxima atención a la difusión de estos Programas, propuesta ésta que aparece sugerida en algunas de las respuestas de los Jefes de Costas al Cuestionario de la Dirección General de Puertos y Costas, del MOPU. Desde la elaboración de folletos o trípticos para repartir en las playas llamando a los ciudadanos al cuidado de las mismas hasta los trabajadores empleados para estas funciones puedan ser identificados (con mayor aplicación del programa de identidad corporativa del MOPU) pasando por una más estrecha relación con los medios informativos, hace falta conceder a una campaña de imagen y proyección externa la importancia que, por razones de urgencia de la actuación, no ha tenido.

Lo que procede destacar, por encima de todo, es que las actuaciones realizadas y no solo las del Programa de "Acondicionamiento de Playas" se han revelado muy útiles y han cubierto una necesidad, que en años anteriores no quedaba cubierta. Ello ha hecho que se hayan generado amplias expectativas para los años siguientes.

C O N S E J O D E E U R O P A

A S A M B L E A P A R L A M E N T A R I A

COLOQUIO "MEDIO AMBIENTE Y EMPLEO"

BARCELONA (ESPAÑA) 1-2 de Marzo de 1.984

Da. Concepción Sáenz Laín
Directora General del Medio Ambiente
Ministerio de Obras Públicas
y Urbanismo

17

I.- POLITICA DE PROTECCION AMBIENTAL EN ESPAÑA

Quisiera a modo de introducción, iniciar una reflexión sobre la política de protección ambiental en España al objeto de enmarcar una acción concreta realizada por el Ministerio de Obras Públicas y Urbanismo y el Instituto Nacional de Empleo el pasado verano con incidencia en la creación de empleo. Estas consideraciones de carácter general tienen como motivo analizar la situación ambiental española, los proyectos legislativos del Gobierno en esta materia y su incidencia posible en el fomento de nuevos puestos de trabajo.

Desde el punto de vista del deterioro del medio ambiente y del uso de los recursos naturales en el contexto mundial, España tiene una problemática muy similar a la del resto de los países industrializados. Episodios de contaminación atmosférica, vertederos incontrolados de basuras urbanas, contaminación de las aguas, desechos de la producción industrial, uso indiscriminado de insecticidas, pesticidas y herbicidas, ruidos, vibraciones y radiaciones ionizantes, sitúan las características de las disfunciones ambientales en nuestro ámbito socioeconómico. Todo ello repercute en la salud humana, en la calidad del medio, en las actividades agropecuarias y en el patrimonio arquitectónico.

La toxicidad, persistencia y bioacumulación de ciertos productos resultantes de la actividad industrial, singularmente los radiactivos, suponen un peligro de difícil solución a razonables costes económicos en las actuales condiciones tecnológicas.

La problemática descrita, que proviene de las características de industrialización y alta concentración urbana, no es distinta básicamente en España de la existente

en el resto de países europeos. Cabe añadir que nuestro país padece una progresiva erosión de parte de sus suelos debido a que, por su situación geográfica, dos tercios de su territorio soportan un clima extremado que si bien proporciona muchas horas de sol, tiene la contrapartida de las prolongadas sequías estivales, con lo que la fragilidad de sus ecosistemas, especialmente los montañosos, junto a la histórica deforestación de este viejo "granero" romano, han producido una pérdida de suelo fértil. A ello no han sido ajenos los procesos de ocupación industrial y urbana de territorios con alta capacidad productiva. Por ello, tanto la protección de la cubierta vegetal natural, como la ordenación de actividades en el suelo productivo, se convierten en un objetivo prioritario de nuestra política ambiental.

La extraordinaria riqueza, variabilidad y rareza de la flora y la fauna españolas impone, por otra parte, programas específicos que salvaguarden nuestra riqueza genética y permitan el uso sostenido de los recursos naturales.

En medio de este panorama cuyo único alivio es el decrecimiento relativo de la población en los países europeos y las nuevas pautas de comportamiento derivadas de la crisis económica, la Administración española ha iniciado una política ambiental que tiene dos objetivos: en primer lugar, la recuperación de la calidad ambiental y en segundo término, la prevención de futuros deterioros.

Es necesario añadir aquí, que consideramos indisoluble la protección del medio ambiente y la mejora de la calidad de vida. Calidad de vida que es un concepto amplio en el que se integran los parámetros de calidad del medio físico, los sociales, los económicos y los culturales. Por ésto, nos parece que la consecución de empleo, punto de partida para esa calidad de vida, ha

de ser uno de los objetivos de nuestra política ambiental.

Para instrumentalizar la política de medio ambiente, el Gobierno español prepara un conjunto de disposiciones legales cuyos textos están armonizados con la legislación comunitaria y que pretenden situar la política ambiental en el contexto definido de la calidad de vida y en el desarrollo de una política de fomento de empleo.

La Ley de Medio Ambiente fijará los objetivos de la política ambiental en la conservación de los recursos vivos mediante el mantenimiento de los procesos ecológicos y sistemas vitales esenciales; la prevención, reducción y eliminación, en su caso, de la contaminación del medio, procurando la restauración de las áreas o recursos degradados; el fomento de la actividad económica que utilice los potenciales propios de cada región, considerando preferentemente sus recursos naturales, formas propias de organización, así como las tecnologías al entorno. La Ley establecerá igualmente objetivos de promoción de la educación ambiental y el impulso de la investigación científica y tecnológica que facilite la resolución de los problemas ambientales y el desarrollo de una política de conservación del medio.

Las actuaciones de recuperación ambiental se efectuarán mediante la coordinación y planificación de los diversos sectores: aguas continentales, litoral, atmósfera, medio natural y residuos, fijando programas que producirán empleo directo e indirecto, derivado tanto de la aplicación de tecnologías descontaminantes, como de los efectos positivos que se desarrollarán en otros sectores de la actividad económica.

Los instrumentos de tipo jurídico-administrativo que la Ley establecerá para impulsar la política ambiental preventiva se concretan al establecimiento de un régimen

de informes ambientales que permitirá la acomodación y mejora de proyectos y la introducción de la técnica de las evaluaciones de impacto ambiental, admitida con éxito en otros países para determinar los efectos ambientales de las actuaciones importantes y corregir preventivamente sus posibles consecuencias negativas para el medio.

Otra serie de medidas como la necesidad de creación de sistemas de información, la promoción de tecnologías intermedias, la reorganización administrativa y un régimen sancionador, completan el esquema general. Por último, y como la finalidad principal de la Ley es preventiva, se dirige al establecimiento de pautas de comportamiento ciudadano más respetuosas con el medio, por lo que se reconoce el valor de la participación pública y de la educación ambiental.

Un conjunto de leyes sectoriales sobre Resíduos, Naturaleza y Ambiente Atmosférico, completan la Ley General. Finalmente, la Ley de Aguas, actualmente en trámite de consultas, concede una gran importancia al aspecto de protección de la calidad de las aguas tanto superficiales como subterráneas.

II.- LA REPERCUSION DE UNA POLITICA DE PROTECCION DEL MEDIO AMBIENTE EN LOS SECTORES ECONOMICOS Y EN LA GENERACION DE EMPLEO.

La ejecución de los programas de recuperación ambiental basada en un incremento de la inversión pública en medio ambiente, provocará un aumento de la capacidad generadora de empleo directo, así como una dinámica positiva para otros sectores de la actividad económica. Algunas

de estas actividades se han de referir, necesariamente, a la instalación de vertederos controlados, a las plantas de reciclado de los mismos, a la fabricación y colocación de filtros, depuradoras y a la recuperación del medio natural afectado por obras públicas o industrias.

Otro impulso a la creación de empleo vendrá determinado por las necesidades de vigilancia en el momento inicial de aplicación de la nueva legislación ambiental. Igualmente, las investigaciones científicas y tecnológicas que se fomentarán en las nuevas leyes tendrán efectos multiplicadores y aceleradores en sectores económicos diversos. Por último, el potencial turístico español y la incidencia sanitaria por disfunciones ambientales, se beneficiarán de una correcta protección del medio ambiente.

Las acciones de recuperación ambiental deben desarrollarse a partir de un triple objetivo: la regeneración de medios degradados, la asignación de índices de calidad de vida suficientes y la creación de empleo. En este sentido tienen un elevado interés los resultados de una acción de protección del medio ambiente que el Ministerio de Obras Públicas y Urbanismo ha desarrollado en cooperación con el Instituto Nacional de Empleo en 1.983.

El 20 de Junio de 1.983, el Ministerio de Obras Públicas y Urbanismo y el Instituto Nacional de Empleo firmaron un Convenio de Cooperación, cuya finalidad principal era "participar en la ejecución de la política del Gobierno, dirigida a la creación de puestos de trabajo y a la lucha contra el desempleo en general".

1.- El Contenido de los Programas

Los Programas, incluidos dentro del Convenio de

Cooperación INEM-MOPU, han sido seis:

- Acondicionamiento de playas.
- Conservación, acondicionamiento y ordenación de zonas de servicio de puertos.
- Vigilancia de costas (inventario de ocupaciones abusivas y vertidos ilegales al mar).
- Limpieza y acondicionamiento de la zona de servicio del Puerto y Ría de Bilbao afectada por las inundaciones.
- Obras de defensa y mejora de costas.
- Obras de arquitectura y vivienda.

Los cuatro primeros se ejecutan en régimen de administración directa por el MOPU, y los dos últimos por empresas a las que el MOPU adjudicó su ejecución, mediante contratas en las que al menos el 75 por 100 de la mano de obra ha de estar constituida por trabajadores en desempleo o jóvenes demandantes de primer empleo. El MOPU asumía con cargo a su partida de inversiones los costes adicionales a los de mano de obra.

Para el otorgamiento de las subvenciones del INEM es preciso, además, que, en su realización, más del 50 por 100 del presupuesto del coste de la obra o servicio se destine a mano de obra, que se trate de obras que vengán a cubrir necesidades actuales de la sociedad y sean de competencia del MOPU, y que se ejecuten, en su mayor parte, durante 1.983.

Una Comisión Mixta INEM-MOPU es la que aprueba las obras y servicios.

Además de los criterios expresados, el interés de realización de las obras incluídas en los Programas es vario: aparte del empleo que crean, aspecto ya señalado, se trata de obras, que pueden calificarse como marginales,

en el sentido de que normalmente no entran en los programas de inversión del Ministerio, pero de una alta rentabilidad social, y que inciden en la calidad de vida y el medio ambiente.

- El Programa de Acondicionamiento de Playas se ha llevado a cabo durante los meses de julio, agosto y septiembre y ha permitido el acondicionamiento y limpieza de unas quinientas playas, radicadas en 185 municipios (durante el mes de agosto). La aportación del MOPU ha consistido en la gestión, coordinación y organización de los trabajos así como en la dotación a siete importantes provincias costeras de máquinas limpiaplayas y la cesión a los Ayuntamientos que han participado en el Programa de 2.000 papeleras.

- El Programa de Conservación, Acondicionamiento y Ordenación de zonas de servicio de puertos se ha llevado a cabo en Baleares y Ceuta, a lo largo de los meses de agosto, septiembre y octubre.

- El Programa de Vigilancia de Costas (o de realización de un inventario de ocupaciones abusivas y vertidos ilegales al mar) se ha llevado a cabo en 21 provincias y se ha iniciado en el mes de agosto.

- El cuarto Programa, de los incluidos en el Convenio de Cooperación INEM-MOPU consiste en la realización de obras de limpieza y acondicionamiento de la zona de servicio del Puerto y Ría de Bilbao, que sufrió numerosos desperfectos como consecuencia de las inundaciones que padeció el País Vasco a fin de agosto. La duración del Programa es de cuatro meses, a partir del 15 de septiembre.

- Las Obras de Defensa y Mejora de costas se llevan a cabo en 13 provincias y consisten en reconstrucción de muros de defensa de playas, canalizaciones, cerramientos de parcelas de faros o su acondicionamiento y reparación, acondicionamiento de accesos a playas, reparación y mejora de paseos marítimos y otras.

- Finalmente el Programa de Obras de Arquitectura y Vivienda, comprende obras, de cinco meses de duración, a iniciar el 1 de octubre, de desescombro y remodelación de edificios y de culminación de construcción de viviendas en régimen de autoconstrucción.

2.- La creación de empleo

Como se ha señalado, finalidad del Convenio es la "creación de puestos de trabajo y la lucha contra el desempleo".

El Programa de "Acondicionamiento de playas" ha permitido la creación de 2.120 empleos de un mes de duración, durante los meses de julio, agosto y septiembre.

Con resultados satisfactorio, se ha revelado insuficiente. Los informes recibidos tanto de las Jefaturas de Costas como de algunos Ayuntamientos destacan que no ha sido suficiente en cuanto que, tanto por razones de presupuesto como de urgencia con que se lanzó el Programa, parte notable de las demandas de empleo no han podido ser satisfechas.

En poder del MOPU obran escritos, solicitando unos el mantenimiento del Programa para años próximos, otros su ampliación y otros su inicio. Se han creado,

por tanto, unas amplias expectativas de creación de puestos de trabajo para años próximos.

El mayor porcentaje de empleos creados, en base a este Programa, corresponde a Andalucía, con el 28,9 por 100 de total, seguida del País Valenciano, con el 17,8 por 100, y Galicia con el 16,2 por 100.

Por otra parte, del total de trabajadores empleados en el mismo período, el 94,4 por 100 pertenece al nivel 2, es decir, a peones especializados, lo cual demuestra las posibilidades del Programa para incorporar a amplios sectores marginados del mercado de trabajo.

En cuanto a la edad de los trabajadores empleados con cargo a este Programa, resulta que el 31,3 por 100 tiene más de 45 años y el 29,1 por 100 menos de 26.

El segundo Programa de "Conservación, acondicionamiento y Ordenación de la zona de servicio de puertos", representa la creación de 161 empleos de tres meses de duración, por tanto de 483 empleos mensuales.

El Programa de "Vigilancia de Costas" ha supuesto, en los meses de agosto y septiembre, la creación de 165 empleos mensuales. El 73,7 por 100 de los trabajadores empleados en este Programa pertenecen a los niveles 5 y 6, que son los que corresponden a los vigilantes de costas, vigilantes de obra y oficiales de 2ª., cualificación que es precisa para la ejecución de este Programa.

Cuarenta es el número de trabajadores que a lo largo de cuatro meses van a participar en el Programa de "Obras de limpieza y acondicionamiento de la zona de servicio del Puerto y Ría de Bilbao", de los que 38 son peones especializados y 2, oficiales. Ello significa la creación de 160 empleos de un mes de duración.

El quinto programa, de "Obras de defensa y mejora de costas" supone la creación de 188 puestos de trabajo, por tanto de 940 empleos de un mes de duración, distribuidos en trece provincias.

El Programa de "Obras de Arquitectura y Vivienda" lleva consigo la creación de 204 empleos de cinco meses de duración, o, lo que es lo mismo de 1.020 empleos mensuales. El 69 por 100 de los trabajadores a contratar para este Programa son peones.

Por tanto, el Convenio de Cooperación INEM-MOPU representa la creación de 5.238 empleos de un mes de duración.

Es de destacar la potencialidad que tienen la ejecución de estos Programas para obtener un conocimiento de la composición y características de las bolsas de paro existentes. Cabe por tanto una contribución del MOPU y el INEM en esa línea, que permita disponer de datos para llevar a cabo una política de lucha contra el desempleo lo más eficaz posible.

3.- El presupuesto

Según lo establecido en el Convenio de Cooperación, el INEM subvenciona el 100% del coste de la mano de obra, y es el MOPU el que financia el resto del presupuesto total. La base 2ª. del Convenio fija, por otro lado, la aportación total del INEM que no ha de exceder de 451 millones.

La mitad del Presupuesto se ha dedicado al primer Programa de "Acondicionamiento de Playas", y le siguen en orden de importancia cuantitativa, el de "Obras de Arquitectura y Vivienda" (94 millones) y "Vigilancia de costas" (52 millones).

En cuanto a los Programas que se realizan mediante mano de obra financiada por el Convenio de Cooperación y asumiendo el MOPU los costes adicionales a los de mano de obra, el coste de la mano de obra representa un alto porcentaje respecto al coste total, que, por ejemplo, en el caso del Programa de "Obras de Arquitectura y Vivienda" alcanza al 66,8 por 100.

En cuanto al material de apoyo puesto por el MOPU al servicio de estos Programas (máquinas limpiaplayas, papeleras y motocicletas), el costo ha sido del orden de 40 millones de pesetas.

4.- La colaboración de los Ayuntamientos

Uno de los aspectos más relevantes del Convenio de colaboración ha sido el del establecimiento de unas relaciones de cooperación con los Ayuntamientos.

La actividad de "Acondicionamiento de playas" se ha llevado a cabo en 119 municipios en el mes de julio y en 185 en el mes de agosto.

Hay que recordar que esta actividad ha tenido un carácter subsidiario respecto a la que deben llevar a cabo las Corporaciones locales, pero que, en casos, por carecer de recursos suficientes, no pueden realizar.

Los municipios beneficiados han sido, normalmente los de mayor población usuaria de playas, de entre todas aquellas que no habían puesto en marcha programas específicos de acondicionamiento.

Ha sido grande en líneas generales, el interés y la colaboración mostrados por los Ayuntamientos. En casos, los Ayuntamientos han aportado tractores,

herramientas y otro material de trabajo, han colaborado en la vigilancia y control de los trabajos, han facilitado y puesto a disposición de los trabajadores medios de transporte.

Aparte de que la Campaña ha sido útil para crear mejor clima de colaboración entre los Servicios Periféricos del MOPU y las Corporaciones Locales, merece destacarse el efecto positivo de continuidad o ampliación alcanzado. Al calor de esta iniciativa INEM-MOPU, por ejemplo, varios Ayuntamientos de Asturias han contratado por su cuenta parte de los operarios que no pudieron ser subvencionados por el presupuesto asignado y se estimaron necesarios para la limpieza de playas.

Por tanto puede decirse que el Convenio de Colaboración ha contribuido a la creación de empleo superior al incluido dentro del propio Convenio.

Los informes recibidos sobre la colaboración y el interés mostrado por los Ayuntamientos son de diverso tipo.

A modo de muestra, seleccionamos dos, procedentes de dos provincias, Málaga y La Coruña.

En el caso de Málaga, los Alcaldes de Estepona, Fuengirola, Marbella, Rincón de la Victoria y Benalmádena han remitido a la Jefatura de Costas cartas de agradecimiento "por la ayuda prestada", "la magnífica labor realizada", "la colaboración llevada a cabo" ... Algunos no sólo manifiestan "esperar contar con su valiosa colaboración en años sucesivos", sino "estudiar la posibilidad de ampliar el servicio".

En el caso de La Coruña, los Alcaldes o Secretarios de todos los Ayuntamientos, 32, han enviado partes

informativos describiendo pormenorizadamente los trabajos realizados y las previsiones y necesidades. En ellos se habla de "excelentes resultados obtenidos", de que los trabajos "han sido acogidos muy favorablemente por los vecinos", de que "el veraneante y la población en general ha quedado muy satisfecha". Algunos sugieren que la actuación comience el 15 de junio en vez del 1 de julio, (es el caso de El Ferrol), solicitan que en años próximos se repita y amplíe, y ofrecen su colaboración para este tipo de actuaciones "que han demostrado su interés".

5.- El eco en los medios informativos y su proyección exterior

De los Programas llevados a cabo o aún en marcha se han hecho eco los medios informativos, especialmente la prensa y la radio.

Aparte de las entrevistas en radio, se tiene constancia gráfica de artículos publicados en quince diarios, en sucesivas ocasiones, tales como "El País"; "El Comercio" de Gijón; "Odiel" de Huelva; "Diario de Cádiz"; "La Voz de Almería"; "Sur" de Málaga; "La Verdad" de Murcia; "Canarias 7"; "Diario de Las Palmas", etc.
...

En casos, se trata de un reportaje amplio, bien informando del plan de regeneración del litoral a cuatro años, o de los programas, como fruto del Convenio de colaboración MOPU-INEM durante 1.983. En otros casos, se trata de noticias aisladas puntuales o integradas en las gacetillas de información de pueblos de la provincia. En casos, también se ofrecen entrevistas con los Directores Provinciales del MOPU o Jefes de Costas; "Odiel" por ejemplo da una gran relevancia a la información titulado en portada "Campaña de vigilancia y limpieza

en el litoral andaluz". Con cierta frecuencia se destaca en las informaciones la coordinación MOPU-INEM-Ayuntamiento, que se produce "por primera vez y de forma experimental".

La prensa ha recogido también, en bastantes casos, la satisfacción de los usuarios, singularmente en las secciones de "Cartas al Director".

Para años sucesivos, parece muy conveniente prestar la máxima atención a la difusión de estos Programas, propuesta ésta que aparece sugerida en algunas de las respuestas de los Jefes de Costas al Cuestionario de la Dirección General de Puertos y Costas, del MOPU. Desde la elaboración de folletos o trípticos para repartir en las playas llamando a los ciudadanos al cuidado de las mismas hasta que los trabajadores empleados para estas funciones puedan ser identificados (con mayor aplicación del programa de identidad corporativa del MOPU) pasando por una más estrecha relación con los medios informativos, hace falta conceder a una campaña de imagen y proyección externa la importancia que, por razones de urgencia de la actuación, no ha tenido.

Lo que procede destacar, por encima de todo, es que las actuaciones realizadas y no solo las del Programa de "Acondicionamiento de Playas" se han revelado muy útiles y han cubierto una necesidad, que en años anteriores no quedaba cubierta. Ello ha hecho que se hayan generado amplias expectativas para los años siguientes.

Cabinet

Jacques VIGNERON
Conseiller Scientifique

VERSION PROVISoire (1)

LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA RECHERCHE D'UNE MEILLEURE
QUALITE DE VIE CONSTITUENT-ELLES DES FACTEURS INSUPPORTABLES
POUR L'ECONOMIE EN PERIODE DE CRISE PROLONGEE DE LA SOCIETE

Quelle contribution les politiques de
l'environnement et de la qualité de la
vie peuvent-elles apporter à la lutte
anti-chômage.

Rapport présenté à la Conférence organisée par
le Conseil de l'Europe.

Barcelone 1.3 Mars 1984

(1) Cette version constitue un document de travail susceptible de corrections
ulterieures

7
COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Strasbourg, le 23 février 1984

AS/Loc/Col1 EE (35) 14

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES POUVOIRS LOCAUX

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"

Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Palacio de Congressos

BILAN DE L'IMPACT DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
SUR L'EMPLOI DANS LES PAYS DE L'OCDE
AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES

par Michel POTIER[§]
Chef de la Division
Environnement et Economie,
Direction de l'Environnement,
Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
Paris

[§] Les opinions exprimées dans ce rapport sont propres à l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE

INTRODUCTION

Au moment où les pays de l'OCDE supportent les taux de chômage les plus élevés de ces dernières années (un taux de chômage de 9 % en moyenne de la population active totale en 1983 contre 5 % en 1977 et 2,8 % pour la moyenne des années 1962-1973) des opinions les plus diverses circulent sur l'impact qu'exercent les politiques de l'environnement sur l'économie et en particulier sur l'emploi. D'un côté, les écologistes affirment que les politiques de l'environnement stimulent l'économie et engendrent des emplois. De l'autre, certains industriels soutiennent que la mise en oeuvre des politiques d'environnement aggrave la pénurie de capital en période de récession, ajoute aux tensions inflationnistes, réduit le taux de profit des entreprises et contraint les plus touchées d'entre elles à fermer leur porte. Où se trouve la vérité ? Elle se situe certainement entre ces deux extrêmes. Cette courte note contribuera, on l'espère, à éclaircir un débat où l'affirmation péremptoire des croyances de chacun tend à l'emporter sur un examen scrupuleux des faits.

Au préalable, nous aimerions insister sur deux remarques liminaires :

- (i) Tout au long de ce rapport, on s'interrogera sur l'impact sur l'emploi des politiques de l'environnement comprises au sens le plus conventionnel, c'est à dire dans le sens de la lutte contre la pollution et des nuisances ; en revanche, on ne retiendra pas dans le cadre de cette analyse l'impact sur l'emploi des politiques "positives" de l'environnement (création de parcs naturels nationaux ou régionaux, protection et mise en valeur des sites historiques, etc.).
- (ii) on s'efforcera de dégager avant tout l'impact net des politiques de l'environnement sur l'emploi. En effet, l'impact des politiques de l'environnement sur l'emploi se manifeste essentiellement par deux voies : d'un côté, ces politiques peuvent induire une réduction de la demande dans certains secteurs de l'activité économique du fait de l'augmentation du prix des biens et des services résultant de la mise en oeuvre des politiques de l'environnement. Cette réduction

de la demande peut affecter, bien entendu, de manière négative le niveau de l'emploi de la branche d'activité concernée. D'un autre côté, les politiques de l'environnement provoquent une augmentation de la demande dans d'autres secteurs de l'activité économique du fait des commandes de biens d'équipement en matériels de lutte contre la pollution (stations d'épuration par exemple) qui résultent de l'application des diverses dispositions législatives ou réglementaires prises dans différents pays pour limiter la pollution et les nuisances. Cette augmentation de la demande se traduit par des effets positifs sur le niveau de l'emploi.

L'objet de ce rapport est de chercher d'abord à :

- (a) repérer que's sont les secteurs susceptibles d'être affectés de façon négative ou positive par les politiques de l'environnement ;
- (b) ensuite de chercher à évaluer si les effets positifs sur l'emploi prévalent ou non sur les effets négatifs.

Nous procéderons à cet examen en passant en revue dans une première partie quelques modèles économétriques de caractère macro-économique qui ont été réalisés par divers pays Membres de l'OCDE, puis, dans une seconde partie, nous ferons le bilan d'un certain nombre d'études sectorielles de caractère micro-économique afin de vérifier si elles infirment ou confirment les résultats des analyses macro-économiques.

I. EVALUATION AU NIVEAU MACRO-ECONOMIQUE DE L'IMPACT SUR L'EMPLOI DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Quelques pays Membres de l'OCDE ont engagé depuis plusieurs années des travaux reposant sur des études économétriques destinées pour l'essentiel à apprécier l'incidence des programmes de lutte contre la pollution sur les variables économiques traditionnelles telles que la croissance du PNB, les prix, l'emploi et la balance des paiements. Il s'agit essentiellement des Etats-Unis, du Japon, des Pays-Bas et de la Norvège.

A. Les modèles économétriques des Etats-Unis, du Japon, des Pays-Bas et de la Norvège

- le modèle américain⁽¹⁾ le plus récent est le modèle de Data Resources Inc., qui a été mis au point en collaboration avec l'Agence pour la Protection de l'Environnement (EPA) et le Conseil de la Qualité de l'Environnement (CEQ) en vue d'analyser les effets de la politique américaine sur plusieurs indicateurs économiques globaux. Ce modèle prend comme données de base les estimations des augmentations annuelles des coûts de la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air résultant de l'application de la réglementation existante et considère que ces estimations constituent les éléments exogènes qui vont exercer un impact sur l'économie. Ce modèle évalue à travers le temps, les effets provoqués par les éléments exogènes sur le niveau des prix, le PNB réel, le taux de chômage, l'investissement privé, la consommation, la balance commerciale et le taux d'intérêt. Etant donné les caractéristiques du modèle, les résultats qu'il donne portent sur les effets directs et sur plusieurs effets indirects de la politique appliquée⁽²⁾.

Les résultats de ce modèle qui est révisé à peu près tous les deux ans et dont la dernière mise à jour remonte au mois de juillet 1981 font apparaître un impact positif sur l'emploi tout au long de la période 1970-1987. Des emplois sont créés dans l'industrie de l'équipements de lutte contre la pollution et dans toutes les industries qui exploitent et entretiennent des unités de contrôle de la pollution. Le taux de chômage est en moyenne 0,4 % plus bas pour toute la période que ce qu'il aurait été en l'absence d'une

-
- (1) The Macro-economic Impact of Federal Pollution Control programmes : 1981 Assessment, a report prepared by Data Resources, Inc., for the U.S. Environmental Protection Agency.
 - (2) Par effets directs on entend les effets au lieu du nouvel investissement et les effets sur l'industrie des matériels anti-pollution ; par effets indirects on entend les effets sur les diverses branches d'activité économiques résultant des salaires, rentes, profits, etc. versés dans le cadre des politiques de lutte contre la pollution.

politique de lutte contre la pollution. Le nombre d'emploi additionnels résultant de la mise en oeuvre des politiques de lutte contre la pollution est estimé pour cette période à 524.000.

- Le modèle néerlandais⁽³⁾ a été mis au point par l'Office Central de Planification des Pays-Bas. Il vise à apprécier l'incidence sur l'économie des Pays-Bas des programmes de lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et des déchets. Dans une première étape, on a estimé les coûts d'investissements et les coûts annuels résultant de l'application du programme de protection de l'environnement.

On a ensuite procédé à une ventilation de l'origine de ces coûts afin de déterminer les branches d'activité susceptibles de satisfaire les demandes de biens et services que ces dépenses impliquent.

Ces demandes ont été enfin analysées à l'aide d'un modèle macro-économique modifié où l'on a fait apparaître un secteur anti-pollution. Les effets des programmes de lutte contre la pollution ont été évalués dans le cadre de cinq variantes pour la période 1979-1985.

Pour quatre des variantes étudiées le modèle conclut à une légère augmentation du taux de chômage (de l'ordre de 4000 personnes/an à 8.400 personnes/an selon les variantes). En revanche dans le cas de la cinquième variante où il n'y a pas d'indexation de la hausse des salaires sur celle des prix à la consommation l'impact sur l'emploi est positif (de l'ordre de 4000 personnes/an). Cet effet s'explique par une augmentation des coûts supplémentaires supportés par les entreprises qui ne peuvent être compensés en cas d'indexation des salaires surtout lorsque viennent s'y ajouter les effets défavorables de la concurrence étrangère

Pour les autres variantes qui supposent une compensation des salaires en tant que résultante de la hausse des prix consécutive au coût additionnel des

(3) OCDE, "Incidence économique des mesures de lutte contre la pollution aux Pays-Bas", Rapport préparé par l'Office Central de Planification des Pays-Bas, 1980-81.

programmes de lutte contre la pollution, on assiste à une création d'emploi dans un premier temps qui est liée à la mise en place des programmes de lutte contre la pollution (construction de stations d'épuration, et dans un deuxième temps à une relation inverse due à la fermeture d'usines à la suite de l'augmentation des coûts de production.

En revanche dans le cas où il n'y a pas compensation des prix par les salaires, l'impact sur l'emploi est favorable tout au long de la période.

- Le modèle japonais⁽⁴⁾ qui est plus ancien a été construit selon des principes analogues à ceux qui caractérisent les modèles américain et néerlandais, mais il se différencie des modèles précédents en ce sens qu'il contient un plus grand nombre de données détaillées par secteur. Le modèle cherche à estimer à travers deux scénarios l'impact sur l'économie et certains secteurs des diverses réglementations visant à limiter les émissions de pollution au cours de la période 1972-1977 et cela pour chaque année.

Le résultats de ce modèle font apparaître que pour les vingt secteurs étudiés, le volume de l'emploi s'accroît pendant les trois premières années pour se stabiliser par la suite et, qu'il atteint un niveau plus élevé en 1977 pour les deux scénarios envisagés. La progression de l'emploi intéresse le secteur des machines, de la métallurgie et du bâtiment pendant la première période, alors qu'on observe un léger fléchissement du niveau de l'emploi dans les industries alimentaires, celles des pâtes et papiers et celles des autres produits manufacturés. Au cours de la même période, on assiste à un déplacement assez prononcé d'emploi des secteurs primaire et tertiaire vers le secteur secondaire, notamment vers l'industrie des machines. La part de l'emploi dans le secteur tertiaire diminue en ce qui concerne les activités commerciales et de service malgré une légère progression du niveau absolu.

(4) OCDE, "Conséquences macro-économiques des politiques de l'Environnement : l'expérience acquise par le Japon", rapport préparé par S. Shishido et A. Oshizaka, déc. 1974.

- Le modèle norvégien⁽⁵⁾ analyse l'impact des programmes de lutte contre la pollution en Norvège pour la période 1974-1983. En supposant la non absorption par l'industrie des coûts supplémentaires résultant des programmes de lutte contre la pollution et le volume des exportations constant, ce modèle fait apparaître une réduction dans le volume des emplois de l'ordre de 3.145 personnes par an, ce qui correspond à une réduction de 0,3 % de l'emploi industriel total. Ces chiffres doivent être comparés avec ceux qui résultent d'une estimation des effets positifs sur l'emploi des programmes de lutte contre la pollution. En effet en faisant l'hypothèse que les investissements dans le domaine de l'environnement ne correspondent pas à une réduction des investissements productifs dans l'économie mais qu'ils constituent un apport supplémentaire l'impact positif sur la production de biens d'équipement nécessaire à la lutte contre la pollution a été estimé à 23.000 personnes environ/an soit plus de sept fois l'équivalent de l'impact négatif.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ces modèles ? Il ressort en premier lieu de l'examen de ces différents modèles que l'impact global négatif ou positif des politiques de lutte contre la pollution sur le niveau de l'emploi est extrêmement faible. En second lieu, les résultats de ces modèles semblent indiquer que les politiques de lutte contre la pollution auraient un effet négatif au cours de la période d'application des règlements concernant les différentes pollutions et nuisances. Cet impact négatif résulte de deux effets en sens contraire qui s'annulent, d'une part les programmes de lutte contre la pollution sont à l'origine d'un mouvement expansionniste qu'exprime la stimulation de la demande de matériels antipollution, d'autre part les mêmes programmes de lutte contre la pollution induisent un accroissement des prix relatifs dans les industries les plus polluantes. De ces deux effets, il

(5) F.R. Forsund and P. Waage, "Pollution Abatement in Norwegian Mining and Manufacturing Industries : Principle measures, economic instruments and macro-economic effects, Ministry of Environment, Oslo.

semble que le second aurait tendance à l'emporter du moins dans le cas des Pays-Bas. Au Japon, en Norvège et aux Etats-Unis au contraire, les modèles indiquent que les effets d'expansion seront plus importants que les effets de contraction.

B. La Portée de ces modèles

Comme nous l'avons vu, si ces modèles nous renseignent sur l'effet de la politique de lutte contre la pollution sur l'emploi total ou le niveau global du chômage, ils ne nous donnent que peu d'indications sur un certain nombre de points importants. L'ensemble des reproches que l'on peut formuler à leur égard peut être résumé comme suit :

1. A part le modèle japonais et le modèle norvégien, les modèles existants ne nous fournissent guère de renseignements sur l'impact sectoriel ou régional des politiques de lutte contre la pollution. Il s'agit là d'un élément essentiel car même si les chiffres globaux d'emplois n'enregistrent que des variations de faible amplitude, les demandes de main-d'oeuvre par secteurs professionnels et par région peuvent varier de façon significative. De plus, le fait de ne pas incorporer suffisamment dans l'analyse l'impact sectoriel des politiques de lutte contre la pollution aboutit le plus souvent à ne retenir que les effets directs des politiques de lutte contre la pollution sur le niveau de l'emploi en négligeant les effets indirects, c'est-à-dire les demandes intermédiaires de biens et services engendrées par ces politiques, les changements découlant de ces politiques dans les prix relatifs, et les changements découlant de ces mêmes politiques dans les indices relatifs des salaires.

2. Les modèles confectionnés jusqu'à ce jour s'efforcent dans l'ensemble d'apprécier l'impact sur l'économie de politiques de lutte contre la pollution décomposées généralement en programme de lutte contre la pollution atmosphérique, programme de lutte contre la pollution des eaux et programme d'élimination des déchets. Il est indispensable de procéder à une telle ventilation dans la mesure où l'incidence sur la nature de la main-d'oeuvre demandée va varier avec la nature même des programmes. Il est clair, par exemple, qu'un programme de construction de stations d'épuration des eaux

municipales a un impact sur la nature et la composition de la main-d'oeuvre différent d'un programme de construction de filtres industriels. Toutefois, aucun modèle ne s'est attaché à notre connaissance à évaluer l'impact sur l'économie et sur l'emploi de variantes de politiques de l'environnement. Il serait pourtant intéressant de connaître en période de chômage important quelles sont les politiques de lutte contre la pollution qui exercent les effets les plus positifs sur l'emploi tant en ce qui concerne le niveau de cet emploi que sa composition.

3. Ces modèles ne sauraient donner une idée claire de l'impact sur l'économie et l'emploi des politiques de lutte contre la pollution sans définir avec précision les moyens de financement correspondant au financement des dépenses correspondantes à ces politiques. Les modalités de financement ne sont pas sans influence sur la demande de main-d'oeuvre ainsi l'impact sur l'emploi d'un programme de lutte contre la pollution des eaux d'origine industrielle sera différent si ce programme est financé par les industries polluantes elles-mêmes ou si ce programme est financé sur fonds publics par le gouvernement à travers, par exemple, une augmentation de l'impôt sur le revenu. Cet aspect financier n'est malheureusement pas toujours clairement explicité dans les modèles étudiés.

4. Enfin, il faut mentionner un point particulièrement important pour les pays autres que les Etats-Unis à économie plus ouverte sur l'extérieur, c'est la possibilité pour ces pays que leur politique de lutte contre la pollution exerce des effets positifs sur l'emploi dans d'autres pays du fait des commandes de matériels anti-pollution passées à l'étranger par leurs agents économiques. Il s'agit d'un point qui est pris en compte par le modèle néerlandais.

On peut retenir pour terminer que les modèles économétriques mis au point dans un nombre limité de pays ont mis en lumière que l'impact des politiques de lutte contre la pollution sur le niveau de l'emploi est très faible à l'échelon macro-économique sans qu'il soit possible d'affirmer avec certitude si cet impact est négatif ou positif. Les études plus partielles entreprises au niveau sectoriel ou régional infirment-elles ou confirment-elles ces conclusions ?

II. EVALUATION AU NIVEAU MICRO-ECONOMIQUE DE L'IMPACT SUR L'EMPLOI DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION

En dépit de leurs imperfections, les modèles macro-économiques sont les seuls instruments susceptibles de nous donner une idée de l'effet net des politiques de lutte contre la pollution sur l'emploi en faisant intervenir les phénomènes de compensation sur le niveau de l'emploi en plus ou en moins qui interviennent dans les divers secteurs de l'activité économique. En revanche parmi les diverses études que nous allons passer en revue à présent, aucune ne traite de façon adéquate cette question. Dans le cadre de cette analyse, nous examinerons d'abord les études qui se sont efforcées de mettre en évidence les effets positifs sur l'emploi des mesures de protection de l'environnement, puis nous ferons l'inventaire ensuite des suppressions d'emplois causées par la mise en oeuvre des politiques de lutte contre la pollution à partir essentiellement de l'expérience américaine.

A. Les créations d'emploi liées aux politiques de lutte contre la pollution

Nous examinerons successivement :

- l'étude suédoise concernant les effets sur l'emploi de subventions destinées à la protection de l'environnement ;
- diverses études américaines entreprises sur ce sujet ;
- l'étude concernant la République Fédérale d'Allemagne.
- les études effectuées en France.

1. Effet sur l'emploi en Suède d'un programme de subvention destiné à la protection de l'environnement⁽⁶⁾

En 1969, le Gouvernement suédois, afin d'inciter les entreprises existantes à entreprendre dès que possible les investissements nécessaires à

(6) OCDE, "Politique de l'environnement en Suède", Paris, 1977.

la lutte contre la pollution, a décidé de leur verser des subventions en capital pouvant aller jusqu'à 25 % des dépenses de capital pour les entreprises privées et à 30 % à 50 % pour les installations municipales. Quant à la fin de l'année 1971 l'économie suédoise a commencé à donner des signes de stagnation, le Gouvernement a décidé de porter le niveau de ces subventions jusqu'à un maximum de 75 % des dépenses de capital en vue de stimuler l'emploi dans le secteur du bâtiment et de la construction.

Dans le cadre du processus d'application, les entreprises étaient tenues d'évaluer les emplois (en hommes-jour) qui seraient créés par le projet sur le lieu du nouvel investissement pour lequel elles demandaient une subvention. Une récapitulation des demandes présentées par l'industrie et approuvées, a fait apparaître une création d'emploi "directs" dans la construction de 4.680 hommes/an. On a estimé en outre que les subventions majorées accordées aux municipalités pour la construction de stations d'épuration des eaux avaient créé sur les lieux de l'investissement un emploi évalué à 3.100 hommes-an. En ajoutant à ces résultats les emplois supplémentaires créés dans les industries fournissant l'équipement et les matériels, on a calculé que des emplois supplémentaires de 8.826 hommes-an avaient été créés en liaison avec les investissements dans l'industrie et de 4.030 hommes/an en liaison avec les investissements municipaux.

Les créations d'emploi ont donc été estimées au total à 13.606 hommes-an en ce qui concerne les investissements industriels et à 7.130 hommes-an en ce qui concerne les investissements municipaux. Cette estimation est sans doute excessive dans la mesure où les demandes de biens d'équipement consécutives aux programmes de protection de l'environnement ont été supposées satisfaites par l'industrie suédoise, alors qu'au cours de cette même période des importations importantes de matériel anti-pollution ont eu lieu en particulier en provenance de la République Fédérale d'Allemagne.

Pour les trois périodes successives de majoration des subventions, (i) du 1.11.1971 au 30/6/1972, (ii) du 1.9.1972 au 30.4.1973, (iii) du 16.10.1973 au 31.5.1974, on a estimé l'impact de programmes de subventions sur le niveau de l'emploi au lieu de l'investissement comme suit :

SECTEUR	1ère période		2ème période		3ème période	
	effet sur l'emploi en % de la main-d'oeuvre employée	chômage dans le secteur	effet sur l'emploi en % de la main-d'oeuvre employée	chômage dans le secteur	effet sur l'emploi en % de la main-d'oeuvre employée	chômage dans le secteur
	%	%	%	%	%	%
Métallurgie (y compris extraction des minerais)	0,5	1,6	0,3	2,1	0,2	1,4
Pâtes et papiers (y compris scieries)	1,2	2,1	1,0	2,3	0,3	2,3
Industries de la pierre et argile	0,9	2,7	0,3	3,0	0,2	2,0
Industries alimentaires	0,2	3,0	0,1	2,8	0,1	3,1
Chimie	0,4	2,8	0,2	2,3	0,1	2,0

On voit en particulier que le programme de subvention a eu un effet particulièrement significatif pour l'industrie des pâtes et papiers, puisque pour les deux premières périodes le chômage aurait été de 3,3 % de la branche au lieu de 2,1 % et de 2,3 % respectivement sans l'existence de ce programme.

2. Effet sur l'emploi aux Etats-Unis de certains programmes de lutte contre la pollution

De nombreux efforts ont été effectués aux Etats-Unis depuis plusieurs années pour estimer l'impact des programmes de lutte contre la pollution au niveau micro-économique.

Nous ne reprendrons pas l'ensemble de ces travaux mais nous référons simplement à des données plus récentes⁽⁷⁾. L'Agence pour la Protection de l'Environnement a estimé que le programme fédéral de lutte contre la pollution avait créé directement 42.000 emplois en 1980 dans l'industrie de la construction à partir des projets de stations d'épuration qu'elle a contribué à financer, emplois qui ont créé indirectement entre 1 fois et 1 fois et demi hors du lieu de construction des stations d'épuration. De plus, selon une étude effectuée par A. D. Little, le niveau de l'emploi dans l'industrie des équipements de lutte contre la pollution (eau et air) est estimé actuellement à 36.000 et devrait monter jusqu'à 44.000 dans cette industrie d'ici 1983 et engendrer encore beaucoup plus d'emplois de façon indirecte.

(7) Pour des travaux déjà anciens voir :

- Bruce M. Hannon and Roger H. Bezdek, "Job Impact of Alternatives to Corps of Engineers Projects", Engineering Issues, Journal of Professional Activities, American Society of Civil Engineers, Vol. 99, October 1973.
- US Department of Labor, Bureau of Labor Statistics, Impact of Federal Pollution Control and Abatement Expenditures on Manpower Requirements, Bulletin 1836, 1975.
- Kenneth Ch'uan'K' ai Leung et Jeffrey A. Klein, "The Environmental Control Industry", a report submitted to the Council on Environmental Quality, Dec. 1975.

Au total, compte tenu des pertes d'emploi que nous mentionnerons plus loin, l'impact net des programmes de lutte contre la pollution lancés par l'Agence pour la Protection de l'Environnement est estimé pour l'année 1981 à plus de 400.000.

3. Effet sur l'emploi dans la République Fédérale d'Allemagne de la politique de l'environnement pour la période 1970-1979

L'étude qui a été préparée pour le Gouvernement fédéral par W. Meissner et E. Hoedl⁽⁸⁾ utilise comme données de base les estimations de dépenses en matière de protection de l'environnement calculées par l'Institut Battelle⁽⁹⁾ et s'appuie sur la méthodologie utilisée dans l'étude suédoise et sur certains ratios calculés dans l'étude américaine de K. Leung et J. Klein pour évaluer les effets sur le lieu de l'investissement et dans l'industrie de fabrication des matériels anti-pollution des dépenses privées et publiques en matière d'environnement correspondant à la période 1970-1979. L'effet annuel moyen des dépenses effectuées dans le domaine de l'environnement a été évalué à 218.000 hommes-an pour la période 1970-1974 et à 366.000 hommes-an pour la période 1975-1979. Les chiffres pour la période 1971-1974 correspondent à environ 0,8 % de la population active, alors que les dépenses consenties dans le domaine de la protection de l'environnement pour la même période pouvaient être estimées à 0,8 % du PNB. Malheureusement cette étude ne dit pas comment ces emplois additionnels sont ventilés par branches d'activité et ne fournit aucune indication sur les suppressions d'emplois résultant de la mise en oeuvre des programmes de protection de l'environnement comme dans l'étude américaine analysée plus haut, l'effet net des programmes de protection n'est pas évalué.

-
- (8) W. Meissner et E. Hoedl, "Positive Economic Aspects of Environmental Policies", July 1976.
- (9) Institut Battelle, "Estimation des dépenses effectuées pour la protection de l'environnement jusqu'à l'année 1980", Francfort sur le Main, Sept. 1975.

Les résultats de cette étude ont d'abord été très contestés en Allemagne Fédérale par une des Fédérations de l'Industrie allemande qui entreprit de faire faire une recherche similaire par M. Sprenger de l'IFO de Munich afin de vérifier les données établies par MM. Meissner et Hoedl. Il est intéressant de noter que l'étude de l'IFO est parvenue aux mêmes conclusions que MM. Meissner et Hoedl en montrant l'impact très positif des programmes de lutte contre la pollution sur l'emploi.

4. L'impact sur l'emploi en France des politiques de l'environnement

Deux enquêtes ont été effectuées en France en 1976 et 1979 pour estimer les emplois directs et indirects liés aux politiques de l'environnement. L'évaluation faite en 1976 estimait à 290.000 environ les emplois liés à l'activité environnement mais en s'appuyant sur une nomenclature différente de celle utilisée aux Etats-Unis et en Allemagne Fédérale c'est-à-dire en incluant par exemple les emplois liés à l'adduction et à la distribution d'eau, ceux liés à la collecte des ordures ménagères et à la récupération.

L'évaluation faite en 1979 étend encore le champ du découpage retenu en incorporant en plus des rubriques déjà mentionnées comme l'adduction et la distribution d'eau (80.000 personnes) les emplois liés à la protection du patrimoine écologique (parcs nationaux, réserves, chasse et pêche 18.000 personnes) et ceux liés à l'amélioration du cadre de vie (parcs régionaux et espaces vert publics 29.000 personnes) et aboutit de ce fait à un chiffre de l'ordre de 370.000. Cela veut dire que si on laisse de côté la collecte des ordures ménagères et le nettoyage 100.000 personnes environ sont employées dans les programmes de lutte contre la pollution (eau, air).

La dernière estimation de 1981 aboutit à un chiffre de 390.000 en incorporant les emplois indirects, c'est-à-dire les emplois créés dans les branches situées en amont des activités liées à l'environnement.

B. Les suppressions d'emploi causées par la mise en oeuvre des politiques de lutte contre la pollution

Certains des modèles macro-économiques que nous avons analysés fournissent quelques indications relatives aux pertes d'emplois que peuvent subir certaines branches de l'activité économique à la suite de la mise en oeuvre des politiques de lutte contre la pollution. Il ne s'agit toutefois que d'estimations dont la valeur est largement dépendante de la qualité des inputs du modèle et de l'aptitude de ces modèles à refléter les phénomènes réels. On pourrait en déduire qu'il est plus approprié de procéder par une autre approche en analysant les faits réels et en faisant l'inventaire pour différents pays des fermetures ou des licenciements associés à la mise en oeuvre de protection de l'environnement. Cette approche malheureusement n'est pas sans se heurter à de sérieuses difficultés dans la mesure où il est souvent extrêmement difficile dans beaucoup de cas d'affirmer que la mise en oeuvre de certaines mesures de protection de l'environnement est directement à l'origine de la fermeture d'une usine. Généralement, beaucoup de facteurs conduisent à une telle issue : perte de débouchés, mauvaise gestion, obsolescence de l'équipement sans que l'on puisse en toute évidence isoler le facteur déterminant.

Le seul pays qui a procédé à un examen aussi détaillé que possible de ce problème est les Etats-Unis où a été créé au sein de l'Agence pour la Protection de l'Environnement (EPA) un programme connu sous le nom de "Economic Dislocation Early Warning System". Dans le cadre de cette procédure, les bureaux régionaux de l'Agence pour la Protection de l'Environnement rassemblent des informations relatives à des fermetures d'usines ou à des menaces de fermeture qui leur sont transmises directement par des entreprises. Ces informations font l'objet d'un rapport d'ensemble trois fois par an de la part de l'EPA.

Le rapport le plus récent publié en octobre 1981 indique qu'il a été possible d'identifier 153 usines qui auraient fermé leurs portes à cause de mesures réglementaires de lutte contre la pollution pendant la période 1971 - 1981 provoquant le licenciement de 32.611 travailleurs.

De plus 25 autres auraient été identifiées comme susceptibles de devoir fermer et de licencier 10.769 travailleurs supplémentaires.

Il faut toutefois souligner que, depuis la mise en place de ce système, l'expérience a montré qu'environ la moitié des usines qui avaient été menacées de fermeture avaient pu finalement se conformer aux règlements de lutte contre la pollution et continuer leurs opérations. On notera que les licenciements se trouvent concentrés dans quatre industries - métaux primaires, alimentation, industrie chimique et pâtes et papiers. Les chiffres mentionnés plus haut incorporent seulement les fermetures d'usines ou d'établissements comprenant plus de 25 employés et en ce sens ces statistiques ne peuvent être considérées comme complètes. Elles semblent toutefois constituer un bon indicateur de l'impact sur l'emploi des mesures prises par l'Administration américaine même si l'on peut les considérer comme exagérées dans la mesure où les ouvriers licenciés dans une installation vétuste se trouvent être souvent réembauchés aux Etats-Unis dans d'autres centres de production : or la procédure du Economic Dislocation Early Warning System ne nous fournit aucune indication sur les réembauchages.

Il est intéressant de comparer le chiffre de 32.611 licenciements identifiés pendant une période de 10 ans aux estimations de créations d'emplois que nous avons analysées plus haut. En dépit du caractère incertain de ces estimations, il semble que nous pouvons conclure sur cet exemple américain que les politiques de lutte contre la pollution sont sans ambiguïté créatrices nettes d'emploi.

Nous n'avons pas connaissance de statistiques comparables dans d'autre pays Membres de l'OCDE où l'on aurait procédé à un recensement systématique des licenciements qui pourrait être imputés de façon irréfutable aux politiques de l'environnement. Si de telles données souvent n'existent pas, c'est que dans la majorité des cas les responsables des politiques de l'environnement ont fait en sorte que de tels phénomènes ne se produisent pas, ce qui s'est traduit on s'en doute, par un certain ralentissement des programmes d'action (relâchement des normes, allongement des calendriers de mise en application ou subventions).

CONCLUSIONS

En guise de conclusion, nous voudrions insister sur les points suivants :

1. Il apparaît de l'examen auquel nous avons procédé qu'il est extrêmement difficile d'évaluer les effets sur l'emploi des politiques de lutte contre la pollution et en particulier de parvenir à une évaluation de l'impact net de ces politiques.
2. Toutefois, au vu des résultats des études existantes de nature macro-économique et micro-économique et même si ces études présentent encore beaucoup d'imperfections, il nous semble que l'on peut raisonnablement conclure que les effets positifs sur l'emploi des politiques de l'environnement ont largement compensé les effets négatifs de ces politiques.
3. L'expérience de certains pays (Belgique, Danemark, Allemagne Fédérale, Norvège, Suède) montre que l'adoption de programmes liés à la protection de l'environnement peut servir à stimuler l'activité économique en période de récession, bien que l'impact de ces programmes sur le volume total de l'emploi demeure très faible,

L'expérience suédoise, par exemple, a bien mis en évidence que de telles mesures pour être pleinement efficaces devaient être soigneusement planifiées à l'avance. En effet la réalisation de nombreuses installations comme les stations d'épuration demandent plusieurs années de conception et de construction et de ce fait se prête mal à la solution de problèmes d'emploi cycliques dans le court terme. Il faut également veiller à ce que de telles mesures n'aboutissent pas à favoriser la mise en place d'installations de traitement conventionnelles plutôt que la recherche de solutions nouvelles. Le gouvernement suédois l'a bien compris en accordant en 1975 des subventions en priorité aux entreprises qui souhaitaient mettre à l'essai de nouvelles solutions techniques pour le contrôle de la pollution. A l'inverse certains programmes peuvent être mis en

oeuvre rapidement : des programmes d'isolation des bâtiments ou de rénovation appartiennent entièrement à cette catégorie.

4. Il ne faut pas attendre de miracles de la part des politiques de l'environnement pour enrayer le chômage qui sévit dans les pays industrialisés aujourd'hui ; Si les politiques de l'environnement peuvent aider marginalement à la solution de ces problèmes douloureux on ne peut que s'en réjouir mais on insistera pour terminer sur le fait que l'objectif principal des politiques de l'environnement n'a jamais été et ne sera sans doute jamais la création d'emplois.

Bruxelles, le 29 septembre 1983

A V I S
du Comité économique et social
sur la
"Mise en oeuvre d'actions relatives à l'environnement
et créatrices d'emplois"

CES 855/83

jg

26

LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

- VU la décision de l'assemblée plénière en date du 25 novembre 1982 de charger la section de l'environnement, de la santé publique et de la consommation de l'élaboration d'un avis sur "la mise en oeuvre d'actions relatives à l'environnement et créatrices d'emplois",
- VU le rapport d'information adopté par ladite section lors de sa 70ème réunion tenue le 17 septembre 1982,
- VU l'avis adopté par ladite section lors de sa 76ème réunion du 12 juillet 1983,
- VU le rapport oral présenté par M. DE GRAVE, rapporteur,
- VU ses délibérations lors de sa 210ème session plénière des 28 et 29 septembre 1983, séance du 29 septembre 1983,

A ADOPTE
par 41 voix contre 2 et 8 abstentions

L'AVIS SUIVANT :

1. Introduction : la situation de l'emploi

1.1. En février 1983, le taux de chômage dans la Communauté atteint la valeur de 10,9 %. En 12 ans, ce taux est passé de 2 % à 11,1 % (Grèce exclue). La part des jeunes de moins de 25 ans dans ce total était en décembre 1982 de 38,9 % (Grèce exclue).

1.2. Ce phénomène d'une ampleur inconnue dans un passé récent atteint à des degrés divers toutes les régions de la Communauté (chiffres correspondant aux définitions officielles parfois hétérogènes de chaque Etat membre; février 1983).

Irlande	15,1
Pays-Bas	14,5
Belgique	14,1
Royaume-Uni	12,4
Italie	12,0
Danemark	10,7
RFA	9,6
France	9,2
Grèce	2,5
Luxembourg	1,6

1.3. La convergence persistante vers des taux de chômage élevés et croissants crée une donnée politique nouvelle au plan communautaire.

De la mi 79 à fin 82, le chômage a augmenté de :

Grèce	133 %
Pays-Bas	132 %
RFA	122 %
Royaume-Uni	121 %
Danemark	105 %
Luxembourg	104 %
Irlande	64 %
Belgique	53 %
France	49 %
Italie	33 %

1.4. On constate que les possibilités de débouchés internes et externes de produits et services (consommation, biens intermédiaires, services) n'ont pu atteindre le niveau nécessaire pour créer un nombre de postes d'emplois plus important. D'autre part, le secteur tertiaire qui absorbait traditionnellement les réductions nettes d'emploi dans les autres secteurs (*) (comme l'agriculture, au 19ème siècle, a cédé progressivement de grandes quantités de main d'oeuvre à l'industrie) ne semble plus, pour l'instant, en mesure de le faire, du moins comme auparavant.

(*) Pourcentage de la population active dans :

PAYS	Industrie		Services	
	1955	1975	1955	1975
RFA	60	45	35	46
Royaume-Uni	49	42	46	55
Suède	42	37	43	56
Japon	24	35	35	50
USA	35	28	54	70
France	37	38	35	50

1.5. Dès lors, ainsi que le note le document "FAST" (p. 138), "le terme de "crise" se justifie pour des sociétés dont l'avenir et la crédibilité même paraissent ainsi mis en cause, parce qu'elles sont fondées sur le plein emploi et qu'elles ne l'assurent plus : la crise de l'emploi marquera sans doute la décennie 80 et prendra largement le pas sur la "crise" de l'énergie¹. Et ce sont les problèmes de l'emploi et du travail qui se trouveront, beaucoup plus que par le passé, au centre de l'élaboration des politiques des pays de la Communauté pour les années à venir ... De nombreuses analyses, partielles ou globales, réalisées par différents centres de recherche européens, s'accordent pour prévoir la persistance et souvent l'aggravation du chômage, à court et moyen terme"².

1.6. Cependant, il reste tant de besoins à satisfaire dans le domaine de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de la vie, que l'on ne peut ne pas mettre cette situation en rapport avec celle de l'emploi.

2. L'emploi et la politique de l'environnement

2.1. La question que pose le présent avis est donc la suivante : dans une économie où coexistent de nombreux besoins à satisfaire et un chômage élevé, comment une politique de l'environnement peut-elle constituer un facteur de croissance et de création d'emplois ?

1 La crise de l'emploi ne peut être considérée comme un avatar de la "crise" de l'énergie. Les mécanismes, les acteurs, les temps sociaux, en sont fondamentalement différents, et la hausse du prix de l'énergie n'est certainement pas, en longue période, une cause majeure du chômage ou de l'inflation.

2 Le programme FAST - "Résultats et recommandations" (Volume 1), décembre 1982.

Ceci ne signifie évidemment pas que la politique de l'environnement doive être subordonnée à la politique de l'emploi, ou vice-versa, chaque politique poursuivant ses objectifs propres, mais que des mesures permettant de "faire d'une pierre deux coups" méritent une attention particulière et devraient être incluses dans les actions prioritaires.

2.2. Il faut, à cet égard, voir au-delà d'une politique de l'environnement, celle-ci étant prise d'ailleurs dans son sens large et non seulement dans le sens de lutte contre la pollution. De nombreux besoins restent à satisfaire dans le domaine de l'amélioration de la qualité de la vie (assistance et soins aux personnes âgées, aux jeunes, aux immigrés, conditions de logement, aménagement de l'espace rural et urbain, politique des loisirs, etc.). Dans le passé déjà, l'histoire nous l'a montré à de nombreuses reprises, l'appareil de production et les besoins se diversifient (développement successif des secteurs primaire, secondaire et tertiaire) au fur et à mesure que des progrès de productivité amènent des dégagements de main-d'oeuvre dans les secteurs existants. En dehors de certains secteurs, notamment ceux qui sont liés à l'extension du temps libre (loisirs, bricolage, ...), ces besoins nouveaux souvent difficilement solvables posent de délicats problèmes de financement aux Etats. Les budgets ne peuvent financer toutes les réalisations que l'on pourrait estimer humainement et socialement souhaitables (que ce soient les budgets communautaires, nationaux, régionaux ou locaux).

2.3. Une politique de relance de l'emploi dans le domaine de l'environnement et de la qualité de la vie doit évidemment tenir compte de la structure du chômage. Par ailleurs, le coût du chômage frappe directement les travailleurs mais également le budget des Etats. Un chômeur représente souvent pour l'Etat une charge directe et indirecte presque aussi élevée que la rémunération d'un travailleur.

2.4. Il faut aussi, de plus en plus, considérer les coûts non budgétaires du chômage : coût humain, coût social et coût politique.

2.5. Il ne faut pas négliger le fait qu'au-delà de ses aspects humains et sociaux, une politique visant l'amélioration de la qualité de la vie peut souvent être considérée comme un investissement ayant un impact économique positif :

- réduction de l'absentéisme, des maladies nerveuses et professionnelles, des accidents;
- amélioration de la satisfaction au travail et donc des motivations et de l'adaptation professionnelle;
- réduction des coûts et dommages imposés par la pollution à certaines entreprises, au patrimoine immobilier, à la santé, à d'autres secteurs (nécessité d'épurer les eaux qui ne sont plus potables, pluies acides, dioxyde de soufre, maladies respiratoires, nettoyage des plages souillées par les hydrocarbures, dommages à la pisciculture, au tourisme, etc.);
- sauvegarde du patrimoine culturel;

- réduction des coûts de toute nature liés à un manque d'adaptation sociale (marginalisation sous toutes ses formes, alcoolisme, drogue, inadaptation au travail, etc.);
- réduction des coûts en terme d'assurance (sinistres, primes).

Ce serait donc une erreur de considérer une politique visant à l'amélioration de la qualité de la vie comme un luxe pouvant passer au second plan en temps de crise.

2.6. Comme l'enseignement, la recherche ou les dépenses d'investissement matériel, des dépenses dans le domaine de l'amélioration de la qualité de la vie peuvent n'être économiquement rentables qu'à long terme, et macro-économiquement seulement, ce qui d'ailleurs n'empêche pas que le problème de leur financement à court terme soit souvent malaisé.

2.6. bis Le principe pollueur-payeur ou l'adoption de mesures restreignant les rejets polluants peuvent entraîner des déplacements d'activités économiques vers certains pays tiers. Le Comité ne peut se satisfaire d'un simple déplacement géographique de la source de pollution, entraînant des pertes d'emploi dans la CEE et l'accroissement des importations en provenance des pays tiers. Ce problème s'apparente à un phénomène déjà bien connu, celui du dumping social. Le Comité demande à la Commission d'entamer une réflexion sur les moyens d'éviter ces effets négatifs.

2.7. Une politique d'amélioration de l'environnement comme facteur de croissance doit s'intégrer dans une recherche d'une

nouvelle offre et d'une nouvelle demande propre à assurer une croissance de l'emploi et du bien-être sans engendrer une accélération de l'inflation. Dans une économie de services où il ne semble pas que le développement du commerce international puisse répondre à ces attentes, il s'agit d'étudier toutes les nouvelles modalités de croissance. En particulier, les modèles de croissances plus attentifs aux potentialités locales, qui devraient prendre en considération des éléments plus qualitatifs, moins orientés vers l'augmentation rapide de la consommation de biens matériels à haute incorporation de matières premières et/ou d'importation, et sur l'accroissement de services productifs, économiquement et socialement utiles. L'acceptation généralisée de ce type de croissance nécessite plus d'équilibre entre les régions et l'accès des moins favorisés à un stock de biens matériels minimum, ce qui implique une amélioration du niveau de vie dans certaines régions et dans certains groupes de la population. Les groupes sociaux à revenus plus élevés semblent d'ailleurs souhaiter que la croissance additionnelle se fasse, à l'avenir, plus en termes qualitatifs.

2.8. De nombreux Etats membres et pays tiers ont modifié leur législation pour tenir compte de cette nouvelle situation économique.

2.9. Sur le plan international, l'UICN (union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources), une organisation non gouvernementale créée en 1948 sous les auspices de l'UNESCO, vient de lancer un programme de conservation d'une ampleur et d'une ambition sans précédent. Quelque 450 agences gouvernementales et organismes de sauvegarde ont été appelés dans plus de cent pays, à contribuer à l'élaboration du programme. "La Stratégie Mondiale de la Conservation", tel est son nom, a été conçue dans le cadre du Programme des Nations-Unies pour l'environnement qui lui a apporté un soutien financier. Ce programme est soutenu par l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'UNESCO conjointement.

2.10. La stratégie s'est donnée pour but de réfuter l'opinion selon laquelle il suffirait, pour protéger l'environnement, de veiller à la sauvegarde de la nature et des sols et récuse l'idée que cette protection même pourrait constituer une entrave au développement économique. Au contraire, la stratégie se déploie autour du thème de la croissance impossible pour les pays qui ne préserveraient pas en même temps leurs ressources naturelles. Aussi souligne-t-elle la nécessité d'une politique qui concilie projets de sauvegarde et projets de développement, sans attendre que l'environnement soit menacé.

3. Situation au plan communautaire

3.1. Si la Communauté a peut-être un certain retard, il faut cependant relever trois points de son action :

a) Une étude de la Commission ³ revêt dans ce contexte une importance toute particulière, venant d'ailleurs après toute une série d'expériences nationales riches d'enseignements. Cette étude propose la mise en oeuvre de programmes d'amélioration de l'environnement, par les secteurs privé et public, ces programmes étant sélectionnés de telle manière qu'il puisse être tenu compte de la situation locale de l'emploi et des conditions de réalisation qui soient suffisamment inductrices d'activités indirectes.

Les effets suivants pourraient en découler :

- effets directs, maintien en activité de personnel permanent;
- effets indirects à travers des livraisons interbranches;
- effets induits de dépenses de consommation accrue de la main-d'oeuvre supplémentaire;
- meilleure réponse aux besoins de la production.

L'étude propose un certain nombre de projets qui pourraient être mis en place :

- par le secteur privé (orientation de l'innovation et de l'investissement vers la protection de l'environnement et la promotion de l'emploi);
- par des organismes privés indépendants (souvent de petits projets);

3 Doc. ENVI/185/78 : "Les statistiques d'un programme communautaire en matière d'environnement ayant un effet sur l'emploi".

- par le secteur public au travers de mesures de promotion de l'emploi et par de grands projets publics.

Selon l'étude de la Commission, le coût supplémentaire entraîné par de tels programmes aurait des effets multiplicateurs d'emplois et le financement ne devrait pas, cependant, avoir d'effet inflationniste.

Les initiatives indépendantes concerneraient surtout les projets qui impliquent des jeunes dans des actions peu intensives en capital et de faible technicité (amélioration d'espaces verts publics et privés). Les projets publics qui devraient jouer un rôle déterminant feraient en partie l'objet de marchés confiés à des entreprises privées. Ils auraient des effets multiplicateurs du point de vue de l'emploi.

L'étude de la Commission envisage les projets suivants :

- des améliorations des systèmes de distribution et d'épuration des eaux, des digues et des ouvrages de retenue des eaux; des réserves naturelles, espaces verts, forêts, ...
- la récupération d'espaces perdus (villes, zones industrielles);
- l'élimination des décharges sauvages;
- la restauration de sites et monuments historiques;

- des collectes et exploitations de données écologiques.

b) Une proposition de règlement (CEE) du Conseil portant sur des actions communautaires pour l'environnement (ACE) qui vient d'être transmise au Conseil (doc. COM(82) 849 final).

A la suite de l'initiative prise par le Parlement européen d'inscrire dans le budget des Communautés des crédits destinés à financer ce qui pourrait, à l'avenir, constituer un Fonds pour l'environnement, et pour répondre aux objectifs des programmes communautaires en matière d'environnement, la Commission propose de soutenir financièrement certaines actions spécifiques dans ce domaine.

En particulier, il s'agit d'actions visant, d'une part, le développement de technologies "propres" - à savoir celles susceptibles de réduire la pollution et l'utilisation des ressources naturelles - et, d'autre part, la protection de l'environnement naturel dans des zones d'intérêt communautaire.

Le Comité renvoie pour ce point à son avis du 27 avril 1983⁴.

c) Un programme de projets et études pilotes pour combattre la pauvreté face au chômage.

Les Etats membres ont adopté une série de projets visant à développer la formation professionnelle, le recyclage, l'expérience de travail et la mobilité de la main-d'oeuvre, à encourager la retraite anticipée et à créer de nouveaux emplois socialement utiles. La Communauté collabore avec les Etats membres par le biais des différents instruments financiers.

4 Doc. CES 437/83.

Le niveau de chômage atteint en Europe et l'importance du chômage des jeunes qui n'ont jamais travaillé, constitue une forme d'exclusion sociale qui peut avoir des effets cumulatifs nuisibles à long terme. De plus, il existe dans les Etats une minorité de personnes qui ne sont pas couvertes par le secteur de la protection sociale.

C'est pour ces raisons qu'un programme de lutte contre la pauvreté a été mis sur pied.

Ce programme s'est vu alloué des moyens de l'ordre de 20 Mio d'ECU entre 1976 et 1980.

Un rapport final a été publié le 15 décembre 1979 (document COM(81) 769). Un ensemble de projets pilotes ont été soutenus et financés par la Communauté et les Etats membres.

L'élévation du bien-être dans la Communauté (article 2 du Traité de Rome) concerne à la fois le qualitatif et le quantitatif. Ce programme, par certains de ses aspects (la rénovation des logements par exemple), touche directement à l'environnement et peut être créateur d'emploi.

Un certain nombre de projets s'inscrivaient dans une vision de développement communautaire en exploitant ou en créant une série d'initiatives locales, par exemple dans le domaine du logement et de l'environnement. Plusieurs projets ont entrepris la construction de nouveaux logements, tandis que d'autres ont lancé des projets d'amélioration de l'habitat et de l'environnement. L'ensemble du programme a créé 300 à 400 emplois, ce qui revient à un coût par emploi de 10.000 ECU par an.

4. Conclusions : Actions à développer ou à entreprendre par la Communauté

Le Comité souhaite proposer à la Commission quelques suggestions qui sont plutôt des orientations à examiner, à discuter et à préciser et non des propositions définitives. Ceci ne signifie pas que leur examen ne revêt pas un caractère urgent. Au contraire.

L'économie a pour but la satisfaction des besoins, or, l'ampleur des besoins à satisfaire dans le domaine de l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie avec des ressources limitées et les perspectives de plus en plus sombres du marché de l'emploi méritent de la part de la Commission une attention et une réflexion qui soient à la mesure du problème.

En outre, il s'agit de tenir compte de l'impact sur le bien-être des générations futures.

La Commission devrait entretenir un dialogue étroit sur ce sujet avec les interlocuteurs sociaux, cette expression étant prise dans son sens le plus large, incluant les Fédérations d'organisation de défense de l'environnement.

Si le Comité propose ci-dessous quelques orientations plus concrètement que d'autres, c'est qu'il n'a pas toujours été possible au Comité d'étudier toutes les implications d'une série de mesures concrètes.

C'est à la Commission à s'outiller du personnel suffisant et des moyens d'investigation permettant de transmettre régulièrement aux gouvernements des Etats membres des propositions pratiques nécessaires pour entreprendre des actions permettant d'escompter des incidences favorables aussi bien sur l'environnement que sur l'emploi.

A cet égard il convient de veiller à ce que les actions qui seraient menées :

- incluent prioritairement les catégories à problèmes sur le marché du travail,
- soient éventuellement financées d'une manière qui n'entraîne pas de conséquences négatives pour d'autres emplois,
- soient confrontés aux autres tâches prioritaires de la Communauté afin que les divers objectifs ne soient pas poursuivis par des instruments qui risquent de se contredire, mais au contraire, si possible, par des mesures qui s'appuient l'une l'autre.

Il convient d'évaluer avec soin les effets qu'auront les actions envisagées et de contrôler par la suite si elles ont été couronnées de succès.

Chaque proposition devra faire l'objet, si possible, d'une évaluation coût-bénéfices ne se limitant pas à une analyse en termes monétaires. Il faut noter cependant que cette évaluation est souvent fort difficile. Comment évaluer, par exemple, la valeur du maintien du patrimoine génétique, végétal ou animal, du bien-être de la sécurité dans les grands ensembles, du consensus social, etc. ?

Selon le Comité, la Communauté devrait orienter son action dans cinq directions :

4.1. Soutien de projets destinés à améliorer la qualité de la vie

4.1.1. La Commission devrait, ce qui n'a pas encore été fait, réunir les experts des Etats membres et examiner avec eux les politiques qui sont menées sur le plan national pour améliorer simultanément l'emploi d'une part et d'autre part l'environnement (l'air, l'eau, le sol, le bruit, le règne végétal et le règne animal, les sites, etc.) et la qualité de la vie (conditions de logements, secteur psycho-médico-social, problèmes spécifiques à certaines catégories de la population, etc).

Il semble en effet difficile de dissocier ce qui relève de l'environnement au sens strict et ce qui relève de la qualité de la vie dans un sens beaucoup plus large.

4.1.2. Cet examen comparatif devrait permettre de mettre en évidence les points forts et les points faibles des expériences nationales et d'améliorer ce qui est fait dans les Etats membres.

4.1.3. La Commission pourrait aussi adresser aux Etats membres qui ne sont pas encore engagés dans cette voie, une recommandation les invitant à mettre en oeuvre une politique permettant d'affecter des personnes cherchant du travail à des projets utiles, dans la limite de leurs possibilités budgétaires.

4.1.4. Au-delà de cette information réciproque et de cette invitation à développer les politiques nationales, la Commission pourrait jouer un rôle d'incitation financière. Même une contribution financière modeste sous forme de soutien à des projets pilotes serait la bienvenue.

4.1.5. On pourrait notamment soutenir des projets pilotes de développement générateurs d'emploi et plus intégrés dans le paysage et s'appuyant par priorité sur les ressources du milieu (agriculture alternative, biomasse, agriculture de montagne, forêt) ou visant à la conservation de l'environnement, notamment dans les zones menacées de dégradation de l'équilibre hydrographique, etc.

4.1.6. En matière de rénovation urbaine et rurale (zones de loisirs), d'assainissement des sites industriels désaffectés, de protection ou de mise en valeur des monuments et sites, il existe d'importantes potentialités. Certains travaux d'aménagements (par exemple signalisation, promenades, pistes cyclables, ...) sont également riches de promesses.

4.1.6.bis Doivent être considérés comme souhaitables dans le cadre de la politique de l'environnement, notamment les objectifs consistant à restaurer ou à aménager des sites naturels dans la mesure où ils peuvent servir de zones de récréation pour les populations, d'habitats pour les espèces animales et végétales menacées et d'espaces écologiques destinés à contrebalancer les agglomérations urbaines congestionnées.

4.1.7. Dans ces domaines, les ressources financières européennes devraient être plus facilement disponibles, étant donné les répercussions économiques importantes.

4.2. Information

4.2.1. La seule mise à la disposition d'informations sur ce qui a déjà été réalisé, tant sur le plan national que par les pouvoirs locaux, permettrait déjà de vaincre des réticences ou de faciliter la réalisation de projets potentiels. C'est pourquoi le Comité demande à la Commission d'encourager cette action

d'information vers le grand public et vers les autorités concernées, et cela en collaboration avec les organisations internationales s'occupant des pouvoirs locaux. Le Comité souhaite de même que la Commission aide les organismes d'éducation et de formation.

4.2.2. Il est particulièrement nécessaire que le consommateur soit informé et qu'il se sente concerné par ces problèmes, afin qu'il tienne également compte - outre le prix - des repercussions de son comportement sur l'environnement lorsqu'il intervient comme demandeur sur le marché.

4.3. Politique économique à moyen terme

4.3.1. Le niveau élevé du chômage structurel, la situation de la balance des paiements, la concurrence internationale que subit plus particulièrement une grande partie de l'industrie, la non-satisfaction de certains besoins non solvables, la faiblesse des investissements et de la demande intérieure, la faible utilisation des capacités de production de nombreux secteurs, caractérisent notamment la situation économique actuelle.

4.3.2. Dans le cadre de la politique économique à moyen terme, la Communauté se doit de faciliter les mutations structurelles nécessaires pour répondre aux défis actuels et cela en se dotant des meilleurs outils d'analyse économique.

4.3.2.bis Il faut faire figurer dans les comptabilités nationales les incidences à long terme de l'activité économique sur la vie sociale, afin que s'expriment les repercussions à long terme, aussi bien positives que négatives, sur l'environnement et sur le volume du produit national brut.

Ce principe doit être appliqué de manière conséquente, notamment en imposant les activités nuisibles à l'environnement.

4.3.3. La gestion plus rationnelle des ressources naturelles devrait constituer un élément essentiel d'une politique de croissance. Il s'agit de réorienter les circuits et les modes d'utilisation des matières premières et de l'énergie, le recyclage, l'utilisation des déchets, la durabilité des biens, etc.

4.3.4. Il faudrait, par exemple, tester l'impact global sur l'économie d'une amélioration de la qualité et d'un allongement de la durabilité des produits, notamment d'une politique tendant à réparer ou restaurer (logements, automobile, ...) plutôt qu'à jeter ou détruire et remplacer (impact sur la réduction des importations et du déficit commercial, sur l'emploi dans des secteurs à haute intensité de main-d'oeuvre et moins sujets à la concurrence internationale que sont les services et le bâtiment, sur la réduction des déchets et du coût de leur élimination, sur l'économie de devises et de matières premières, etc.). Si les modèles économiques et les expériences nationales font espérer des effets favorables, il conviendrait de réfléchir aux moyens les plus aptes à réaliser ces objectifs et de proposer leur mise en place.

En l'absence de toute analyse comparative, il est, en effet, difficile de savoir si les politiques suivies sont les meilleures. Il est un fait, en tout cas, que la restauration de bâtiments anciens, la restauration de sites, etc., offre des possibilités d'emploi quasi illimitées. Quant à la réparation par des PME forcément locales, de biens semi-durables comme les voitures qui ne sont que partiellement fabriquées dans la Communauté (avec de moins en moins d'emplois), elle pourrait aussi permettre la création de nombreux emplois répartis dans toutes les régions.

4.3.5. D'autres actions sont possibles pour l'amélioration de l'environnement urbain et rural :

- utilisation des ressources "technologie propre";
- usage des produits et politique des déchets :
 - . collecte et recyclage des déchets;
 - . déchets toxiques et dangereux;
 - . action de réduction du volume des déchets, et donc du coût de leur traitement;
 - . élimination des dépôts sauvages.

4.3.6. Dans le domaine de l'énergie, il faudrait favoriser l'URE (utilisation rationnelle de l'énergie) en synergie avec les politiques industrielles, des transports, d'urbanisme, du logement neuf et existant, d'aménagement du territoire, etc.

4.4. Valoriser l'industrie de l'environnement

4.4.1. Selon le document du groupe FAST (page 13), l'industrie de l'environnement représente vraisemblablement 1,25 % du PIB et offre 1,3 million d'emplois.

4.4.2. Selon ce document, "le coût annuel de cette activité est inférieur au coût annuel des dommages qui seraient causés par la pollution qu'elle supprime. On peut donc considérer qu'elle se justifie, tant d'un point de vue écologique que d'un point de vue économique. Cette réalité est insuffisamment reflétée par les politiques environnementales des pays européens" ⁵.

4.4.3. Il conviendrait de renforcer la position européenne dans ce secteur où nous sommes déjà largement exportateurs.

⁵ Le programme FAST - "Les 36 recherches en bref" (volume 2) - décembre 1982.

4.4.4. A cet égard, il faut noter que les Etats membres sont devenus largement exportateurs dans les secteurs où la politique de lutte contre la pollution est la plus ancienne et la mieux affirmée (exemple : traitement de l'eau en France), alors qu'ils sont restés importateurs là où les législations étrangères plus contraignantes ont amené d'autres pays à développer des procédés, par exemple, la désulfuration des fumées aux USA et au Japon, le contrôle instrumental de la pollution et le contrôle de l'information (microprocesseur).

4.4.5. L'antipollution peut donc devenir un ferment de l'innovation technique. L'exportation des filières technologiques européennes peut contribuer à la création de nombreux emplois.

4.5. Insertion dans les diverses politiques communautaires de préoccupations relatives à l'environnement et à l'emploi

4.5.1. La politique agricole commune, la politique de la recherche, la politique des transports, la politique sociale, la politique de l'énergie, la politique économique, etc., peuvent avoir des incidences sur l'emploi et sur l'environnement.

4.5.2. Les actions en matière d'agriculture et certains travaux d'infrastructures ont des liaisons directes avec une politique de protection de l'environnement (études d'impact).

4.5.3. Dans différents avis antérieurs, le Comité a, d'autre part, regretté l'absence de politique forestière, alors que la Communauté accuse dans ce domaine un déficit commercial important, le second après celui des produits pétroliers. Des emplois pourraient être créés tant dans le secteur forestier que dans celui de la transformation.

4.5.4. Tout en poursuivant les objectifs qui leur sont propres, les diverses politiques communautaires et les divers instruments financiers de la CEE pourraient, mieux que par le passé, contribuer à poursuivre les objectifs énoncés dans le présent avis.

4.5.5. Ainsi, parmi les critères d'application des projets (FEDER, FED, ...) devraient figurer une évaluation en termes d'environnement et d'emploi. On éviterait peut-être, par exemple, d'accorder les aides à la déforestation, et de se trouver quelques années après devant une demande d'aide à la reforestation, comme cela a été récemment le cas dans les relations avec un Etat ACP.

4.5.6. Enfin, la politique de la recherche et développement devrait viser à mieux placer la Communauté dans le domaine des technologies propres à des nouveaux matériaux (exemple : fixation par les plantes de l'azote atmosphérique, matériaux réduisant la propagation sonore en milieu urbain). Déjà, la Communauté est hélas le premier importateur de matériel de haute technologie dans le domaine de la dépollution (stations d'épuration, filtres à air, matériaux isolants, appareils de mesure, dépoussiérage des fumées, traitement des résidus, ...).

5. Le Comité est convaincu que la Commission examinera ces diverses propositions et qu'elle mettra tout en oeuvre pour que la contribution que la politique de l'environnement peut apporter à la croissance ne soit pas négligée. Une amélioration des conditions de vie et de travail (environnement interne et externe) peut et doit, en effet, comme toutes les politiques communautaires, apporter sa contribution au problème angoissant du chômage.

6. En même temps qu'il adresse cet avis au Conseil et à la Commission, le Comité tient à lancer un appel solennel à celle-ci et aux gouvernements des Etats membres :

- pour qu'ils collaborent en vue de réaliser rapidement des mesures concrètes visant à améliorer l'environnement et l'emploi;
- pour qu'ils définissent des objectifs à moyen et à long terme pour écarter les risques qui pèsent actuellement sur notre société.

Fait à Bruxelles, le 29 septembre 1983.

Le président
du Comité économique et social

Le secrétaire général
du Comité économique et social

François CEYRAC

Roger LOUET

A N N E X E

à l'avis du Comité économique et social

L'amendement suivant a été repoussé au cours des débats :

Page 16

Modifier le paragraphe 4.1.3. comme suit :

"La Commission devrait suggérer que les Etats membres, dans la mesure où ils ne l'ont pas encore fait, établissent des programmes à moyen terme d'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie. Ces programmes devraient comporter des indications concrètes d'objectifs à atteindre, tant du point de vue des délais que de celui du contenu pour les différents domaines concernés. Ils devraient servir d'orientation non seulement aux milieux économiques pour leurs investissements futurs mais aussi aux Etats pour leurs mesures nationales de création d'emplois et, de façon générale, pour les projets des pouvoirs publics. La Commission pourrait aussi recommander aux Etats membres qui ne sont pas encore engagés sur cette voie, dans la limite de leurs possibilités budgétaires, d'affecter des personnes à la recherche d'un emploi à des projets servant à la mise en oeuvre de ces programmes, sans pour autant menacer les emplois existants (par exemple, collecte séparée de vieux matériaux, aménagement, remise en état et entretien d'espaces verts, de parcs, de terrains de jeux, de parcs naturels et de paysages protégés, rétablissement du cours naturel des ruisseaux et rivières, remise en culture des terres, relevés systématiques et étendus des teneurs en substances toxiques de l'air, de l'eau et du sol, assistance aux personnes dans le besoin, participation à la protection des monuments, etc.)".

Exposé des motifs

Il apparaît utile de proposer aussi bien au secteur privé qu'aux services publics des orientations sous la forme d'objectifs concrets d'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie.

Résultat du vote

Voix pour	:	3
Voix contre	:	36
Abstentions	:	7

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION DE LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS

ÉTUDE SUR LES LIAISONS EMPLOIS-ENVIRONNEMENT

MONOGRAPHIE : B
"LUTTE CONTRE LE BRUIT"

1982
IDET-CEGOS
D.A.S.
TOUR CHENONCEAUX
204 ROND-POINT DU PONT DE SÈVRES
92516 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX



La lutte contre le bruit peut prendre diverses formes :

- Réduction des niveaux sonores à la source,
- Isolation interne des locaux : dalles flottantes, correction, acoustique industrielle,
- Lutte contre les bruits extérieurs : buttes, écrans, couvertures et vitrages isolants.

La présente étude porte sur les deux derniers domaines. Un effort particulier a été effectué sur ce qui concerne la lutte contre les bruits extérieurs dans le souci d'éclairer, de la façon la plus fiable et précise possible, ce sous-domaine sur lequel portera essentiellement l'approche micro-économique ultérieure.

Globalement on peut considérer que :

- L'isolation intérieure des locaux s'est maintenue sur le plan niveau d'activité entre 1979 et 1981, ceci avec néanmoins quelques réductions d'effectifs (1 à 2 % chez les acteurs directs, environ 6 % chez les acteurs indirects) qu'il s'agisse de la correction acoustique des locaux tertiaires ou d'habitation, de la pose de dalles flottantes en construction neuve, ou de l'acoustique industrielle.

Ce dernier domaine doit, en 1982, reprendre un rythme de développement rapide (+ 25 à 30%). Par contre, les autres domaines devraient, en 1982, être marqués par des réductions d'effectifs de 4 à 5 %.

- Les efforts de rattrapage de la lutte contre le bruit des voies de circulation semblent se maintenir, voire augmenter légèrement, mais restent à un niveau bas. L'intégration de la préoccupation acoustique dans la conception des voies nouvelles a, semble-t-il, une incidence faible mais l'évaluation des activités purement de lutte contre le bruit est très délicate.
- La lutte contre les bruits extérieurs par aménagement de façades en particulier double-vitrages se développe au rythme de 8 % par an, les effectifs des acteurs directs devraient donc s'accroître à ce rythme mais les acteurs indirects sont surcapacitaires.

Sur le plan de la dynamique, il est à remarquer que, mis à part dans le cas de la mise en oeuvre des dalles flottantes spécifiquement acoustique et liée à la construction neuve, la lutte contre le bruit est toujours associée à d'autres préoccupations. Une telle intégration à d'autres fonctions permet, de par la synergie que l'on peut développer, d'espérer un développement rapide.

Ainsi :

- Les vitrages isolants et la correction acoustique intègrent, ou sont susceptibles d'intégrer dans une mise en oeuvre bonne, l'isolation thermique et l'isolation acoustique.

- L'acoustique industrielle est dynamisée par des préoccupations d'ordre social, de santé (retombées économiques) et de bruit.
- La création de buttes, murs écrans, couvertures autour des voies de circulation, intègre la lutte contre le bruit, les préoccupations d'esthétique et de reconquête de l'espace.

Le tableau I présente les effectifs correspondant à un investissement de 1 MF dans chaque sous-domaine, les effets que l'on peut attendre à moyen terme d'une politique de relance appropriée, ainsi que les facteurs moteurs prépondérants (ceux précédés d'un tiret sont d'ores et déjà actifs ou en cours de préparation, ceux précédés d'un point seraient à mettre en oeuvre).

TABEAU I - ENJEUX DES DIVERS DOMAINES DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

	Effectifs pour 1 MF d'invest	Effets d'une relance	Facteurs moteurs	Contenu en importation
Dalles flottantes dont : - acteurs directs - acteurs indirects	5,67 4,67 1,00	Création nette peu sensible : sur- capacité	. Application de la Loi 1974 . Campagne de formation-infor- mation sur lutte contre le bruit . Relance de la construction . Création d'un CAP	
Correction acoustique dont : - acteurs directs - acteurs indirects	4,54 3,77 0,74	Création nette peu sensible : sur- capacité	. Incitation fiscale asso- ciant thermique et phoni- que . Création d'un CAP	Risque de développement des importations : sur- capacité
Acoustique industrielle dont : - acteurs directs - acteurs indirects	5,44 4,25 1,19	Création nette mais réduction du ratio peu sensible à court terme	. Introduction de nouveaux troubles auditifs dans le tableau 42 . Création de normes de pres- tations des professionnels . Etiquetage informatif des équipements	Risque de développement des importations
Création de buttes, écrans, couver- tures dont : - acteurs directs - acteurs indirects	5,0 3,4 1,6	atténuées du fait de la surcapacité des entreprises	. Intensification du rattrap- page des points noirs, recensement . Intégration de la lutte contre le bruit dans la conception des voies nlls	
Double vitrage dont : - acteurs directs - acteurs indirects dont : verre plat double vitrage négoce	4,0 2,9 1,1 0,34 0,69 0,07	création nette, maintien, risques d'importation : surcapacité européenne. effets peu sensi- bles car gains de productivité peu sensible	. Campagne de formation-infor- mation sur la lutte contre le bruit . Recensement des points noirs . Intensification du rattrap- page des points noirs . Intégration de l'acoustique dans la conception . Relance de la construction . Normalisation des doubles vitrages pour lutte contre les importations . Incitation fiscale asso- ciant thermique et phonique . Meilleure formation des pro- fessionnels	Equilibré par export. de verre plat pour autres applications A endiguer par l'éta- blissement de normes de qualité (1981 : 0,8% du CA global mais forte hausse en 1982)
Survitrage dont : - acteurs directs - acteurs indirects	2,42 1,88 0,52	Création nette maintien (idem supra)	idem . Amélioration des performan- ces . Utilisation réservée à cer- taines fenêtres (petits carreaux)	

TABLEAU II - Situation 1981 des emplois par sous-domaine

	TOTAL		DIRECTS		INDIRECTS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Isolation interne	24 650	64,0	20 450	66,9	4 200	53,0
dont - Dalles flottantes	1 190	3,1	980	3,2	210	2,6
- Correction	20 520	53,3	17 170	56,2	3 350	42,3
- Acoustique industrielle	2 940	7,6	2 300	7,5	640	8,1
Protection des bruits extérieurs	13 850	36,0	10 130	33,1	3 720	47,0
dont : - Buttes, écrans, couvertures	555	1,4	380	1,2	175	2,2
- Double vitrage	11 700	30,4	8 500	27,8	3 200	40,4
- Survitrage	1 595	4,2	1 250	4,1	345	4,4
TOTAL :	38 500	100,0	30 580	100,0	7 920	100,0

On constate que les acteurs directs sont les plus sensibles à une relance ou une dynamisation des activités, leurs effectifs sont, d'une manière générale, juste suffisants pour satisfaire la demande actuelle de par leur spécificité (hors le cas de la création de buttes, écrans....).

Par contre, les acteurs indirects sont en position de surcapacité et ceci non seulement au niveau national mais européen, ce qui explique les risques de développement des importations (le secteur du bâtiment étant en régression d'une façon générale, la concurrence internationale ne peut que s'intensifier sur des marchés porteurs).

A ce niveau, certaines parades sont possibles, c'est le cas dans le domaine des doubles vitrages où l'établissement de normes de qualité paraissent nécessaires afin d'endiguer les importations de produits de qualité médiocre en provenance d'Allemagne de l'Ouest en particulier.

Le tableau II récapitule les enjeux actuels en termes d'effectifs en 1981. On constate que les emplois directs sont largement majoritaires (près de 80 %). Compte tenu de leur nombre qui dépasse 30 000 personnes, la sensibilité de ces emplois aux effets d'une dynamisation des divers sous-domaines prend une importance décisive.

Les sous-domaines les plus importants sont la correction interne des locaux (actuellement surtout du rattrapage mais pouvant se développer dans la construction neuve) et les isolations de façades (vitrages isolants).

TABLEAU III - IMPACT DES ACTIONS EN COURS OU POSSIBLES SUR LES DIVERS DOMAINES

	ISOLATION INTERIEURE			PROTECTION CONTRE LES BRUITS EXTERIEURS	
	Dalles flottantes	Correction	Acoust. Indust.	Buttes, écrans ...	Vitrages isolants
<u>ACTIONS EN COURS</u>					
- Recensement points noirs					
- Campagne formation-infor- mation sur lutte contre le bruit		+	+	+	+
- Contrôle de l'application de la Loi de 1974	+				
- Intensification rattrai- page points noirs					
- Intégration de la lutte contre le bruit des conceptions des voies nouvelles, créations				+	+
- Etiquetage informatif des équipements indus- triels			+		
- Tableau 4.2 : troubles auditifs			+		
- Normes des prestations des professionnels de l'acoustique industrielle			+		
- Création d'un CAP isolation	+		+		+

	ISOLATION INTERIEURE		PROTECTION CONTRE LES BRUITS EXTERIEURS	
	Dalles flottantes	Correction	Acoust. Indus.	Buttes, écrans ... Vitrages isolants
<u>ACTIONS ENVISAGEES</u> - Relance de la construction - Normalisation des doubles vitrages - Incitation fiscale associant thermique et phonique - - -	+	+		+ + (Reconquête marché intérieur) +

Le tableau III illustre la convergence possible des actions en cours ou à envisager dans les divers domaines.

Parmi les actions en cours :

- certaines auront un effet positif spécifique à un domaine : l'étiquetage informatif du niveau d'émission sonore des équipements industriels, l'inscription dans le tableau 42 de certains troubles auditifs, l'établissement de normes de prestations pour les professionnels de l'acoustique industrielle auront des effets convergents sur le seul secteur de l'acoustique industrielle.
- les autres peuvent avoir des retombées sur plusieurs sous-domaines.

Sur le plan de l'ampleur des effets à en attendre sur l'emploi en particulier, les enjeux sont variables. Ainsi, parmi les actions souhaitables :

- La relance de la construction (dans le respect des lois de 1969 et 1974) apporterait un nouveau marché en correction acoustique interne qu'il est difficile d'évaluer et pèserait dans des proportions considérables sur le marché des doubles vitrages (un accroissement de la construction de 50 000 logements accroîtrait les effectifs de près de 10 %, soit une création d'emplois de 850 personnes).
- Une incitation fiscale associant l'isolation thermique et phonique aurait un effet important sur la réhabilitation.

Sur le plan de la correction acoustique interne, il s'agirait d'un second souffle pour cette activité essentiellement axée sur le tertiaire (80 % de l'activité). A titre illustratif, une augmentation de 5 % de l'activité créerait 850 emplois directs.

Sur le plan des vitrages isolants, là encore, le développement pourrait être sensible, un développement de 10 % de la réhabilitation est susceptible de créer 250 emplois directs.

- L'imposition de normes de qualité des doubles vitrages, outre le fait que cela donnerait aux usagers une possibilité de recours (garantie de dix ans) éviterait une éventuelle désaffection du public pour ce produit, aurait pour effet de freiner les importations (reconquête du marché intérieur) et donc de créer des emplois stables (assainissement du marché).

La lutte contre le bruit apparait donc comme un domaine important de la lutte contre les pollutions. Le fait que cette préoccupation s'intègre à un ensemble d'autres, également prioritaires, donne une latitude d'action plus grande et plus efficace que dans d'autres domaines.

Nota :

A l'heure actuelle, on peut considérer que la lutte contre le bruit, sous toutes ses formes, correspond quasi exclusivement à des dépenses d'investissement.

Cependant, il convient de noter que certains de ces investissements génèrent des dépenses de fonctionnement.

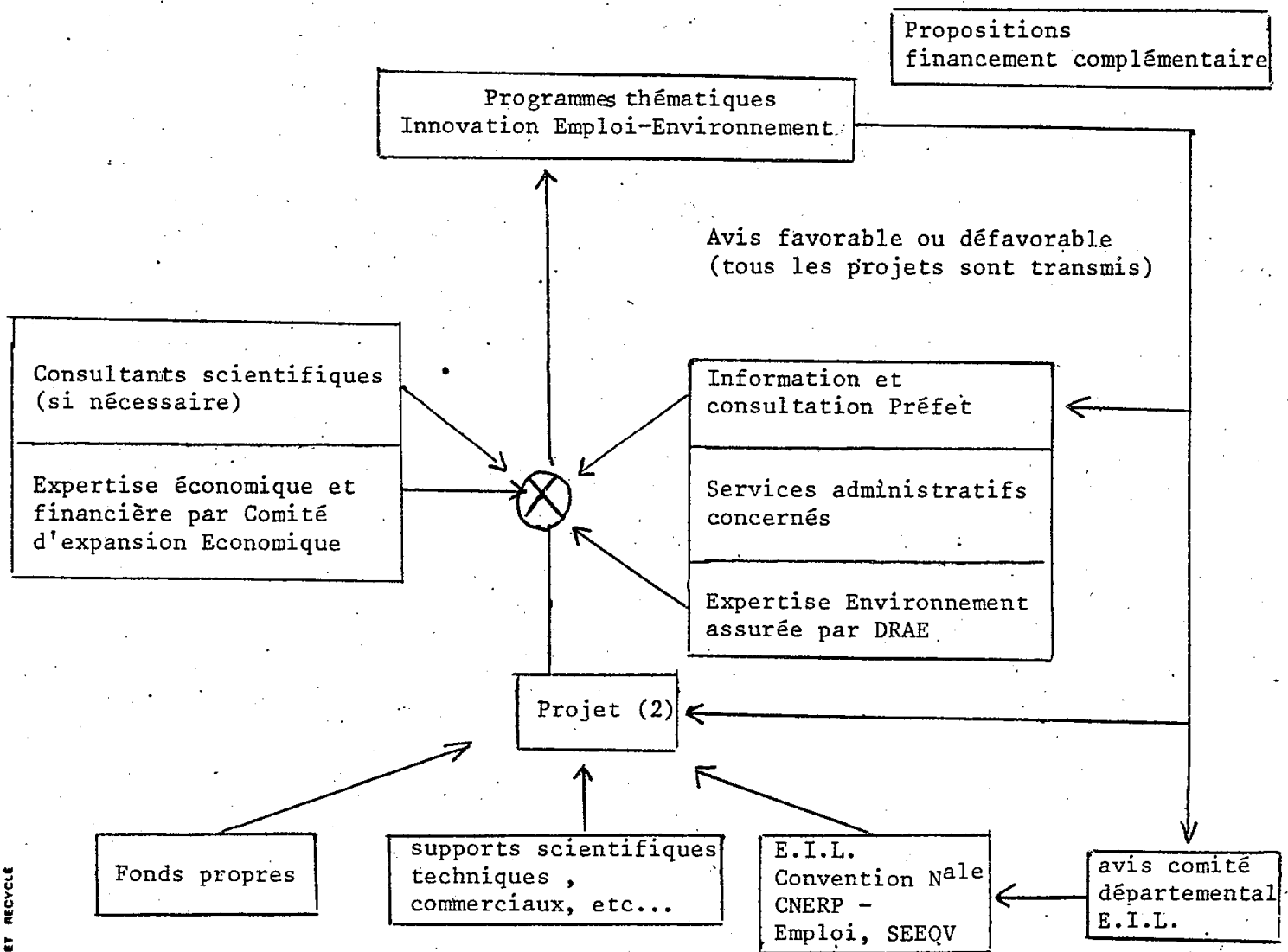
- . dès à présent, les couvertures de voies de circulation impliquent des travaux d'entretien, une ventilation, un éclairage ; les écrans anti-bruit transparents nécessitent un nettoyage et un renouvellement.

Tout ceci est difficilement mesurable et, en tout état de cause, correspond à un volume global de dépenses réduit. L'approche micro-économique permettra sans doute d'en faire une évaluation.

- . à terme, les doubles vitrages, dont l'étanchéité n'est pas éternelle, devront être renouvelés. Ce type de dépenses, non significatives à l'heure actuelle, peut prendre d'ici quelques années, une importance non négligeable.

Le Conseiller Scientifique

PROCEDURE DE DEFINITION D'UN COFINANCEMENT FIQV DE PROJET
(ADOPTÉE PAR LE COMITE INTERMINISTERIEL INNOVATION
EMPLOI ENVIRONNEMENT DE DECEMBRE 1982 (1))

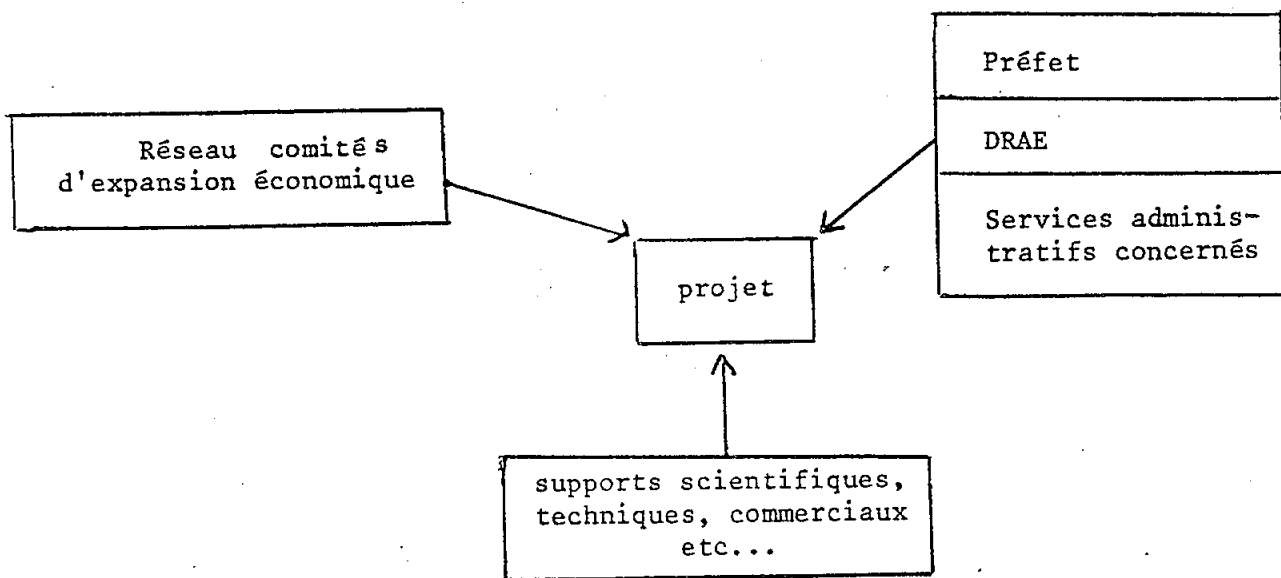


100% PAPIER RÉCUPÉRÉ ET RECYCLÉ

- (1) Le caractère "innovant" du fonds d'intervention de la Qualité de la Vie fait l'objet de choix précis pour promouvoir des méthodes et des procédés nouveaux permettant d'assurer la protection de l'environnement et une meilleure qualité de vie. Le nombre des projets innovants par thème est limité.
- (2) Les projets ne sont pris en considération que s'ils concernent des emplois pérennes, et devant s'autofinancer deux ou trois ans après leur création.

COMITE DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

(STRUCTURE SOUPLE ADAPTEE A CHAQUE PROJET)



PROGRAMME EMPLOI - ENVIRONNEMENT

Les Emplois d'Initiative Locale ou E.I.L.

Il s'agit d'une aide annuelle de 40.000 Fr. destinée à permettre la création d'un emploi durable. L'aide n'est pas renouvelable. La Direction départementale du Travail gère ces E.I.L. et les entreprises ou les associations qui souhaitent bénéficier d'un E.I.L. doivent retirer un dossier auprès des services départementaux du travail.

Pour obtenir une aide le projet doit répondre à deux des 6 critères suivants :

- Valoriser les ressources locales, promouvoir des innovations technologiques.
- Favoriser le développement d'autres activités au niveau local.
- S'inscrire dans une démarche collective associant les principaux acteurs de la vie locale.
- Satisfaire des besoins sociaux.
- Innover en matière d'organisation économique et sociale.
- Offrir des emplois aux personnes qui présentent des difficultés, d'insertion dans la vie active.

A la lecture de ces critères, il est aisé de constater la facilité avec laquelle les opérations emploi-environnement peuvent s'inclure dans ce programme.

Chaque département dispose d'un nombre annuel d'E.I.L. qu'il distribue lors des commissions mensuelles ou bi mensuelles d'attribution.

Le programme emploi-environnement a déjà bénéficié d'E.I.L. dans ce cadre.

Pour éviter que ne soit opposé, à certaines demandes parfaitement fondées sur le plan des buts et de la faisabilité économique, le nombre limité d'E.I.L. disponibles localement ; une convention nationale a été signée

par le C.N.E.R.P. (fédération des comités d'expansion),

.../...



la mission promotion de l'emploi et le Secrétariat d'Etat
à l'Environnement.

Cette convention portait en 1983 sur
100 EIL et sera renouvelée en 1984, elle permet à un projet
instruit et examiné au plan départemental de bénéficier d'un
E.I.L. venant en supplément du quota disponible localement.

Pour permettre cette imputation sur la
convention nationale, il suffit que l'entreprise ou l'association
demanderesse s'adresse au C.N.E.R.P. et plus particulièrement
à Monsieur Jean SIMON 219 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris.
Tel :222.35.29., un exemplaire de la convention nationale leur
sera alors envoyé.

Ce document permettra à la direction départementale
du travail d'imputer l'E.I.L. sur la convention nationale
emploi-environnement et non pas sur son quota d'emplois
au niveau local.

POINT DE VUE

Les nouvelles frontières du travail

La modernisation de l'industrie est partout affirmée comme la grande urgence. Étant le seul membre PSU du gouvernement, je voudrais apporter la contribution de cette famille de pensée dans la réflexion qui s'impose aujourd'hui ; en charge au sein de ce gouvernement des problèmes de l'environnement, je pense avoir à ajouter, par la perception des réalités industrielles et de la vie quotidienne que permet ce poste, quelques éléments à prendre en compte pour les choix à venir.

J'ai peur que la « politique », au sens de la direction choisie des entreprises humaines, ne soit absente au rendez-vous des choix industriels. On dit la politique envahissante. Et c'est sans doute vrai dans l'exacerbation du clivage gauche-droite, dans les débats purement idéologiques ou les luttes pour le pouvoir local. Mais la met-on là où elle devrait être, c'est-à-dire au cœur de la discussion sur les choix qui vont orienter notre avenir commun : quelle production et quels produits voulons-nous ? Quelle place doit occuper le travail salarié dans notre organisation sociale ? Quel mode de développement entendons-nous soutenir ?

Production et produit : je ne peux m'empêcher de distinguer ces deux termes. On ne cesse de parler de la nécessité de moderniser la production. Bien sûr ! Mais qu'entend-on alors par production ? Le processus de production comme lorsqu'on parle de la construction d'une maison ? Ou bien le résultat de ce processus, le produit, comme lorsqu'on parle d'une belle construction ? On peut

faire beaucoup plus vite ou en série, en modernisant le processus de production, des maisons qui n'auront rien de moderne, si l'on entend par là une quelconque amélioration sur l'ancien.

L'obsolescence de certains produits est même programmée. Seulement, il peut exister de terribles retournements. Lorsqu'intervient, de manière pressante, parce que les consommateurs s'informent et redonnent exigence, la demande de qualité, les conséquences peuvent être lourdes. Il faudrait réfléchir sur des cas comme celui des appareils photo pour l'industrie, du veau pour l'agriculture. Et j'ai peur que notre industrie automobile ne soit elle-même victime de ce type de choix. Je le vois bien dans le débat qui s'est ouvert en Europe sur le problème dit du plomb dans l'essence et qui est plutôt celui de l'ensemble des pollutions émises par l'automobile. Nous sommes ici, typiquement, devant un problème de modernisation d'un produit. Je n'ignore pas que l'enjeu industriel est considérable puisque l'essence sans plomb et les pots catalytiques correspondent à des dépenses sur les véhicules neufs et dans l'industrie du raffinage. J'entends ceux, et ils sont nombreux, qui prétendent que le fond de la querelle n'est pas l'environnement mais la guerre industrielle pure et simple, l'environnement ne venant ici, pour certains, que fournir une arme industrielle en termes de normes. Mais c'est une raison pour comprendre que le produit de qualité

par HUGUETTE BOUCHARDEAU(*)

supérieure, ici en matière d'environnement, est désormais une arme parmi les armes. Des produits qui détruisent l'environnement sont des produits du dix-neuvième siècle, et non du vingt et unième siècle !

Encore nous faudrait-il raisonner autrement qu'en « expulsant » hors du débat sur l'industrie tout ce que l'on nomme volontiers « coûts secondaires » et « coûts sociaux ». Il y a trente ans, après la vague de nationalisations de la Libération, on disait volontiers, à gauche, que l'industrie arriverait à garder sa compétitivité en laissant à l'Etat le soin de gérer les services et les secteurs non rentables. Le débat a évolué sur ce point, et les nationalisations de 1981 ont procédé d'une autre logique.

Le « dehors » et le « dedans » de l'industrie

Pourtant la tentation est toujours là d'opérer les changements nécessaires dans le monde industriel en « externalisant » les difficultés de toutes sortes. L'environnement connaît bien ces rejets-là, industrie, collectivités et particuliers envoient au-dedans de la terre, au profond de la mer, au vent qui disperse ou à la rivière qui entraîne les multiples déjections des productions modernes. Ce qui est scandaleux c'est que le « dehors » de l'industrie soit à la fois les déchets inavouables... et les travailleurs considérés

Il faut dire combien est choquante la critique répétée à l'envi contre les mesures gouvernementales qui visent à donner un contenu « actif » à la période « d'inactivité » imposée par les restructurations industrielles, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle. Tout cela ne viserait qu'à masquer les pertes d'emplois. Peut-on sérieusement accuser le gouvernement d'une attitude aussi dérisoire à l'égard d'une réalité aveuglante ? Et surtout, n'est-ce pas traiter avec un mépris difficilement admissible cette volonté de donner une vitalité sociale, économique et à la qualité de la vie.

(*) Secrétaire d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie.

mique humaine, à ce qui ne serait autrement qu'une situation d'assisté, en commençant par s'attaquer à l'un de nos plus graves problèmes, la rigidité de la formation initialement acquise, ou tout simplement l'absence de formation ? De manière analogue, les prélèvements opérés par la société sur les revenus créés dans le marché du travail peuvent payer des activités socialement nécessaires mais non assurées par le marché.

Je m'interroge sur ce qui fait le malheur d'être chômeur et quelquefois l'insatisfaction d'être à la retraite avant l'âge. Il y a, bien sûr, la privation de ressources. A l'extrémité, elle signifie l'exclusion totale qui envoie des jeunes passer leurs nuits dans quelque couloir de métro, ou des femmes chercher abri pour leurs enfants dans quelque chantier abandonné. Nous ne devons pas l'admettre. Il est extraordinaire qu'une économie dite en crise soit capable de faire vivre, même si c'est souvent vivre mal, le dixième de sa population active en situation d'inactivité forcée. Il faut donc nous demander s'il est souhaitable de prélever sur l'activité des uns de quoi transformer les autres en interdits de travail et en assistés. C'est l'économie « duale » : un secteur de l'économie que l'on espère suffisamment performant pour faire vivre marginalement un autre secteur. La division des rôles entre hommes et femmes a pratiqué un certain équilibre de ce partage. Nous voyons se dessiner, avec le chômage accru, un autre contour de cette division.

Nous ne pouvons les admettre ni l'une ni l'autre. Pierre Mauroy a dit avec clarté qu'il fallait savoir accepter des licenciements et refuser le chômage. Ne faudrait-il pas considérer que le chômage est un anachronisme et que si l'on ne veut tomber ni dans « l'interdiction de travail » ni dans la logique des « chantiers nationaux », il faut ménager dans la vie de chacun le temps pour les deux types de travail : le marchand et le non-marchand, le travail salarié et les « prestations » ?

Crise ou « mutation » ?

Hommes et femmes supportent différemment la mise à la retraite précoce : souvent, les hommes cherchent à « s'occuper », perdant par ailleurs tout qui avait fait leur identité sociale, alors que la plupart des femmes ont toujours « quelque chose à faire » et continuent à mener, après leur vie de double journée, un travail qu'elles ont toujours fait et qui fait partie de leur rôle social.

Je me demande si nous ne devrions pas, dans nos projets, reconnaître cette réalité du travail non marchand. Je bondis toujours quand j'entends parler, pour les années 60, de période de plein-emploi, alors que tant de femmes étaient exclues du travail salarié. Aujourd'hui voilà que pour beaucoup d'hommes le monde devient « féminin ». Peut-être alors, cette crise que nous vivons, et qui finit par n'être plus une crise à force de durer mais bien une « mutation » au sens fort du terme, nous oblige-t-elle à explorer l'autre travail, qui n'est affecté aujourd'hui que d'un signe négatif.

La formule de « partage du travail » est irritante, parce qu'elle repose sur une abdication. Le progrès décisif serait d'accompagner la

remise en état de compétitivité de nos grands secteurs industriels par une réduction du temps de travail et par une exploration systématique de toutes les prestations socialement utiles qui pourraient redonner intérêt au temps hors travail salarié. J'emploie le terme prestations très volontairement. Il désigne d'ordinaire des aides financières. En sens inverse, et de la même manière qu'il désignait il n'y a pas si longtemps le travail en nature accompli par les agriculteurs en lieu et place d'impôts ou de taxes, il s'agirait là de tous ces travaux qui sont indispensables, par exemple, pour m'en tenir au domaine de l'environnement, au maintien du patrimoine. La révolution industrielle a opéré le clivage, dans l'univers urbain surtout, du temps de travail et du temps de loisirs. Puis, au fur et à mesure que s'étendait le temps libéré du travail salarié, l'espace disponible se recroquevillait autour du foyer-refuge. Temps plus vaste, espace amenuisé. Equilibre quelquefois maintenu sous des formes archaïques par les paysans ouvriers, précocement retrouvé autour de formules comme celles des jardins familiaux. Je plaiderais pour une réappropriation du voisinage, celui des espaces verts près de nos blocs habités, des aires de jeux, parkings, montées d'escaliers, jusqu'aux berges des rivières à entretenir, des garrigues et des forêts à débroussailler et, pourquoi pas, des puits à creuser dans ces autres pays que la faim et la sécheresse ravagent. On peut ici s'inspirer des réalisations de la vie associative et de l'économie sociale.

Ne pas s'enfermer dans la crise et opérer des redressements industriels est indispensable. Mais que signifie la « sortie de crise » pour ceux qui ont vingt-cinq ans aujourd'hui et qui ont vécu près de la moitié de leur vie dans cette crise-là ! Comment apprendre à vivre mieux en mêlant les types d'activités ? Comment promouvoir un autre mode de développement ? En consommant peut-être moins, mais des produits de meilleure qualité ? Une gauche « moderne » devrait poser les problèmes des mutations industrielles autrement que sous le coup de la double fascination de l'économique et du technologique. L'homme dominé par la machine, ce n'est pas seulement le manuel rivé à sa chaîne ou à son clavier. Ce peut être aussi le politique devenu incapable de penser au-delà de ce que lui dictent ce qu'il nomme des impératifs économiques et techniques. Le marché est une réalité incontournable ? C'est vrai, mais la qualité fait partie des arguments de vente.

La réduction du temps du travail serait, paraît-il, une mauvaise solution. Mais nous la pratiquons de manière honteuse en excluant une part de plus en plus importante des actifs en puissance. Des tâches indispensables ne peuvent être prises en charge par le budget de l'Etat ? Et si l'on encourageait, fût-ce par quelques initiatives budgétaires légères, l'initiative démultipliée des agents sociaux du changement ? Peut-être qu'au bout du compte nous pourrions alors non seulement moderniser notre industrie mais aussi, pourquoi pas, notre société. La dureté même de la crise ne constituerait-elle pas ici pour la France une « chance » que seul un gouvernement de gauche peut saisir ?

PROGRAMME

INNOVATION - EMPLOI - ENVIRONNEMENT

RAPPORT PROVISOIRE DU 27.09.83

PROGRAMME
INNOVATION-EMPLOI-ENVIRONNEMENT

RECAPITULATIF

IDENTIFICATION DES PROJETS	FINANCEMENT										EMPLOIS			
	FIQV 81/2	FIQV 82/1	FIQV 82/2	FIQV 83/1	FIQV 83/2	D Q V	TOTAL	En cours d'évaluation	CREES		EN COURS			
									Dont EIL		Dont EIL			
I Soutien aux réseaux	—	300 000	—	700 000	300 000	—	1 300 000	—	7	7	—	—		
II Recherche/action Structures d'inter- faces	1 090 300	600 000	200 000	600 000	1 040 000	—	3 530 300	255 000	118	17	54	1		
III PME/PMI Environne- ment	—	—	1 260 000	200 000	400 000	—	1 860 000	—	202	8	—	—		
IV Entretien des rivières	—	80 000	—	120 000	—	100 000	300 000	205 000	11,5	6	8,5	4		
V Valorisation des déchets	409 700	420 000	300 000	880 000	95 000	—	2 104 700	—	198,5	31,5	—	—		
VI Entretien des forêts	—	—	—	170 000	—	—	170 000	950 000	16	6	158	26		
VII Développement rural intégrés	—	—	2 240 000	1 330 000	165 000	—	3 735 000	590 000	340	33	63	15		
T O T A L	1 500 000	1 400 000	4 000 000	4 000 000	2 000 000	100 000	13 000 000	2 000 000	893	108,5	283,5	46		

PROGRAMME
INNOVATION - EMPLOI - ENVIRONNEMENT

COUT MOYEN PAR EMPLOI

IDENTIFICATION DES PROJETS	COUT MOYEN	
	Coût de l'emploi	Dont FIV
I Soutien aux réseaux	268 000 F	185 000 F
II Recherche/action : structures d'interfaces	26 000 F	22 000 F
III PME/PMI de l'Environnement	175 400 F	9 200 F
IV Entretien des rivières	79 000 F	25 200 F
V Valorisation des déchets	59 000 F	11 000 F
VI Entretien des forêts	42 000 F	6 400 F
VII Développement rural intégré	227 000 F	10 800 F
COUT MOYEN (TOUS PROJETS CONFONDUS)	131 000 F	12 750 F

PROGRAMME
INNOVATION - EMPLOI - ENVIRONNEMENT

COUT MOYEN PAR EMPLOI DANS DES SECTEURS SIMILAIRES
(Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %)

	1981	1983
• Agriculture, sylviculture, pêche	220 500 F	265 000 F
• Viande et produits laitiers	412 000 F	495 000 F
• Autres produits, agricoles, alimentaires	351 900 F	422 000 F
• Verre	381 000 F	457 000 F
• Chimie de base, fibres synthétiques	636 900 F	764 000 F
• Fonderie, travail des métaux	170 200 F	204 000 F
• Construction mécanique	183 700 F	220 000 F
• Matériel électrique, professionnel	383 500 F	460 000 F
• Textile, habillement	174 600 F	210 000 F
• Bois, meubles, industries	240 700 F	289 000 F
• Papier, carton	446 900 F	536 000 F
• Caoutchouc, matières plastiques	236 600 F	284 000 F
• Bâtiment, génie civil	106 500 F	128 000 F
• Commerce	176 500 F	212 000 F
• Réparations, commerce de l'automobile	119 500 F	143 000 F
• Hôtels, cafés, restaurants	201 700 F	242 000 F
• Services rendus aux entreprises	146 000 F	176 000 F
• Services rendus aux particuliers	122 000 F	146 000 F
COUT MOYEN (TOUS SECTEURS CONFONDUS)	261 700 F	314 000 F

PROGRAMME
INNOVATION - EMPLOI - ENVIRONNEMENT

I SOUTIEN AUX RESEAUX

- Animation des acteurs locaux
- Accueil et conseil aux entreprises relevant du domaine de l'Environnement
- Evaluation, Expertises et Suivi des projets
- Diffusion de l'Information / Formation concernant la protection de l'Environnement
- Promotion de la communication des problèmes de l'Environnement par les médias.

- 7 emplois créés

- 1 300 000 F dont FIV	82/1	300 000 F
	83/1	700 000 F
	83/2	300 000 F

+ 7 Emplois d'Initiative Locale : 280 000 F

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMME DES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITES
			EMPLOIS CREEES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES (pluri - activites)	EMPLOIS RECONVERTIS		
01 CONSEIL NATIONAL DES ECONOMIES REGIONALES ET DE LA PRODUCTIVITE 219 bid St-Germain 75007 PARIS	- Animation et coordination des Comités d'Expansion Economique en ce qui concerne l'initiation, la promotion et le suivi d'entreprises relevant du domaine de l'Environnement.	Initiation d'entreprises relevant du domaine de l'environnement : - Anti-pollution - Gestion des ressources naturelles - Valorisation des zones en voie de désertification etc.	Impossible à chiffrer puisque résultant des actions de promotion menées par le réseau	Cf. rubrique précédente (1)	Cf. rubrique précédente	Impossible à déterminer puisque dépendant des capacités d'innovation dans le secteur	Impossible à chiffrer puisque résultant des actions de promotion menées par le réseau.
02 INFREP 14 rue Falguière 75015 PARIS	- Création d'entreprises comme outil d'insertion sociale en direction des jeunes diplômés de qualification professionnelle	voir supra	5	voir supra (recherche en algologie)	voir supra	voir supra	voir supra
03 FEDERATION DES BOUTIQUES DE SCIENCES UNIVERSITE PARIS 7 2 place Jussieu 75251 PARIS CEDEX	- Permettre aux acteurs sociaux (collectivités locales, associations syndicales, groupes, individus, etc.) d'obtenir les connaissances scientifiques à leurs besoins	voir supra	1	voir supra	voir supra	voir supra	voir supra
04 ASSOCIATION DES AMIS DU DEPARTEMENT ENVIRONNEMENT UNIVERSITE PARIS 7 2 place Jussieu 75251 PARIS CEDEX	- Projet de Fondation INNOVATION/EMPLOI/ENVIRONNEMENT assurant la composante environnement dans le secteur de l'économie sociale et l'approche entrepreneuriale des milieux écologiques	voir supra	1	voir supra	voir supra	voir supra	voir supra

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIOV	PART COMPLEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
300 000 F	82/1 300 000 F	—	—	- Services rendus aux entreprises 176 000 F	—	Néant	Dépend des résultats obtenus pour certaines des actions entreprises	Dépend des résultats obtenus pour certaines des actions entreprises
52 000 F	83/1 12 000 F	40 000 F	—	voir supra	5 EIL concernant le développement des recherches sur l'Algologie	Néant	voir supra	Voir supra
200 000 F	83/1 160 000 F	40 000 F	—	voir supra	1 EIL	Néant	voir supra	Voir supra
490 000 F	83/1 150 000 F	340 000 F	—	voir supra	1 EIL	Néant	voir supra	Voir supra

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREEES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
05 ONERP (Voir supra 01)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des dossiers déjà financés, conseils au montage et à la gestion - Contribution à l'élaboration de politiques régionales de l'Env. - Initiation et expertise des nouveaux projets 	Voir supra	voir supra	voir supra (1)	voir supra	voir supra	voir supra
06 COMITE DE LIAISON DES BOUTIQUES DE GESTION 559 Av. de la Répu- blique 59700 MARCQ EN BAROEUL	- Promouvoir la création d'activités nouvelles et d'emplois à partir d'initiatives locales	Voir supra	voir supra	voir supra (1)	voir supra	voir supra	voir supra

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIQV	PART COMPLEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
330 000 F	83/1 330 000 F	—	—	voir supra	—	Néant	Voir supra	Voir supra
300 000 F	83/2 300 000 F	—	—	voir supra	—	Néant	voir supra	Voir supra

P R O G R A M M E
I N N O V A T I O N - E M P L O I - E N V I R O N N E M E N T

II - RECHERCHE / ACTION
STRUCTURES D'INTERFACES

- Evaluation technique et scientifique des projets
- Echanges et transferts de connaissances et de technologies
- Elaboration et développement de processus sociaux associés à l'innovation
- Promotion de la recherche, fondamentale et appliquée, dans les domaines de l'anti-pollution
- Coordination des différents acteurs scientifiques, économiques, sociaux et culturels
- Diffusion de la Formation/Information dans le domaine de l'Environnement

- 118 emplois créés
- 3 350 300 F dont FIV 81/2 1 090 300 F
82/1 600 000 F
82/2 200 000 F
83/1 600 000 F
83/2 1 040 000 F
(en cours d'évaluation : 255 000 F + 54 emplois)

+ 17 Emplois d'Initiative Locale : 640 000 F
(en cours d'évaluation : 1 EIL)

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activités	EMPLOIS- RECONVERTIS		
07 Tables rondes EMPLOI-ENVIRONNEMENT suivant la répartition ci-dessous : - CHIR MONTDAUPHIN(1) - PROMOTECH (2) - VILLE CAMPAGNE (3) AQUITAINE - TREE AUBENAS (4) - IARE (5) - AULEPE (6) - ATELIER POUR LA (7) CREATION - FONDATION AIR EAU(8) ENVIRONNEMENT - AVRIL (9) - ALTER-ALSACE (10) - AIDE (11)	- Sensibilisation du milieu associatif et des acteurs locaux à la création d'entre-prises et d'activités dans le domaine de l'environnement	Soutien aux initiatives locales liées à la protection de l'environnement	Dépendent du nombre d'entre-prises initiées ou confortées	Cf. rubrique précédente	Cf. rubrique précédente	Impossible à déterminer puisque dépendant de la capacité d'innovation dans le secteur	Dépendent de la nature des entreprises initiées ou confortées.
08 MINISTERE DE L'ENVI- RONNEMENT Mission des Etudes Statistiques et du Plan • IDET/CEGOS • SEDES	- situation et perspectives de l'emploi dans les secteurs économiques liés à l'environnement	- Elaboration d'une stratégie de promotion de l'emploi dans ces secteurs	2	Voir supra	Voir supra	Voir supra	Voir supra
09 MINISTERE DE L'ENVI- RONNEMENT Direction de la Prévention des Pollutions	- Participation au Salon POLLUTEC	- Promotion des technologies d'épuration et d'assainissement - Animation de colloques	A déterminer suivant impact du salon sur les entreprises	Voir supra	Voir supra	Voir supra	Voir supra

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITES
			EMPLOIS CREEES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES puri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
10 GERMES 23 Rue Froideveaux 75014 PARIS	<ul style="list-style-type: none"> - Situation et perspectives des PME/PMI relevant des secteurs de l'AIR et du BRUIT - Plan d'action systématique :: Transfert de technologie recherche/entreprises • Echanges avec les PVD • Exportation des technologies de pointe • Mobilisation du secteur public sur des productions souvent inconnues • Mise en place de formations adaptées 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des technologies de lutte contre les pollutions de l'air et contre le bruit - Stratégie de soutien aux PME/PMI de ces secteurs 	2	Voir supra	Voir supra	Voir supra	Structures d'interfaces
11 INSERT 14 Av. des Chevaliers Tireurs 75000 CHAMBERY	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation de la recherche dans le domaine de l'Envt - Transfert de technologie au profit des industries locales - Création d'une banque de ressources technologiques dans les secteurs de l'anti-pollution et de la valorisation des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de porteurs de projets créateurs d'emploi - Conseil et expertise scientifiques - Développement des technologies de pointe dans le domaine de l'Environnement 	1	Voir supra	Voir supra	Voir supra	20 à 50 par an

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIQV	PART COMPLEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
89 730 F	81/2 179 460 F	—	—	Voir supra	—	Néant	Voir supra	Voir supra
600 000 F	82/1 600 000 F dont : DURR 100 000 F T2T : 100 000 F ASDER: 50 000 F SFERES : 100 000 F	—	—	Voir supra	—	Néant	Voir supra	Voir supra

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
12 GERPA 29 Rue Montmartre 75001 PARIS	<ul style="list-style-type: none"> - Situation et perspectives des PME/PMI relevant du secteur de l'eau et des métiers de la "nature" - Plan d'action systématique : • Transfert de technologies recherche/entreprises • Echange avec les PVD • Exportation des technologies de pointe • Mobilisation du secteur public sur des productions souvent ignorées • Mise en place de formations adaptées 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des technologies douces en matière d'assainissement - Mesure des capacités d'exportation du secteur - Analyse des métiers de nature : définition, classification, perspectives 	2	Voir supra	Voir supra	Voir supra	Structures d'Interfaces
13 EDRA Alternative du CENTRE EST BP 1343 21023 DIJON CEDEX	<ul style="list-style-type: none"> - Publication et diffusion de documents concernant l'application de méthodes et technologies nouvelles à la protection de l'Environnement - Organisation de stages rencontres et colloques sur les problèmes de l'Environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation/Information sur les expérimentations sociales, économiques et culturelles - Promotion de l'innovation et de technologies alternatives - Soutien aux jeunes créateurs 	2	Voir supra	Voir supra	Impossible à déterminer puisque dépendant de la capacité d'innovation dans le secteur	10 à 30

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIQV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
100 000 F	82/2 100 000 F	—	—	Voir supra	—	Néant	Voir supra	Voir supra
70 000 F	83/1 50 000 F	20 000 F	—	Voir supra	1 EIL	Néant	Voir supra	Voir supra

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
14 L N E 1 rue Gaston-Boissier 75015 PARIS	- Essais et tests d'efficacité de différents additifs aux produits pétroliers complétant les études menées en 1979/1980	- Promotion des technologies d'économies de carburant et de protection des brûleurs et chaudières	—	Voir supra (1)	Voir supra	Voir supra	- Fabricants d'additifs et d'appareils de chauffage
15 ASSOCIATION DES AMIS DE E4 Université Paris 7 2 place Jussieu 75251 PARIS CEDEX	- Animation des espaces verts urbains en collaboration avec la Fondation Européenne pour l'Education à l'Environnement et les services municipaux de BOURGES, CAEN, CHALONS/SAONE, GRENOBLE, LIMOGES, MULHOUSE, NANCY, NANTES, ORLÉANS, ROUEN, TOULOUSE	- Reconversion et intégration de jeunes chômeurs dans les métiers de l'environnement - Animation des espaces verts et jardins de manière à en faire des pôles d'attraction et de vie dans la ville.	Etiquage : 10 Animation de la végétation urbaine : 10 TOTAL 20 D'ici fin 1985: 50 + 50 = 100	Voir supra (1)	Voir supra	Voir supra	- Contribution à la résorption des jeunes chômeurs en milieu urbain - Entreprises d'entretien des espaces verts - horticulteurs et pépiniéristes
16 ARDEN 8 rue Godron 57070 METZ	- Création d'un centre d'information/accueil sur les énergies renouvelables au GEONAL - Mise en place d'un réseau micro-informatique inter-associations	- Promotion des énergies de substitution facilement mobilisables au plan régional ; notamment : bois, solaire, hydraulique	2	Voir supra	Voir supra	Voir supra	10 à 20

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIOV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CRÉÉ Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
200 000 F	83/1 200 000 F	—	—	Voir supra	—	Néant	Voir supra	Voir supra
6 500 F	83/1 2 500 F	4 000 F	—	Voir supra	10 EIL	Néant	Voir supra	Voir supra
45 000 F	83/1 25 000 F	20 000 F	—	Voir supra	1 EIL	Néant	Voir supra	Voir supra

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITES
			EMPLOIS CREES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activite(s)	EMPLOIS RECONVERTIS		
7 INSERT/SFERES 14 Avenue des Chevaliers-Tireurs 73000 CHAMBERY	- Elaboration et mise en place d'un réseau de télédétection dans les domaines de l'anti- pollution	- Développement des réseaux de télé-infor- mation à disposition des acteurs locaux (collectivités locales, associations, entrepri- ses, syndicats, group divers etc.)	5	Voir supra	Voir supra	Voir supra	- Structures d' d'interfaces - entreprises productrices d' appareils de mesure des pollutions
18 UNIVERSITE DE SAINT ETIENNE UER DE SCIENCES 23 Rue du Dr Paul- Micheton 42100 ST ETIENNE	- Etude des conditions opérationnelles opti- males de fabrication d'objets en caoutchouc à partir de la récupé- ration des vieux pneus destinés au rechapage - Soutien à l'entrepri- se du GIAR	- Récupération et trans- formation des déchets, notamment du caoutchouc - Contribution à la dépollution des sites	Voir supra	Voir supra (1)	Voir supra	Voir supra	- 25 emplois au GIAR
19 COMITE D'ACTION SOLAIRE 8 Rue de Richelieu 75001 PARIS	- Promotion de l'utilisa- tion de l'énergie so- laire, - Information et diffu- sion des technologies de pointe dans le secteur	- Valorisation de l'éner- gie solaire - Diffusion des technolo- gies adaptées aux dif- férentes situations de terrain	-	Voir supra (1)	Voir supra	Voir supra	50 à 150

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIQV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
80 000 F	83/2 40 000 F	40 000 F	—	Voir supra	5 EIL	Néant	Voir supra	Voir supra
90 000 F	83/2 90 000 F	Pour mémoire	—	Voir supra	—	Néant	Voir supra	Voir supra
200 000 F	83/2 200 000 F	—	—	Voir supra	—	Néant	Voir supra	Voir supra

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CREE	PART DU FIGV	PART COMPLEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
300 000 F	83/2 300 000 F	—	—	Voir supra	—	Néant	Voir supra	Voir supra
250 000 F	83/2 250 000 F	—	—	Voir supra	—	Néant	Voir supra	Voir supra
4 750 F	en cours d'évaluation 4 750 F	Pour mémoire	—	Voir supra	1 EIL	Néant	Néant	Néant

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREEES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
20 ESPACE NATUREL REGIONAL DU NORD PAS DE CALAIS 57 Rue de Béthune 59800 LILLE	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche/action sur les créneaux productifs et secteurs d'activités qui participent à la valorisation des ressources naturelles existantes - Accueil et conseil aux acteurs locaux créateurs d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement rural intégré • Valorisation des ressources naturelles • Conservation du patrimoine génétique • Prospection d'activités économiques alternatives 	1	Voir supra	Voir supra	Voir supra	20 à 50
21 I N F R E P 14 Rue Falguière 75014 PARIS	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation et diffusion d'une série d'émissions télévisées (à heures de grande écoute) visant à faire connaître les problèmes posés par la défense de l'Env't et montrer des expériences réussies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation/information sur les problèmes de l'environnement à destination du grand public - Mobilisation des acteurs 	1	Voir supra	Voir supra	Voir supra	Dépend essentiellement de l'impact des messages et des initiatives qui seront prises pour engendrer dans ce domaine
22 Lycée d'Enseignement Professionnel 73000 CHAMBERY	<ul style="list-style-type: none"> - Insertion professionnelle de jeunes diplômés titulaires du CAP d'entretien des stations d'épuration 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des déchets Entretien des réseaux d'assainissement communaux 	54	Voir supra	Voir supra	Voir supra	<ul style="list-style-type: none"> - Industries de production de matériels d'assainissement - 18 emplois par an

PROGRAMME
INNOVATION - EMPLOI - ENVIRONNEMENT

III SOUTIEN AUX PME/PMI DES SECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT

- Développement de la recherche
- Expérimentation de technologies nouvelles
- Réalisation de prototypes
- Extension d'activités
- Promotion du commerce extérieur

- 202 emplois créés

- 1 860 000 F	dont F I Q V	82/2	1 260 000 F
		83/1	200 000 F
		83/2	400 000 F

+ 8 Emplois d'Initiative Locale : 320 000 F

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREES en trois ans	EMPLOIS CONFORTEES (pluri - activite)	EMPLOIS RECONVERTIS		
23 Cellule Socio- Economique de L'ALTA ROCCA 20170 SAN GAVINO DI CARBINI	- Machine à nettoyer les plages • Légère et facile - ment transportable • Adaptable sur tracteur agricole • respectant la faune vivant dans le sable	- PME/PMI de protection de l'environnement : technique douce d' entretien du littoral méditerranéen	5	-	-	- Matériel utilisable sur toutes les plages de la Méditerranée et susceptible d'être exporté	- Activités de service et de commerce
24 Entreprise DURR BP 1 73200 ALBERTVILLE	- Unité d'analyse auto- matique compacte par Plasma Haute Fréquence à Air	- PME/PMI de protection de l'environnement innovation en matière de détection des pol- lutions.	5	15 emplois exis- tant dans l'entre- prise	-	- Technologie de pointe utilisable par tous les laboratoires de recherche	- Laboratoires - Section recherche des entreprises
25 Entreprise T 2 I TREVIGNIN 73100 AIX LES BAINS	- Mise en oeuvre de cap- teurs solaires à air, intégrés à la toiture des bâtiments	- Energies de substitu- tion - Innovation en matière de mise en oeuvre	3	5 emplois exis- tants dans l'entre- prise	-	- Abaissement du coût et simplification de mise en oeuvre de capteurs solaires	- Bâtiment - Industries de production des composants
26 A S D E R 132 av. des Bernardines 73000 CHAMBERY	- Unité de production d'énergie à partir de la méthanisation des lisiers de porc	- Energies de substitu- tion - Innovation en matière de mise en oeuvre	10	10 foyers d'agri- culteurs devraient pouvoir auto- construire leur unité dans les trois ans	-	- Contribution à la re- cherche d'une solution concernant l'élimina- tion des lisiers.	- Activités consom- matrices d'énergie (chaleur) tels : horticulture, maraîchage, etc. - 8 employés à la SCOP.

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIQV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FLUIDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
80 000 F	82/2 30 000 F	30 000 F	20 000 F	- Constructions mécaniques : 220 000 F - Réparations automobiles : 145 000 F	1 EIL	Néant	- vendable sur les marchés extérieurs compte tenu de son faible coût : env. 50 000 F	- susceptible de remplacer les machines actuellement importées
200 000 F	82/2 42 000 F	50 000 F	108 000 F	. Matériel électrique professionnel : 460 000 F . Industries diverses : 289 000 F	3 EIL	Néant	- vendable sur les marchés extérieurs compte tenu de sa haute performance	- peut aisément remplacer les matériels américains et japonais actuellement utilisés
140 000 F	82/2 65 000 F	35 000 F	40 000 F	. Matériaux de construction : 532 000 F . Bâtiment, génie civil : 128000 F . Industries diverses : 289000 F	2 EIL	Néant	- vendable sur les marchés extérieurs compte tenu de son coût et de la simplicité de mise en oeuvre	- peut concurrencer diverses importations
165 000 F	82/2 30 000 F	35 000 F	100 000 F	. Industries diverses : 289000 F . Bâtiment, génie civil : 128000 F . Services rendus aux particuliers : 146 000 F	1 EIL	Néant	-Technologie exportable vers les pays du tiers monde	—

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITES
			EMPLOIS CREES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES (pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
<u>27</u> POILLANE SARL 91570 <u>BIEVRES</u> Adresse postale : 8 rue du Cherche - Midi 75006 <u>PARIS</u>	- Formation de compagnons-boulangers traditionnels pour l'Unité de Production de pain de BESSEGES	- Transmission de savoir-faire traditionnel	8 (+ 32)	84 employés de la boulangerie actuelle	134 chômeurs du Gard formés et engagés	- Possibilité d'extension par création de nouvelles unités de production	- activités de commerce, de distribution et de services
<u>28</u> SOCIETE HAPEX 46 Rue Théodore-Honoré 94130 <u>NOGENT/MARNE</u>	- Station d'épuration par lit bactérien à remplissage plastique	- Techniques d'assainissement économisant l'énergie	5	Développement des actions de l'entre-prise	—	Mise en oeuvre d'un système d'épuration autonome en énergie, et d'un faible coût.	- Services d'assainissement - Entreprises polyluanes.
<u>29</u> Unité de Production de pain fermier Zone Industrielle 30160 <u>BESSEGES</u> Adresse postale : Société BIOS 43 Av. Albert-Petit 92220 <u>BAGNEUX</u>	- Fabrication de pain fermier (technique POILLANE) à partir de céréales cultivées sans pesticides	Développement rural • Valorisation des ressources naturelles • Promotion de produits biologiques	134	Producteurs de céréales et de petits fruits (200 à 300) Meuniers traditionnels (10 à 20)	—	Opération reproductible dans d'autres zones présentant des caractéristiques analogues	Activités de distribution, de commerce et de services

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIQV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDUS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
(par poste de formation) 130 000 F	82/2 50 000 F	15 000 F	65 000 F	Produits alimentaires : 422 000 F Commerces : 212 000 F Services rendus aux particuliers : 146 000 F	---	Néant	Il est prévu d'exporter 20 % de la production soit environ 12 000 000 F par an	Néant
185 000 F	85/1 40 000 F	30 000 F	115 000 F	Chimie de base : 764 000 F Services rendus aux entreprises : 176 000 F Produits agricoles : 422 000 F	1 EIL	Néant	- Exportations envisagées en Amérique du Sud et en Asie d'un montant de 5 000 000 F en 1984	Contribution importante à la réduction des importations puisqu'il n'existe qu'un producteur
224 000 F	83/2 3 000 F	50 000 F	171 000 F	Produits alimentaires : 422 000 F Commerces : 212 000 F Services rendus aux particuliers : 146 000 F	---	Compte tenu de la région de distribution il ne s'agit que de 3% de la consommation ce qui n'est pas significatif. Pas de vente directe de manière à ne pas gêner les boulangers existants.	Il est prévu d'exporter 20 % de la production soit environ 12 000 000 F par an.	Néant

PROGRAMME
INNOVATION - EMPLOI - ENVIRONNEMENT

IV ENTRETIEN DES RIVIERES

- Methodes alternatives d'entretien des berges
- Maintenance des ouvrages hydrauliques
- Suivi ecologique des rivières

- 11,5 emplois
- 300 000 F dont F I Q V 82/1 80 000 F
S.E. Environnement DQV } 100 000 F
F I Q V 83/1 120 000 F
(en cours d'évaluation : 205 000 F + 8,5 emplois)
+ 6 Emplois d'Initiative locale : 240 000 F
(en cours d'évaluation : 4 EIL)

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREEES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
30 SCOP EAU BOIS CALAMANE 46150 CATUS	- Aménagement et entre- tien des berges de ri- vières - Réinsertion profession- nelle d'anciens détenus	- Mise en oeuvre de tech- niques alternatives d'entretien des rivie- res	8,5	—	—	- Action généralisable dans l'ensemble des pays ruraux	—
31 COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE ET DE PROGRES SOCIAL DES ARDENNES 18 Av. Georges- Corney 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	- Entretien, régulation et gestion du cours de La MEUSE entre GIVET et CHARLEVILLE - Prévention des catas- trophes naturelles (inondations) - Restauration des ouvrages hydrauliques financée par leur production	- Etudes et recherches sur les problèmes po- sés par l'entretien des berges de rivières et des ouvrages hydro- liques assurant leur régulation; mise en place de financements adaptés	3	—	—	Voir supra	20 à 30
32 SCOP du MOULIN DE LUCY 02240 RIBEMONT (en cours d'évalua- tion)	Entretien des rivières et des ouvrages hydro- liques	- Mise en oeuvre de de techniques alterna- tives d'entretien des rivières.	7,5	—	—	Voir supra	Entreprises et activités utilisant l'énergie hydraulique

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRIÉ	PART (A) FIQV	PART COMPLETEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FICRS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
80 000 F	21 200 F dont 82/1 : 9 400 F DQV : 11 800 F	25 000 F	33 800 F	Bâtiment, génie civil : 128 000 F Services rendus aux entreprises : 176 000 F	4 EIL	Néant	- Technologie exportable vers les pays du tiers-monde	—
100 000 F	85/1 40 000 F	27 000 F	33 000 F	Voir supra	2 EIL	Néant	Voir supra	—
70 000 F	(en cours d'évaluation.) (17 300 F)	22 400 F	30 300 F	Voir supra	3 EIL	Néant	Voir supra	—

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
<u>33</u> BIEF-PICARDIE 02210 <u>RIEBCOMT</u> (en cours d'évaluation)	- Valorisation des ressources et du potentiel régionaux en matériel d'énergie hydraulique : . recensement et expertise des sites existants, . étude des technologies traditionnelles et/ou de remplacement . actions de promotion de la réhabilitation des sites	- Valorisation des énergies renouvelables - Réhabilitation des installations hydrauliques notamment des moulins et usines "au fil de l'eau" - Régulation du cours des rivières et prévention des inondations	1	20	—	Action généralisable dans l'ensemble des pays ruraux	30 à 50

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRIÉE	PART DU FIQV	PART COMPLE-MENTAIRES DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CRIÉE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
75 000 F	(en cours d'évaluation) (75 000 F)	—	—	Voir supra	1	Néant	Technologie exportable dans les pays du tiers-monde	Néant

P R O G R A M M E

I N N O V A T I O N - E M P L O I - E N V I R O N N E M E N T

V - VALORISATION DES DECHETS DANS LES

ECOSYSTEMES RURAUX ET URBAINS

- Recyclage des ordures ménagères
- Compostage des déchets biologiques
- Récupération du verre et des bouteilles
- Collecte des papiers et cartons
- Transformation du caoutchouc des vieux pneus
- Réutilisation des matières plastiques
- Enlèvement des encombrants et protection de l'environnement des sites
- Récupération des épaves (motos, électro-ménager) et remise en état

- 198,5 emplois créés

- 2 104 700 F dont F I Q V

81/2	409 700 F
82/1	420 000 F
82/2	300 000 F
83/1	880 000 F
83/2	95 000 F

(en cours d'évaluation : 235 000 F + 54 emplois)

* 31,5 Emplois d'Initiative Locale : 1 260 000 F

(en cours d'évaluation : 1 EIL)

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREES en trois ans	EMPLOIS CONFORTEES pluri - activite(s)	EMPLOIS RECONVERTIS		
34 EUREKA 15 Route de Groslay 95200 SARCELLES	- Collecte des bouteilles de verre, broyage et tri, - Fusion du plastique - Insertion de jeunes en difficultés	- Valorisation des déchets récupération du verre et des plastiques	7	—	—	- Operation exemplaire dans le cadre du recyclage du verre et des plastiques	- Industries utilisant les bouteilles recyclées et les dérivés des plastiques - Activités de commerce
35 APREDE LENTILLY Lieu dit La Ferrière 69210 L'ARBRESLE	- Expertise et montage d'entreprises de recyclage des déchets - Recherche sur les technologies de pointe	- Promotion des technologies nouvelles en matière de recyclage des déchets	Dependent du nombre d'entreprises initiées ou confortées	(1)	—	—	—
36 APREDE Voir supra	- Animation d'associations concernées pour l'accueil des condamnés à des peines de substitution - Programme Européen de formation à l'Envt	- Participation de l'Env au programme de travaux d'intérêt général - Promotion des métiers de l'Environnement	Voir supra	(1)	—	—	—
37 G I A R 5 Rue des Savoyards 51071 REIMS CEDEX	- Reinsertion professionnelle des anciens détenus	- Récupération de pneus - Fabrication de palettes	19	- Transporteurs (palettes) - cimenteries (pneus)	—	Action particulière qui doit pouvoir essaimer en milieu urbain	- Utilisateurs d'énergie (cimenteries) - Industries de transformation du caoutchouc - Activités de commerce et de services

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRIÉ	PART DU FIQV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 120%	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
35 000 F	81/2 11 500 F	16 500 F	7 000 F	. Services rendus aux entreprises : 176 000 F . Services rendus aux particuliers : 146 000 F . Verre : 457 000F	2 EIL	Néant	Néant	- Réduction des importations de résines, de calcaïn et de dérivés du pétrole
329 700 F	81/2 329 700 F	—	—	Voir supra	—	Néant	Néant	Néant
240 000 F	82/1 240 000 F	—	—	Voir supra	—	Néant	Néant	Néant
64 500 F	82/1 10 000 F	48 800 F	5 700 F	. Services rendus aux entreprises : 176 000 F . Services rendus aux particuliers : 146 000 F . Caoutchouc, matières plastiques : 284 000 F	3 EIL	Néant	Néant	Contribution à la réduction d'importation du latex

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES (pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
38 PROMOVER Verger de Charry 46800 <u>MONTEJOU</u>	- Traitement des déchets biologiques par lombricompostage	- Valorisation des déchets - Production de compost	2 + 6 saisonniers (équivalent 2)	- horticulteurs - maraîchers	—	- Action reproductible dans toutes les villes possédant un abattoir municipal	- Utilisateur de compost (maraîchers, horticulteurs, pépiniéristes etc.) - Activités de commerce et de services
39 A T F J 11 Place Saint-léger 73000 <u>CHAMBERY</u>	- Insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés	- Valorisation des déchets - Enlèvement des "encombrants" - Récupération de bouteilles	5	- Usines de traitement des bouteilles, - récupérateurs de métaux	—	Action reproductible dans presque toutes les villes de plus de 10 000 habitants	—
40 ADAPT/IBET 74 Rue de Ray 81100 <u>CASTRES</u>	- Valorisation des déchets organiques urbains et industriels par compostage accéléré	- Valorisation des déchets Production de compost	70	—	—	Recherche/action de pointe transférable dans tous les secteurs où se pose le problème des déchets organiques	Tous les utilisateurs de compost (maraîchers, horticulteurs, pépiniéristes etc.) - Toutes les industries ayant des déchets biologiques à traiter - 750 emplois provenant de la réalisation de stations

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIQV	PART COMPLEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
85 000 F	82/2 37 500 F	25 000 F	22 500 F	Services rendus aux entreprises : 176 000 F Services rendus aux particuliers : 146 000 F Produits agricoles : 422 000 F	1 EIL	Néant	Exportation de cette technologie vers les pays du tiers-monde	Néant
50 000 F	82/2 30 000 F	10 000 F	10 000 F	Services rendus aux entreprises : 176 000 F Services rendus aux particuliers : 146 000 F Papier carton : 536 000 F	3 EIL	Néant	Néant	Néant
43 000 F	83/1 2 200 F	30 000 F	10 800 F	Services rendus aux entreprises : 176 000 F Services rendus aux particuliers : 146 000 F Produits agricoles : 422 000 F	3 EIL	Néant	Technologie exportable vers tous les secteurs devant éliminer des déchets biologiques	- Réduction des importations de tourbes

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREEES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
41 C E P R A 42122 SAINT - MARCEL	- Récupération et valorisation des déchets de matières plastiques	- Valorisation des déchets : utilisas- tion des déchets de matières plas- tiques	20	—	—	Recherche /action visant à réutiliser les déchets de ma- tières plastiques dans la fabrication de tubes transférable dans tous les secteurs posant ce type de problème	Industries de production d'objets en matières plasti- ques (tubes, man- drins, etc.) - Activité de servi- ces (bâtiments, TP, etc.)
42 MOTO VILLAGE 14 Rue du Bois 94170 LE PERREUX	- Atelier ouvert de restauration de motos anciennes et d'entre- tien d'engins - Action de formation anti-bruit auprès des "Motards"	- Valorisation des déchets - Récupération et valo- risation des épaves, - Actions pédagogiques • anti-pollution "bruit" • formation mécanique	4	—	—	- Opération reproducti- ble en milieux urbains - Action de formation anti-bruit en milieu jeune	- Outillage mécanique

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIOV (expertise) 1000 F 83/1	PART COMPLEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CRÉÉ Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
65 000 F	(expertise) 1000 F 83/1	10 000 F	54 000 F	<ul style="list-style-type: none"> • Services rendus aux entreprises: 176 000 F • Services rendus aux particuliers: 146 000 F • Caoutchouc, matières plastiques: 284 000 F 	---	Néant	Néant	- Réduction des importations de résines et de dérivés du pétrole
65 000 F	83/1 18 500 F	18 000 F	28 500 F	<ul style="list-style-type: none"> • Services rendus aux particuliers : 146 000 F • Réparation automobile : 143 000 F • Commerce : 212 000 F 	2 EIL	Néant	Néant	Néant

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITES
			EMPLOIS CREEES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activités)	EMPLOIS RECONVERTIS		
43 MADRAS VILLAGE 15 Rue du Mont-Mesly 94300 BONNEUIL	- Récupération et recyclage des vieux papiers - Insertion des jeunes en difficulté	Valorisation des déchets Recyclage du papier	4	—	—	- Même remarque que pour le dossier MJC de SOISSONS	- Industries de recyclage (papier) - Activités de commerce et de services
44 ESPOIR 78 Av. de la République 68000 COLMAR	- Récupération d'"encombrants" - Production bois de chauffe - Menuiserie - Insertion de jeunes en difficulté	- Valorisation des déchets - Utilisation des résidus forestiers - Récupération des "encombrants"	4	—	—	- Même remarque que pour le dossier MJC de SOISSONS	- Industries consommatrices d'énergie (chaleur) - Activités de commerce et de services
45 A J E D 8 rue de la Bergerette 60000 BEAUVAIS	- Récupération d'"encombrants" - Récupération et remise en état de meubles et appareils électroménagers	- Valorisation des déchets : • Récupération et remise en état des "épaves"	3	—	—	- Réutilisation des "épaves", mobilier et appareils électroménagers, reproductible partout	—

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CREE	PART DU FIQV	PART COMPLEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
80 000 F	83/1 25 000 F	30 000 F	25 000 F	. Services rendus aux entreprises : 176 000 F . Services rendus aux particuliers : 146 000 F . Papier carton : 536 000 F	2 EIL	Néant	Néant	- Même remarque pour le dossier MJC de SOISSONS
85 000 F	83/1 30 000 F	20 000 F	35 000 F	. Services rendus aux entreprises : 176 000 F . Services rendus aux particuliers : 146 000 F . Commerce : 212 000 F	2 EIL	Néant	Néant	- Même remarque que pour le dossier MJC de SOISSONS
90 000 F	83/1 31 500 F dont : FIQV 5 000 F ANRED : 26 500 F	13 500 F	45 000 F	. Services rendus aux entreprises : 176 000 F . Services rendus aux particuliers : 146 000 F . Commerce : 212 000 F	1 EIL	Néant	Néant	Néant

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREEES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
46 Maison des Jeunes et de la Culture 7 rue Jean-Dormans 02200 SOISSONS	- Récupération et recyclage de déchets urbains : notamment chiffons et papiers - Insertion de jeunes en difficulté	- Valorisation des déchets : recyclage du papier	5,5	—	—	- Opérations exemplaire dans le cadre de la politique de recyclage des papiers ; le mouvement associatif peut y jouer un rôle déterminant	- Industries de recyclage des papiers - Activités de commerce et de services
47 AURORE Sentier des Grouettes 91240 SAINT-MICHEL SUR ORCE	- Récupération et recyclage de déchets urbains, notamment verre et matières plastiques - Insertion de jeunes en difficulté	- Valorisation des déchets : recyclage des bouteilles	3	—	—	- Même remarque que précédemment en ce qui concerne le ramassage et le recyclage des bouteilles	- Industries de recyclage des bouteilles - Activités de commerce et de services
48 SOCVADIM 7 bis rue du Général Cerez 87000 LIMOGES	- Récupération et réemploi des bouteilles	Valorisation des déchets : Recyclage des bouteilles	8	—	—	Même remarque que pour le dossier AURORE mais il s'agit ainsi d'une opération de traitement	- Industries consommables de bouteilles - Activités de commerce et de services

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI GREC	PART DU FIOV	PART COMPLETEMENTALE DE : ETAT, CEE, Collectivites locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDUS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI GREC Indice Delegation à 1 ^{er} Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
85 000 F	83/1 21 500 F	28 500 F	35 000 F	. Services rendus aux entreprises : 176 000 F . Services rendus aux particuliers: 146 000 F . Papier carton: 536 000 F	2 EIL	Néant	Néant	. Contribution à la diminution des importations de bois et pâte à papier
81 000 F	83/1 16 500 F	44 000 F	23 500 F	. Services rendus aux entreprises : 176 000 F . Services rendus aux particuliers: 146 000 F . Verre : 457 000 F	2 EIL	Néant	Néant	- Contribution à la diminution des importations de calcin
125 000 F	83/1 12 500 F	25 000 F	87 500 F	. Services rendus aux entreprises : 176 000 F . Services rendus aux particuliers: 146 000 F . Verre : 457 000 F	3 EIL	Néant	Néant	- Contribution à la diminution des importations de calcin

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIQV	PART COMPLEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
65 000 F	(expertise) 1000 F 83/1	10 000 F	54 000 F	<ul style="list-style-type: none"> • Services rendus aux entreprises: 176 000 F • Services rendus aux particuliers: 146 000 F • Caoutchouc, matières plastiques: 284 000 F 	—	Néant	Néant	- Réduction des importations de résines et de dérivés du pétrole
65 000 F	83/1 18 500 F	18 000 F	28 500 F	<ul style="list-style-type: none"> • Services rendus aux particuliers: 146 000 F • Réparation automobile: 143 000 F • Commerce: 212 000 F 	2 EIL	Néant	Néant	Néant

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CREE	PART DU FIGV	PART COMPLETEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
45 000 F	5 000 F dont 83/1 3 400 F dont 83/2 1 600 F	20 000 F	20 000 F	. Services rendus aux entreprises: 176 000 F . Services rendus aux particuliers: 146 000 F . Produits agricoles: 422 000 F	3,5 EIL	Néant	- Technologie exportable vers les pays du tiers-monde	- Réduction des importations de tourbes et d'aliments pour bétail (soja)
40 000 F	83/2 17 500 F	12 500 F	10 000 F	. Services rendus aux entreprises: 176 000 F . Services rendus aux particuliers: 146 000 F . Réparations mécaniques: 143 000 F	2 EIL	Néant	Néant	Néant

P R O G R A M M E
I N N O V A T I O N - E M P L O I - E N V I R O N N E M E N T

VI ENTRETIEN DES FORETS

- Valorisation des rémanents
- Utilisation des petits bois
- Fabrication de compost
- Carbonisation
- Confection de plaquettes
- Expérimentation de méthodes culturales
- Adaptation de pratiques culturales traditionnelles à l'exploitation de la forêt
- Contribution à la pluri-activité rurale

- 16 emplois créés
- 170 000 F dont F I Q V 83/1 170 000 F
(en cours d'évaluation : 950 000 F + 158 emplois)

+ 6 Emplois d'Initiative Locale : 240 000 F
(en cours d'évaluation : 26 EIL)

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREEES en trois ans	EMPLOIS CONFORTEES pluri - activites)	EMPLOIS RECONVERTIS		
51 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VAGNAS En Mairie 07150 VAGNAS	Exploitation forestière de 2 300 ha de bois et forêts appartenant à 5 communes.	Développement rural : - gestion de la forêt - fabrication de compost - énergies de substitution	6	30 à 35 foyers d'agriculteurs utilisant les produits fournis	—	Expérimentation de techniques douces de gestion de la forêt, rentabilisées par l'exploitation des rémanents	- Activités consomatrices de compost (horticulteurs, maraîchers et de charbon de bois ou plaquette (chaleur)
52 C E R F Rue Haute Belange 88260 DARNÉY	Récupération et valorisation des rémanents forestiers pour fabrication de plaquettes	Valorisation des déchets - utilisation des rémanents forestiers - énergies renouvelables	10	—	—	- Contribution à une méthode de gestion des produits forestiers reproductible partout en France	- Industries consommatrices d'énergie: (chaleur) - activités de commerce et de services
53 CAT HAUTEVILLE Association La Fretiaz En Mairie 01110 HAUTEVILLE (en cours d'évaluation)	Valorisation des rémanents forestiers Entretien de la forêt Culture de pépinières Insertion de handicapés	Entretien des forêts Valorisation des rémanents	(48 handicapés (71 cadres	- famille de handicapés travaillant au CAT	—	- Opération reproductible dans les régions de forêt - Filière intéressante de réinsertion de handicapés	- scieries - industries du bois - utilisateurs de bois de chauffage

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIQV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CRÉÉ Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
78 000 F	83/1 12 500 F	50 000 F	15 500 F	Bois meubles, industries diverses : 289 000 F Services rendus aux entreprises 176 000 F Services rendus aux particuliers 146 000 F	3 EIL	Néant	- Technologie exportable vers les pays du tiers-monde	- Contribution à la limitation d'importations de tourbes et de charbon de bois
77 500 F	83/1 9 500 F	40 000 F	28 000 F	Voir supra	3 EIL	Néant	Néant	- Contribution à une réduction des importations de charbon de bois
305 000 F	(en cours d'évaluation) (6 500 F)	(275 000 F)	(23 500 F)	Voir supra	10 EIL	Néant	Néant	- Contribution à la réduction des importations de charbon de bois et bois de chauffe

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITES
			EMPLOIS CRES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
54 FORET SERVICE 25 Rue Guymener 01100 OYONNAX (en cours d'évaluation)	- Valorisation des rémanents forestiers et du petit bois - Bûcheronnage et entretien de la forêt - Insertion de jeunes en difficulté	Voir dossier CAT Hauteville	13	—	—	- Opération reproductive dans les régions de forêt - Filière d'insertion de jeunes en difficulté	Voir dossier CAT D'HAUTEVILLE
55 SCOP BOIS CEVENOL 53 rue de la Croix 30460 LA SALLE (en cours d'évaluation)	- Valorisation des rémanents forestiers - Entretien de la forêt - Prévention des incendies	Entretien des forêts Valorisation des rémanents et des petits bois	30	- 30 foyers d'agriculteurs membres de la SCOP	—	- Opération reproductive dans les forêts du bassin méditerranéen	- Industries utilisatrices d'énergie (chaleur) - Artisans ébénistes - Activités de commerce et de services
56 SCOP DE BESSEGES En Mairie 30160 BESSEGES (en cours d'évaluation)	Voir dossier SCOP Bois Cévenol	Voir dossier SCOP Bois Cévenol	7	- 7 foyers d'agriculteurs membres de la SCOP	—	Voir dossier SCOP Bois Cévenol	Voir dossier SCOP Bois Cévenol
57 ENTREPRISE BERNERON En Mairie 73480 LANS LE VILLARD (en cours d'évaluation)	- Entretien de 3 500 ha de forêts communales - Rationalisation des coupes de bois - Valorisation des rémanents forestiers	- Entretien des forêts - Valorisation des rémanents et des petits bois	7	- 7 foyers d'agriculteurs - Activité complémentaire du tourisme d'hiver (ski)	—	Voir dossier SCOP Bois Cévenol	- Industries utilisatrices d'énergie (chaleur) - Activité de commerce et de services - Tourisme hivernal
58 GRANU THEMIE Zone Industrielle 31310 MONTESQUIEU VOLVESTRE (en cours d'évaluation)	- Collecte et valorisation des rémanents et petits bois forestiers - Transformation en plaquettes	- Recyclage des rémanents en plaquettes de chauffage	22	—	—	- Opération reproductive dans toutes régions de forêt dont de grands villages où des industries sont demandeuses de combustibles	- Industries utilisatrices d'énergie (chaleur) - Collectivités publiques - Activités de commerce et de service

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉE	PART DU FIQV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CRÉE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
35 000 F	(en cours d'évaluation) (11 500 F)	(15 300 F)	(8 200 F)	Voir supra	5 EIL	Néant	Néant	Voir dossier CAT Hauteville
50 000 F	(en cours d'évaluation) (5 000 F)	(17 000 F)	(28 000 F)	Voir supra	2 EIL	Néant	Néant	- Contribution à la réduction des importations de charbon de bois et bois de chauffage
49 000 F	(en cours d'évaluation) (20 150 F)	(10 150 F)	(18 700 F)	Voir supra	2 EIL	Néant	Néant	Voir dossier SCOP Bois Cévenol
48 000 F	(en cours d'évaluation) (20 150 F)	(10 150 F)	(17 700 F)	Voir supra	2 EIL	Néant	Néant	Voir dossier SCOP Bois Cévenol
45 000 F	(en cours d'évaluation) (4 500 F)	(12 000 F)	(28 500 F)	Voir supra	5 EIL	Néant	Néant	Voir dossier SCOP Bois Cévenol

P R O G R A M M E
I N N O V A T I O N - E M P L O I - E N V I R O N N E M E N T

VII - DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE

- Exploitation des ressources nouvelles inexploitées ou tombées en désuétude
- Développement d'un tourisme alternatif
- Création d'unités de production industrielle à partir des ressources locales
- Animation rurale
- Aide à la création et à la gestion de micro-entreprises .
- Valorisation des zones difficiles (zones humides, massifs de montagne, garrigues)
- Promotion d'activités agricoles de complément (pluri-activité)

- 310 emplois créés

- 3 735 000 F	dont F I Q V	82/2	2 240 000 F
		83/1	1 330 000 F
		83/2	165 000 F

(en cours d'évaluation : 590 000 F + 65 emplois)
+ 33 Emplois d'Initiative Locale : 1 320 000 F
(en cours d'évaluation : 15 EIL)

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
260 000 F	82/2 260 000 F	—	—	Agriculture: 265 000 F Produits agricoles 422 000 F Services rendus: * aux entreprises 176 000 F * aux particuliers 146 000 F	—	Néant	Dépend des résultats obtenus par certaines des entreprises initiées ou confortées.	Dépend des résultats obtenus par certaines des entreprises initiées ou confortées. - Réduction des importations de charbon de bois
110 000 F	82/2 70 000 F	40 000 F	—	Voir supra	4 EIL	Néant	- Technologie exportable notamment avec les PVD	- Réduction des importations de tourbe
140 000 F	82/2 100 000 F	40 000 F	—	Voir supra	1 EIL	Néant	Néant	Néant

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CRES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES (pluri - activités)	EMPLOIS RECONVERTIS		
<u>59 I A R E</u> Domaine de Lavalette Av. du Val de Mont- ferrand 34100 <u>MONTPELLIER</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion rationnelle des garrigues par le développement d'activités rurales - Suivi écologique des chablis - Carbonisation des chablis - Coordination de la recherche/action dans l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des ressources naturelles - Protection de l'Envt - Recherche en matière de carbonisation 	2	Dépendent du nombre d'entreprises créées ou confortées	Cf. rubrique précédente	Impossible à déterminer puisque dépendant de la capacité d'innovation dans le secteur	Dépendent de la nature des entreprises initiées ou confortées
<u>60</u> Station de Lagunage BP 47 34140 <u>M E Z E</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert de technologie de pré-grossissement des poissons et des coquillages aux professionnels du Bassin de TlAU 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'Aquaculture - Valorisation de la biomasse - Expérimentation de méthodes nouvelles d'assainissement 	4	Voir supra	Voir supra	Voir supra	Voir supra
<u>61</u> <u>I B D</u> Rue Gaubert 24200 <u>SARLAT</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude et recherche des bases scientifiques de développement du Bassin de la Dordogne 	<ul style="list-style-type: none"> - Animation des acteurs locaux (collectivités locales, associations, groupements, individus etc.) - Transfert de connaissances scientifiques et de technologies - Etudes des problèmes posés par l'écosystème du Bassin de la DORDOGNE 	1	Voir supra	Voir supra	Voir supra	Voir supra

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES (pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
62 SOLEIL VERT Rue du Dr-Lacroix 24410 SAINT AUJAYE	<ul style="list-style-type: none"> - Production de compost forestier - Récupération de chaleur (et utilisation) dans les fermentations aérées du bois - Etudes d'économie "autocentrée" 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion et valorisation de la filière bois et des ressources locales renouvelables - Transfert de connaissances et de technologies aux acteurs locaux - Animation du milieu, formation, information 	1	Voir supra	Voir supra	Voir supra	Voir supra

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIQV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CRÉÉ Indice Délégitation à l'emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
140 000 F	82/2 100 000 F	40 000 F	---	Voir supra	1 EIL	Néant	Néant	Néant

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREEES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
63A CHJAMA 20213 FOIELLI	Unité Touristique Nouvelle intégrée aux constructions existantes de 24 villages, répartis sur 4 cantons	Développement rural : tourisme alternatif	229	269 foyers d'agriculteurs membres de l'association	—	- Operation reproductible immédiatement en BALAGNE : (A voir : Pyrénées-Orientales, Pyrénées-Atlantiques)	- Activités de services et commerces divers - Secteur bâtiment (rénovation habitable traditionnelle)
64 MAISON DE L'ENERGIE En Mairie 30160 BESSEGES	Lieu de réflexion, de convergence et de rencontres sur le thème des énergies renouvelables	- Economies d'énergies - Energies de substitution	15	—	—	Conduite d'une recherche et d'une expérimentation en matière d'énergies renouvelables	- Utilisation des rémanents forestiers et des lisiers - Promotion des industries liées au solaire
65 ASSOCIATION DES DEUX VALLEES BP 1 LACURE 30960 LES MAGES	- Animation, mobilisation et conseil des acteurs locaux - Suivi des actions entreprises	- Développement rural : animation économique	3	L'ensemble des activités des vallées de la CEZE et de l'AUZONNET	—	Dépendent du rythme de développement des vallées des Cévennes	- Toutes les entreprises initiées ou soutenues localement

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRIÉ	PART DU FIQV	PART COMPLEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CRIÉ	INDICO Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
- Hôtellerie et assimilé : 270 000 F - Animation et services : 199 000 F - Gîtes ruraux : 56 000 F	82/2 1 900 F 1 400 F 400 F	65 600 F 48 350 F 13 600 F	202 500 F 149 250 F 42 000 F	Hôtels cafés restaurants : 242 000 F Services rendus aux entreprises : 176 000 F Services rendus aux particuliers : 146 000 F	Indico Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	4 EIL	Néant	- invisibles : 0 à 80% du CA : soit 1ère année : 0 à 14 000 000 F soit 2e année : 0 à 32 000 000 F soit 3ème année : 0 à 45 000 000 F - valeur moyenne : 1ère année : 7 000 000 F 2ème année : 16 000 000 F 3ème année : 22 500 000 F	Néant
130 700 F	82/2 6 700 F	75 300 F	48 700 F	Voir supra		5 EIL	Néant	- Développement éventuel d'une exportation de technologies dans le domaine des énergies renouvelables	- Contribution à la réduction de la facture pétrolière
112 000 F	12 400 F 82/2	8 300 F	91 300 F	Agriculture : 265 000 F Produits agr. : 422 000 F Services rendus *aux entreprises : 176 000 F *aux particuliers : 146 000 F		1 FONJEP 1 EIL	Néant	Néant	Néant

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CRES en trois ans	EMPLOIS CONFORTEES pluri - activités	EMPLOIS RECONVERTIS		
66 ASSOCIATION RAIPONCE BP 1 LACURE 30960 LES MAGES	- Patrimoine génétique des CEVENNES : cantons de St-AMBRONX, BESSEGES et Limitrophes	Développement rural : inventaire floristique	2 (+ 9 vacataires équiv. 3 emplois)	Chercheurs et néo-ruraux scientifiques	—	Quasi illimité/compte tenu des terrains disponibles pouvant être mis à disposition par l'ONF	- Producteurs de plantes aromatiques et médicinales - Activité de commerce et de services
67 SENTEURS CEVENNOLES BP 1 LACURE 30960 LES MAGES	- Culture de plantes aromatiques et médicinales	Développement rural : Valorisation des ressources naturelles	4 (+ 15 saisonniers équiv. 5 emplois)	—	—	Voir supra	Voir supra
68 ATELIER DE PAIN GERME BP 1 LACURE 30960 LES MAGES	Fabrication artisanale de pain à base de blé germé	Développement rural : Valorisation des ressources naturelles	1	—	—	Opération reproductible dans tous les villages de montagne	Producteurs de céréales
69 Cellule Socio-Economique de l'ALTA ROCCA 20170 SAN GAVINO DI CARBINI Maison du Temps Libre et de l'Environnement	- Structure d'accueil et d'animation du mouvement associatif et des acteurs locaux - Stages et classes de nature et de découverte de l'environnement - Sessions de formation	Développement rural: animation économique locale	5	Une centaine de foyers d'agriculteurs et artisans membres des associations et coopératives adhérentes	—	Opération reproductible dans toutes les micro-régions désertifiées, notamment en Corse, condition de survie du mouvement associatif dans beaucoup de cas	- Coopératives agricoles - C U M A - GIE artisans - Secteur bâtiment

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CIEE	PART DU FIQV	PART COMPLEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CIEE Indico Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
139 600 F	82/2 37 860 F	18 940 F	82 800 F	Voir supra	Néant	Néant	- Eventuelle si exportation des plantes récoltées	Néant
55 000 F	82/2 26 500 F	10 600 F	15 900 F	Voir supra	2 EIL + 2 1 EIL	Néant	- Voir ci-dessus : On peut envisager 20% du CA soit : 1ère année : 200 000 F 2ème année : 330 000 F 3ème année : 430 000 F	Néant
135 000 F	82/2 25 000 F	60 000 F	48 000 F	Voir supra	Néant	Néant	Néant	Néant
426 000 F (Directs, en réalité, les emplois induits tout de suite peuvent être estimés à une vingtaine : I MONTAGNOLI, CUMA MONTAGNE, ACCUEIL RANDONNEES et SKI FOND : ce qui revient à 85 200 F	Directe 30 000 F 82/2 réelle 6 000 F	Directe : 356 000 F réelle : 71 200 F	Directe : 40 000 F Réelle : 8 000 F	- Hôtels cafés restaurants : 242 000 F - Services rendus *aux entreprises 176 000 F *aux particuliers 146 000 F	2 FONJEP 1 EIL	Néant	invisibles (0 à 50 % du CA) du centre de randonnées Soit 1ère année : 0 à 250 000 F Soit 2ème année : 0 à 300 000 F Soit 3ème année : 0 à 350 000 F Valeur moyenne : 1ère année : 150 000 F 2ème année : 250 000 F 3ème année : 350 000 F	Néant

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CRES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activite)	EMPLOIS RECONVERTIS		
70 A R B NORMANDIE CEBANOR 11 rue des Chanoines BP 15 14035 CAEN CEDEX	- Recherche/action sur : <ul style="list-style-type: none"> • La méthanisation • des substrats humides • la combustion du bois déchiqueté • La valorisation des boues des stations d'épuration • la substitution d'énergies dans les établissements agricoles 	- Promotion des énergies de substitution - Valorisation des déchets et boues des stations d'épuration	10	—	—	Impossible à déterminer puisque dépendant de la capacité d'innovation dans le secteur	20 à 50

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRIÉ	PART DU FIQV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CRIÉ Indice Délégation à l'Emploi 1981. + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
34 000 F	83/1 30 000 F	4 000 F	—	Voir supra	1 EIL	Néant	- Technologies exportables, notamment vers les PVD	- Contribution à la réduction des importations de tourbes et charbon de bois

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREEES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activite)	EMPLOIS RECONVERTIS		
71 GIE PROMOTION DES PRODUITS CEVENOIS BP 1 LACURE 30960 LES MAGES	Promotion et commercialisation de 25 produits agricoles et agro-alimentaires fabriqués en Cévennes	Développement rural : Promotion, commercialisation et distribution de la production	20	351 foyers d'agriculteurs membres du GIE	—	Dans la mesure où la mise en marche se fera correctement, au plan régional, les effectifs de producteurs et de distributeurs peuvent être doublés dans les 5 ans	Activités de services et de commerce
72 SYNDICAT CASTANEI-COLE DU GARD 53 Rue de la Croix 30460 LA SALLE	Culture des châtaignes Valorisation du fruit et des rémanents forestiers	Développement rural : - Valorisation des ressources naturelles - Prévention incendies	4	- 82 castanéiculteurs - de 15 à 20 forestiers	—	La châtaigneraie exportable couvre plus de 20 000 ha. La production peut être décuplée en 5 ans	Activités forestières Industries agro-alimentaires Activités de commerce et de services
73 CLUB INFORMATIQUE BP 1 LACURE 30960 LES MAGES	Gestion des micro-entreprises initiées ou soutenues par le programme Emploi/Environnement	Développement rural : animation économique	2	—	—	—	—
74 ASSOCIATION CEVENOLE 76 rue de la Place 30460 LA SALLE	- Animation, mobilisation et conseil des producteurs agricoles locaux - Formation et suivi	Développement rural : animation agricole	1	—	—	Dépendent du rythme de développement agricole des vallées des CEVENNES	Dépendent des entreprises qui sont initiées ou soutenues

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRIÉ	PART DU F10V	PART COMPLEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CRIÉ Indice Délégation à l'Emplo' 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
60 000 F	83/1 15 000 F	30 000 F	15 000 F	Voir supra	5 EIL	Néant	Possibilité d'étude de circuits d'exportation Chiffre d'affaires actuel et exportable non connu	Néant
126 500 F	83/1 50 000 F	50 000 F	26 500 F	Voir supra	2 EIL	Néant	- Possibilités d'exportation de châtaignes transformées (confiture, farine, marrons glacés, etc.) - CA non chiffrable	Néant
105 000 F	83/1 40 000 F	47 000 F	18 000 F	Voir supra	1 EIL	Néant	Néant	Néant
50 400 F	83/1 25 000 F	1 400 F	24 000 F	Voir supra	1 EIL	Néant	Néant	Néant

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREEES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
75 SICA "LE PLEUROTE" 76 rue de la Place 30460 LASALLE	- Contrôle et suivi de la qualité des produits - Formation des nouveaux pleuroculteurs - Promotion et vente	Développement rural : Valorisation des ressour- ces locales	12	—	—	Les cultures de pleu- rotes peuvent être aisé- ment développées, mais leur développement repose sur la promo- tion du produit : elles concernent l'ensemble des Cévennes.	- 40 pleuroculti- - teurs - industries agro- - alimentaires - activité de commerce et de services
76 GIE "LA TRUFFE" 76 rue de la Place 30460 LASALLE	Voir "Pleurote"	Développement rural : Valorisation des ressources locales	2	—	—	Tout le rebord calcaire des Cévennes Gardoises de St Hippolite du Fort à St-Ambroix	- 20 trufficulteurs - industries agro- - alimentaires - Activités de com- merce et de services
77 SIVU DE LA PETITE MOEVRE 54800 JARNY	- Intégrer au processus de développement global la valorisation et la gestion des zones hu- mides.	Développement rural : Valorisation des ressources naturelles	3	—	—	Action/recherche exem- plaire en matière d'aquaculture et de va- lorisation des zones humides	- Activités de commerce et de services liées à l'aquaculture
78 SICA SOIE CEVENNES St Hippolite du Fort 30170 MONOBLET	Filature, tissage et teinture de fils de soie produits localement en particulier par le CAT des MAGNANS	Développement rural : valorisation des ressources locales	10	—	—	La production actuelle peut être au minimum doublée en 3 ans	- Activité de sous-traitance (confection) et de commerce

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIQV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ÉTAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTÈME CLASSIQUE PAR EMPLOI CRÉÉ Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIÈRE ANNÉE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
83 000 F	83/1 6 250 F	56 450 F	20 300 F	Voir supra	2 EIL	Néant	- Possibilité d'étudier des circuits d'exportation - Chiffre d'affaires actuel et % exportable non connus	Néant
54 000 F	83/1 25 000 F	19 000 F	10 000 F	Voir supra	1 EIL	Néant	- Possibilité d'étudier des circuits d'exportation - Chiffre d'affaires actuel et % exportable non connus	Néant
160 000 F	83/1 100 000 F	25 000 F	35 000 F	Voir supra	2 EIL	Néant	- Exportation possible des produits d'aquaculture	Néant
140 000 F	83/2 16 500 F	53 500 F	70 000 F	Textile, habillement 210 000 F Services rendus aux entreprises: 176 000 F aux particuliers: 146 000 F	4 EIL	Néant	- La production actuelle est commercialisée par Pierre CARDIN et ARNYS, exportée à 75 % soit environ 1 200 000 F	Néant

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREEES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES (pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
<u>79</u> ASSOCIATION SAVOISIENNE D'HELICULTURE Lycée Agricole 73290 LA MOTTE SERVOLEIX (en cours d'évaluation)	Insertion de l'héliculture dans le contexte agricole	Développement rural : valorisation des ressources naturelles	1	- 1 expérience pilote reproductible chez environ 20 agriculteurs	—	- Dans le cadre de la pluri-activité rurale, autant de producteurs que nécessaire pour soutenir les importations	- Industries agro-alimentaires - Activité de services et de commerce
<u>80</u> CLUB BARROIS En Mairie BARRE DES CEVENNES 48400 FLORAC (en cours d'évaluation)	- Classes de nature et de découverte - Stages d'initiation à l'environnement	Développement rural : - Animation culturelle - Tourisme alternatif	5	- 8 agriculteurs accompagnateurs animateurs à temps partiel	—	Action reproductible dans le plupart des zones difficiles	- Stimulation de la production locale - Activité de commerce et de services
<u>81</u> A L T I VERNET 48240 ST GERMAIN DE CALBERTE (en cours d'évaluation)	- Accueil de stages d'initiation à la nature et à l'environnement - Animation locale	Développement rural : - Animation culturelle - Tourisme alternatif	2	- 3 agriculteurs animateurs à temps partiel - 30 propriétaires de gîtes ruraux	—	Voir supra	Voir supra
<u>82</u> CHEMIN NATURE LE LAUZAS ST ANDEOL DE CLERCHEMORT 48160 LE COLLET DE SEZE (en cours d'évaluation)	- Animation locale à partir d'un local de ferme - Accueil de stages d'initiation à la nature et à l'environnement	Développement rural : animation culturelle	2	- 5 agriculteurs accompagnateurs de randonnées à temps partiel - 6 propriétaires de gîtes ruraux	—	Voir supra	Voir supra

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIQV	PART COMPLEMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CREE Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
150 000 F	(en cours d'évaluation) (50 000 F)	50 000 F	50 000 F	- Agriculture : 265 000 F - Produits agr.: 422 000 F - Services rendus aux particuliers: 146 000 F	—	Néant	Néant	Objectif : limiter voire supprimer les importations d'escargots
100 000 F	(en cours d'évaluation) (8 000 F)	52 000 F	40 000 F	Hôtels, cafés, restaurants: 242 000 F Services rendus aux particuliers: 146 000 F Commerce : 212 000 F	3 EIL	Néant	Exportation sous forme de prestations touristiques	Néant
60 000 F	(en cours d'évaluation) (20 000 F)	20 000 F	20 000 F	Voir supra	1 EIL	Néant	Voir supra	Néant
85 000 F	(en cours d'évaluation) (20 000 F)	25 000 F	40 000 F	Voir supra	1 EIL	Néant	Voir supra	Néant

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES (pluri - activites)	EMPLOIS RECONVERTIS		
83 DEMOLDER LILY LE VIALA 48120 SAINT FREZAL DE VENTALON (en cours d'évaluation)	- Centre d'animation locale et d'accueil à la ferme	Développement rural : Animation culturelle	1	2 agriculteurs animateurs à temps partiel	—	Voir supra	Voir supra
84 GAFFIER Marie-Jeanne 19 place Henri-Cordes 48100 MARVEJOLS (en cours d'évaluation)	- Centre d'animation locale et d'accueil à la ferme	Développement rural : Animation culturelle	1	2 agriculteurs animateurs à temps partiel	—	Voir supra	Voir supra
85 CENTRE D'ACCUEIL NATURE ET ENVIRONNEMENT DE BESSEGES En Mairie 30160 BESSEGES (en cours d'évaluation)	- Accueil de classes de nature, - Séjours d'initiation nature et environnement - Création de lits d'accueil à BESSEGES, qui n'en possède aucun	Développement rural : Tourisme alternatif	42	—	—	Opération reproductible dans presque tous les chefs-lieux de cantons des Cévennes	Activités de services et de commerce Secteur bâtiment (Annexe du LEP d'ALES à BESSEGES)

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRIÉ	PART DU FIQV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CRIÉ Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
100 000 F	(en cours d'évaluation) (30 000 F)	30 000 F	40 000 F	Voir supra	1 EIL	Néant	Voir supra	Néant
100 000 F	(en cours d'évaluation) (30 000 F)	50 000 F	40 000 F	Voir supra	1 EIL	Néant	Voir supra	Néant
214 300 F	(en cours d'évaluation) (4 300 F)	139 750 F	70 250 F	Voir supra	5 EIL	Néant	Invisible : 0 à 50 % du CA soit : 1ère année : 0 à 1 500 000 F 2ème année : 0 à 1 800 000 F 3ème année : 0 à 2 100 000 F - Valeur moyenne : 1ère année : 800 000 F 2ème année : 1 000 000 F 3ème année : 1 200 000 F	Néant

IDENTIFICATION DU PROJET	OBJET OU ACTIVITE	SECTEUR OU FILIERE	PROGRAMMES NOUVEAUX			POTENTIALITES DU SECTEUR EN EMPLOIS	EMPLOIS INDUITS
			EMPLOIS CREES en trois ans	EMPLOIS CONFORTES pluri - activité)	EMPLOIS RECONVERTIS		
86 ASSOCIATION DES ARTISANS D'ART BP 1 LACURE 30960 <u>LES MAGES</u>	- Production d'objets artisanaux à caractère artistique - Organisation de mani- festations diverses	Développement rural : Animation culturelle	4	31 foyers d'arti- sans membres de l'association	—	L'une des activités que peuvent pratiquer les femmes en Cévennes hormis l'agriculture	- Activités de commerce et de services
87 LE PUECH VERT BP 1 LACURE 30960 <u>LES MAGES</u>	- Information et accueil nature et environnement - Stages et randonnées pédestres et équestres - Accueil scolaire	Développement rural : Animation culturelle	2 + 8 temps par- tiel (4 équiv. emplois)	8 foyers d'agri- culteurs anima- teurs à temps partiel	—	—	—

INVESTISSEMENT INITIAL TOTAL PAR EMPLOI CRÉÉ	PART DU FIQV	PART COMPLÉMENTAIRE DE : ETAT, CEE, Collectivités locales et territoriales (y compris EIL)	PART DES FONDS PROPRES ET EMPRUNTS	INVESTISSEMENT INITIAL DANS UN SYSTEME CLASSIQUE PAR EMPLOI CRÉÉ Indice Délégation à l'Emploi 1981 + 20 %	ACCOMPAGNEMENT SALARIAL LA PREMIERE ANNEE (EIL)	CONSEQUENCES NEGATIVES SUR EMPLOIS EXISTANTS	EXPORTATION POSITIVE	IMPORTATION NEGATIVE
90 500 F	(en cours d'évaluation) (30 000 F)	35 000 F	25 500 F	- Produits alimentaires : 422 000 F - Commerce : 212 000 F - Services rendus aux particuliers: 146 000 F	2 EIL	Néant	-Exportation éventuelle de produits d'artisanat, difficile à évaluer - Exportation indirecte sous forme de ventes aux touristes	Néant
62 000 F	(en cours d'évaluation) (16 500 F)	26 500 F	19 000 F	Hôtels, cafés, restaurants : 242 000 F Services rendus aux particuliers: 146 000 F Commerce : 212 000 F	1 EIL	Néant	Néant	Néant